

Le 13 décembre 2002, l'Union européenne décide son élargissement aux États d'Europe centrale et orientale. De nouveaux horizons s'ouvrent à nous.

Le 1^{er} mai 2004, l'Europe comptera officiellement 25 membres.

Quelles sont les réalités économiques, culturelles et politiques de cette expansion ?

Quel est son coût ?

Quelles sont les procédures mises en œuvre et comment en est-on arrivé là ?

Connaître les données de ce dossier, découvrir l'apport des nouveaux adhérents, c'est déjà se passionner pour cette nouvelle avancée. C'est aussi répondre, chiffres à l'appui, aux craintes et aux interrogations. C'est décrypter un processus compliqué qui répond à un objectif très simple: tourner la page du 20^e siècle qui a divisé l'Europe.

Tous les nouveaux États membres sont des pays profondément européens, par leur histoire, leur culture, les valeurs qu'ils partagent avec nous.

Ils souhaitent que le droit rejoigne leur volonté. C'est chose faite. À nous aussi de le comprendre.

En se promenant librement dans les arcanes d'un sujet complexe, on découvre l'évidence d'un mouvement irrésistible: la réunification de l'Europe.



POUR L'EUROPE RÉUNIE
1. PLAIDOYER POUR L'ÉLARGISSEMENT
Jean-Dominique Giuliani

JEAN-DOMINIQUE GIULIANI
AVEC DELPHINE SURRANS ET PETER SANDOR

sommaire

Introduction	4
I. Les fausses peurs.....	8
1.1 La population, l'immigration	14
1.2 Une même culture, une vraie identité européenne	19
1.3 L'Europe sans frontières	22
1.4 Valeurs européennes	28
1.5 On nous change notre Europe!	33
2. Bilan gagnant.....	38
2.1 Le coût : un demi-plan Marshall en 16 ans	38
2.2 Un coup de fouet économique	45
3. Un processus compliqué pour une idée si simple	50
3.1 Une aventure à rebondissements de Copenhague à Copenhague	50
3.2 Un vrai parcours du combattant	55
Conclusion.....	64
Annexe.....	66
Bibliographie	74
Sites Internet	76
Glossaire.....	78

Introduction

“ Nous devons faire l'Europe non seulement dans l'intérêt des peuples libres, mais aussi pour pouvoir y accueillir les peuples de l'Est qui, délivrés des sujétions qu'ils ont subies jusqu'à présent, nous demanderaient leur adhésion et notre appui moral.

Depuis de longues années, nous avons douloureusement ressenti la ligne de démarcation idéologique qui coupe l'Europe en deux. Elle a été imposée par la violence. Puisse-t-elle s'effacer dans la liberté !

Nous considérons comme partie intégrante de l'Europe vivante tous ceux qui ont le désir de nous rejoindre dans une communauté reconstituée. Nous rendons hommage à leur courage et à leur fidélité, comme à leurs souffrances et à leurs sacrifices.

Nous leur devons l'exemple d'une Europe unie et fraternelle. Chaque pas que nous faisons dans ce sens constituera pour eux une chance nouvelle. Ils auront besoin de nous dans l'immense tâche de réadaptation qu'ils auront à accomplir.

La Communauté européenne doit créer l'ambiance pour une compréhension mutuelle, dans le respect des particularités de chacun ; elle sera la base solide d'une coopération féconde et pacifiste. Ainsi s'édifiera une Europe nouvelle, prospère et indépendante.

Notre devoir est d'être prêt”.

Lorsqu'il écrit ce texte prémonitoire, retrouvé manuscrit après son décès, Robert Schuman pense justement aux États qui vont intégrer l'Union européenne en 2004.

À l'époque, ils étaient de l'autre côté du rideau de fer.

Aujourd'hui, ils nous rejoignent, comme prévu. C'est toute la philosophie de la Communauté qu'on retrouve dans cette générosité, cette grandeur d'âme et cette vision.

Ce sont les fondements de l'Europe unie.

Au moment d'accueillir 10 nouveaux membres, notre devoir est donc d'être à la hauteur de l'événement.

Or, le débat sur le cinquième élargissement de l'Union européenne n'a pas encore pris conscience de sa dimension historique. Il demeure technique, complexe, souvent incompréhensible pour le non-initié.

Il est pourtant d'abord politique parce qu'il marque la réunification de l'Europe.

Il inquiète parce qu'il ne correspond pas tout à fait à nos habitudes et à nos schémas de pensée et que nous ne trouvons pas les réponses rassurantes à de vraies questions.

Pour pallier ce manque d'informations, pour lancer le débat, il faut simplement se pencher sur la réalité. Ce que sont ces nouveaux membres de l'Union, des pays d'Europe dont nous partageons la culture et l'histoire, nous ne pouvons en faire fi en nous contentant d'examiner la compatibilité de l'élargissement à nos seuls intérêts immédiats.

Introduction

Ce que représente vraiment l'expansion de l'Europe vers l'Est, nous ne pouvons l'apprécier que dans une perspective historique et stratégique.

Tournés vers le passé, nous prenons conscience du devoir moral d'accueillir au mieux ces membres de la famille réunie. Tournés vers l'avenir, nous devons mesurer la nouvelle ambition que constitue un ensemble si fort, quelles que soient les difficultés du présent et l'incertitude qui pèse sur son fonctionnement.

Une nouvelle page de l'aventure européenne s'ouvre désormais.

À nous de l'écrire, conscients et ambitieux.

Jean-Dominique GIULIANI
Président de la Fondation Robert Schuman
22 novembre 2002

1 Les fausses peurs

nous sommes sortis du 20^e siècle, sous les feux d'artifice et dans la fête.

Pourtant la guerre froide était terminée depuis 10 ans et une nouvelle histoire avait commencé le 9 novembre 1989 avec l'ouverture de la Porte de Brandebourg à Berlin.

Quoi qu'il en soit, nous avons quitté ce siècle avec joie. Il y avait de quoi !

À bien des égards, le 20^e siècle fut l'un des plus épouvantables de l'histoire de l'humanité.

Deux conflits mondiaux sanguinaires, nés en Europe, ont usé le monde. Deux idéologies totalitaires, le nazisme et le communisme ont parachevé un tableau, déjà noirci de la folie humaine. L'Europe peut se targuer d'avoir élevé en son sein les coupables de plus de 100 millions de victimes.

Les braises de ces conflits et de ces doctrines ont longtemps brûlé sous la cendre et il fallut attendre 1991 pour que nous en tournions définitivement la page.

Dans cette tragédie, l'Europe centrale et orientale a payé le prix fort.

Ethnies et races exterminées, populations chassées, religions poursuivies, libertés emprisonnées, nous avons développé tout l'arsenal du

diable pour accabler le monde ; et les pays de l'autre côté du rideau de fer ont dû attendre cinquante ans de plus pour s'en libérer.

C'est en Europe centrale que les pires atteintes à la dignité humaine se sont déroulées et qu'ont surgi les camps de concentration et la solution finale ; c'est là que les pires horreurs ont été commises. Les Nations violées et bafouées qui les ont subies, ont payé plus longtemps que nous les conséquences de la guerre, jusqu'aux Balkans, tout récemment.

Le 21^e siècle est pour l'Europe, celui de la page qui se tourne.

Il est celui de la paix.

Dès les années 50, quelques visionnaires idéalistes et courageux, dont Robert Schuman, ont imaginé de créer des solidarités si fortes entre les Européens qu'il devenait pour eux plus coûteux de s'affronter que de s'entendre. Nous avons eu la chance d'être alors du bon côté ! Ceux qui sont restés au-delà ont continué à vivre dans la terreur et la misère.

Une partie de l'Europe, son cœur géographique, s'est trouvée exclue de la Communauté européenne, première initiative ambitieuse pour imposer durablement une stabilisation pacifique.

L'élargissement qui s'annonce, le cinquième de la Communauté, mais le plus important par le nombre d'États concernés, est donc plus une réunification qu'une nouveauté.

C'est un devoir moral que de réintégrer ces pays dans l'ensemble dont ils n'auraient jamais dû être exclus.

LC'est aussi le succès du modèle européen tel que nous l'avons construit ; d'ailleurs les Anglo-Saxons qualifient plutôt l'élargissement "d'expansion". Comme l'OTAN, l'Union européenne tire les conséquences de la fin de la division du continent européen, elle le réunit.

Qu'est-ce que l'Europe ?

Poser la question c'est entrer dans un débat si large qu'il y a peu de chances d'en sortir indemne !

L'Europe c'est un continent qui compte aujourd'hui 727 millions d'habitants. Les limites que les géographes lui fixent ne recouvrent pas exactement celles des États (*cf. carte en annexe*) et la question des frontières reste l'une des plus controversées.

Mais l'Europe, ce sont des valeurs, c'est aussi une histoire et une culture. C'est l'un des lieux d'implantation de l'homme qui a le plus apporté à la pensée, à la culture et à l'histoire mondiales.

Elle incarne en effet des valeurs qui ont pesé et pèsent encore sur l'histoire du monde.

La liberté, les droits de la personne humaine et donc la démocratie y sont nés. Ces valeurs structurent le monde contemporain et seront déterminantes pour son évolution future.

On le comprend aussi en se penchant sur l'histoire compliquée du continent ; et on le redécouvre chaque fois qu'il s'agit d'art ou de religion.

L'histoire de l'Europe, de ses guerres et de ses paix, de ses frontières et de sa politique est un foisonnement incessant d'événements tragiques entrecoupés d'aventures exceptionnelles.

En matière artistique, rien dans le monde n'égale l'apport européen.

La richesse des arts et des artistes européens à travers les siècles a apporté au monde une contribution déterminante pour l'humanité. Il y a, dans les œuvres artistiques, une touche européenne qu'on reconnaît au premier coup d'œil et qui est pétrie d'humanité.

C'est certainement la raison pour laquelle de nombreux artistes, comme Victor Hugo et bien d'autres, ont revendiqué leur appartenance à une Europe qu'ils ont chantée.

Le christianisme, qu'on l'accepte ou non, est le vecteur d'une culture et de valeurs qui ont forgé l'Europe, y compris lorsqu'on se révoltait contre lui. Il s'est divisé, il a coexisté avec le judaïsme, il s'est très tôt affronté à l'Islam, il est à la base de l'histoire européenne dont il est l'acteur omniprésent.

L'Europe, c'est aujourd'hui une organisation qui regroupe 15 États qui ont décidé de mettre en commun certaines de leurs compétences. Il est donc difficile de définir l'Europe selon les schémas traditionnels.

C'est bien pourquoi, on sent souvent de profondes interrogations sur le sens de la construction européenne, son action et son visage.

Aussi loin qu'on remonte dans le temps, le projet européen ne ressemble à rien qui ait été déjà réalisé ailleurs.

Il n'est pas théorique, il est concret dans son objectif : maintenir la paix sur un continent qui détient le record des guerres.

Il ne rappelle pas les formes anciennes de création étatique, puisque les États qui composent



Les fausses peurs

L'Europe préexistaient et existeront encore à côté d'institutions supranationales.

Il n'emprunte pas toujours les chemins traditionnels de la démocratie représentative, qui délègue à une autorité le pouvoir de décision contrôlé par le vote, puisqu'il passe souvent par la voie des négociations et des compromis entre États.

En théorie, il n'avait aucune chance de réussir, mais l'aspiration des peuples à la paix et à la prospérité était telle qu'il s'est peu à peu imposé de manière pragmatique.

Certes, nous nous retrouvons désormais dans un ensemble d'accords et d'institutions qui ne donnent pas toujours satisfaction.

On ne parle d'Europe qu'à propos de ses "difficultés, ses tensions, ses crises". Et pourtant elle fonctionne et elle progresse.

Je fais partie de ceux qui souhaiteraient qu'elle progresse plus vite, mais il m'importe, par-dessus tout qu'elle ne régresse point !

Les deux années qui s'ouvrent constituent, pour la Communauté européenne, deux années de défis.

Elle s'élargit à l'Est, en intégrant en son sein 10 nouveaux membres. D'autres frappent à la porte : la Bulgarie, la Roumanie, la Turquie. D'autres se présenteront encore bientôt, dans les Balkans ou sur les pourtours de la Méditerranée.

Saura-t-elle se réformer, saura-t-elle accueillir en son sein ces nouveaux arrivants sans perdre son âme ?

Que signifie d'ailleurs ce cinquième élargissement ?

Était-il nécessaire ?

Est-t-il bien conçu ?

Combien coûte-t-il ?

Va-t-il remettre en cause ce que nous avons réussi jusqu'ici ?

Telles sont les questions essentielles qu'on peut se poser alors que les chefs d'État et de gouvernement des Quinze décident de cet élargissement à Copenhague, le 13 décembre 2002. Elles suscitent des craintes, de vraies peurs.

Ces dernières sont, bien sûr, le fait de ceux qui sont toujours hostiles à l'Europe et qui restent minoritaires.

Mais c'est aussi le cas des Européens de cœur et de passion. Beaucoup estiment qu'élargie et en l'absence d'une intégration plus poussée, la construction communautaire n'a plus rien à voir avec le souffle et la grandeur des origines.

L'élargissement de l'Europe marque donc l'ouverture d'une période de questionnement et d'introspection légitime.

Il n'est pas aisé, il est vrai, d'accueillir plus de 70 millions d'habitants de 10 États indépendants dans un ensemble déjà fortement intégré, qui a ses codes et ses règles, sa logique et sa vie politique.

Il est donc indispensable d'examiner très sérieusement les interrogations que suscite l'élargissement et d'établir si elles correspondent à la réalité ou à de fausses peurs.

Elles concernent l'évolution démographique, l'immigration, la définition de la culture européenne, c'est-à-dire sa vraie identité et ses frontières et bien sûr les blocages qui pourraient résulter de cet élargissement.



Les fausses peurs

1.1 La population, l'immigration

Les craintes liées à l'augmentation et aux mouvements de la population européenne que susciterait l'élargissement sont démenties par les chiffres.

L'Union européenne proprement dite, compte, en 2001, **376,8 millions d'habitants**, le continent dans sa totalité en dénombre 727 millions. Si l'on ajoute les 74,6 millions de personnes qui peuplent les dix pays de l'élargissement, **l'Europe à 25, c'est 451,4 millions d'habitants.**

Nous pouvons mieux souffrir la comparaison avec les 278 millions d'Américains, les 500 millions de ressortissants des pays de l'ASEAN ou les 244 millions du MERCOSUR et bien sûr le milliard d'Indiens ou le milliard 700 millions de Chinois. L'Europe prend peu à peu la dimension des grands ensembles du monde.

Selon les prévisions de l'ONU⁽¹⁾, l'Europe des Quinze, compte tenu de son faible taux de croissance démographique, ne compterait plus, en **2050, que 339,3 millions d'habitants.** L'Europe à 25 aura perdu, quant à elle, 54 millions d'habitants pour **n'en compter plus que 397,3.**

En effet, en 48 ans, nous allons perdre 58 millions d'habitants, soit 72 % de la population des nouveaux adhérents !

Le déclin démographique européen est une réalité poignante lorsqu'on aligne les chiffres et les prévisions.

Il est un vrai problème pour l'Europe, car il est souvent facteur d'affaiblissement.

Toutes les grandes nations européennes membres de l'Union sont concernées, à l'exception de l'Irlande, de la France, des Pays-Bas et du Royaume-Uni qui gardent un taux d'accroissement de la population positif mais si faible !

Tous les pays de l'élargissement, à l'exception peu significative de Chypre, Malte et de la Slovaquie, connaissent des taux de croissance démographique négatifs.

Il en va de même pour la Bulgarie et la Roumanie qui comptent 4,5 et 18,1 millions d'habitants.

Mais ce n'est pas le cas de la Turquie, avec ses 67,6 millions d'habitants (98,8 en 2050) dont le taux de croissance démographique est de 1,3.

Avec les 5 pays des Balkans (Albanie, Serbie, Monténégro, Macédoine, Bosnie et Croatie) qui frapperont très certainement à notre porte dans les années à venir, l'Europe s'enrichirait de 24 millions d'habitants. Mais ces pays connaissent aussi un fort déclin de leur population et perdraient 2 millions d'habitants d'ici 2050.

L'Europe à 33, **c'est-à-dire aujourd'hui 573,7 millions d'habitants**, ne comptera plus en 2050 que **541,2 millions d'habitants.**

Dans quelque sens qu'on tourne les chiffres, Turquie exceptée, l'Europe élargie ne peut représenter un danger de nature démographique. C'est même l'inverse. En l'absence

(1) FNUAP : Fonds des Nations Unies pour la population



Les fausses peurs

d'une politique nataliste volontaire ou une politique d'immigration intelligente, l'Europe se dépeuple, perd ses forces, ses bras et ses cerveaux. **En 2050, les 727 millions d'habitants du continent ne seront plus que 600.** Si les élargissements de l'Union, prévus et à prévoir, permettent une augmentation de la population, le renouvellement des générations n'est pas assuré et l'âge moyen augmente. La population européenne diminue.

L'Europe vieillit.

Selon l'ONU, l'âge moyen (médian) de la population de l'Union à Quinze est aujourd'hui de **38,1 ans**. Il sera en **2025 de 45,8 ans** et en **2050 de 48,5 ans**.

À 25, ces chiffres rajeunissent à peine dans le court terme et s'aggravent même à long terme (**36,5, 44,5, 49,1 ans**).

À 33, ils s'établissent à **33,4, 41,8 et 46,1**. La moyenne mondiale est évidemment beaucoup plus jeune (26,5, 32, 36,2 ans). Le vieillissement de la population est un phénomène mondial. Il est d'abord un mouvement européen.

Les nouveaux adhérents nous ressemblent vraiment. Ils sont européens, franchement européens, jusqu'à partager notre évolution démographique. Pour une longue période, ils ne peuvent en aucun cas représenter un danger de caractère démographique.

Immigration ?

Certains ont évoqué les transferts de population entre les pays d'Europe qui pourraient résulter de l'élargissement.

Les chiffres ne correspondent pas à cette inquiétude, surtout pour la France. La vague de transferts de population et de réfugiés, que nous avons connue dans les années 90, est derrière nous. La stabilisation des Balkans y est pour beaucoup. La stratégie choisie pour l'adhésion et qui consiste à venir en aide aux pays d'Europe provisoirement en difficulté, porte ses fruits. La croissance a redémarré partout en Europe centrale. Elle est bien supérieure à la nôtre. Les nationaux de ces pays ont de nouveau l'espoir de participer davantage au développement de leur pays. Ils restent plus volontiers chez eux où de nouveaux emplois se créent plutôt que de grossir le nombre des chômeurs chez les Quinze.

Les experts européens estiment que seuls 150 000 ressortissants des nouveaux adhérents devraient choisir de s'installer dans un autre pays de l'Union. La croissance de la population immigrée serait de 2 % de la population active en Autriche, de 1 % en Allemagne, alors que pour tous les autres pays, l'effet serait égal ou inférieur à 0,5 % (0,1 % pour la France).

En dehors des situations exceptionnelles comme le conflit des Balkans, on a constaté en effet, depuis le début de la transition économique, que les populations des pays d'Europe centrale et orientale manifestent une faible mobilité, même à l'intérieur de leur propre pays.

Les États membres ont d'ailleurs prévu des dispositifs de garantie. Concernant la libre circulation des ressortissants des nouveaux pays adhérents, des périodes transitoires ont été demandées par plusieurs pays membres. Les restrictions devraient s'échelonner dans le temps.



Les fausses peurs

Un examen de la situation est prévu au bout de 2 ans, puis de nouveau après 3 ans et enfin, 2 ans plus tard. À chaque étape, le Conseil des ministres pourra décider la libre circulation. Dans le cas contraire, elle n'interviendra que fort tard.

De plus, l'adhésion des pays candidats à l'espace Schengen n'entraînera pas *ipso facto* la levée des contrôles aux frontières intérieures de l'Union avec ces pays, car cette mesure nécessite une décision distincte prise par le Conseil à l'unanimité, à l'issue d'une évaluation spécifique effectuée par les États membres.

Contrairement à une idée reçue, l'élargissement n'entraîne pas d'immigration supplémentaire.

On voit bien, d'ailleurs, que les immigrants illégaux, dont les problèmes font la une des journaux ces derniers mois, ne sont pas des ressortissants des 10 pays concernés par l'élargissement.

Ils viennent de plus loin, de zones où l'économie est sinistrée, de pays en guerre ou qui ne respectent pas les droits élémentaires de la personne humaine. Ils sont Afghans, Kurdes, Pakistanais. Ils ne sont ni Tchèques, ni Slováques !

Les nouveaux adhérents seront-ils capables d'instaurer un vrai contrôle de cette immigration à leurs frontières ?

Ces pays seront, en effet, en première ligne pour contrôler les frontières extérieures de l'Union. Ces dernières années, ils ont sérieusement renforcé leurs frontières grâce à l'aide de l'Union qui a dépensé 500 millions d'euros dans ce but. La plupart des candidats ont introduit des visas pour les ressortissants des pays extérieurs (Russie, Biélorussie, Ukraine, etc.) et

leurs douanes contribuent aujourd'hui à combattre les trafics. Si des progrès restent à faire, beaucoup ont déjà été réalisés. Les services des pays adhérents réalisent aujourd'hui le quart des saisies mondiales d'héroïne !

Il est donc possible d'affirmer que l'élargissement est sans effet sur l'immigration interne dans l'Union et qu'il ne devrait pas aggraver nos difficultés face à l'immigration venant de pays plus lointains. Au contraire, l'Europe prend conscience de la nécessité d'une vraie politique de l'immigration et renforce ses contrôles aux frontières extérieures de l'Union.

1.2 Une même culture, une vraie identité européenne

Dans l'opinion des ressortissants de l'Union, les nouveaux adhérents inspirent la méfiance. Cette peur de l'Autre s'appuie sur l'histoire pour leur contester l'appartenance au club des Européens. Elle est une vraie peur : notre culture est-elle en danger ?

L'Europe, telle que nous allons la connaître, s'est forgée une identité commune à travers la culture.

Le développement des sciences en Europe s'est appuyé sur un réseau d'universités qui ne connaissait pas les frontières. Dès le Moyen-Âge, on circulait d'université en université et celles-ci fleurissaient partout sur le continent.

L'université de Cracovie, fondée en 1348 et où enseignait Copernic, rivalisait avec Florence, Paris et Vienne. Pécs en Hongrie, fondée en 1367 et



Les fausses peurs

Prague n'avaient rien à envier à Pise. Tartu en Estonie, Vilnius en Lituanie ou Riga en Lettonie, ont contribué au développement et à la propagation du savoir autant que nos universités. Les cours d'Europe centrale étaient aussi ouvertes aux sciences que les nôtres et ont joué un rôle considérable tant à la Renaissance que pour la propagation des idées de la Réforme.

Les philosophes et les chercheurs visitent les capitales d'Europe depuis le 14^e siècle et contribuent à la diffusion d'un savoir commun. Ils jouissent alors de protections qui traduisent le respect qu'ils inspirent, malgré les conflits et les rivalités nationales. Ils disposent souvent, dans les capitales qui les accueillent, des meilleurs moyens de recherche et d'enseignement.

Ce fut plus évident encore pour la flambée que constituèrent les idées des Lumières. Les mouvements nationaux ou démocratiques, qui déferlèrent sur l'Europe en 1848, ont tout aussi bien concerné Prague que Paris, Bucarest que Budapest, Poznan autant que Berlin, la Croatie comme la Slovaquie.

Mais que dire de l'art ? C'est lui qui trace les frontières de l'Europe mieux encore que les armées. On reconnaît l'art européen rien qu'à son intuition, à sa touche, à sa "patte".

Le 19^e et les débuts du 20^e siècle, plus proches de nous, nous rappellent comment ont travaillé les artistes du continent, en voyageant, échangeant, circulant comme si les frontières politiques, pourtant hérissées alors de nationalismes guerriers, n'existaient pas. Modigliani s'installe à Paris. Kant est né à

Königsberg (Kaliningrad), Marina Tsvétaïeva, venue de Moscou, s'établit successivement à Prague, Berlin et Paris avant de s'en retourner, pendant que Pasternak tournait dans l'autre sens. Pour les artistes il n'y a pas de frontières parce que leur commune inspiration est d'abord européenne. On pense à Rilke, Mozart, mais aussi à la Grande Catherine de Russie qui a attiré jusqu'à Saint-Pétersbourg les plus grands architectes, les philosophes les plus en vue (Diderot), les artistes les plus renommés.

Comme Laurent le Magnifique de Florence, avant elle, c'est ce sentiment légitime que l'art européen doit être protégé et encouragé parce qu'il est unique et commun à tout le continent qui la motivait. Il l'est resté malgré les conflits, les dictatures et les frontières.

Parmi les nouveaux arrivants dans l'Union, il est des États pour lesquels nul ne se pose la question. Évidemment la République tchèque est l'un des faubourgs de Paris ou de Berlin pour la littérature, mais Budapest aussi et Tartu et Vilnius et la Pologne !

Mais on ne peut pas oublier ce que la musique doit aux Hongrois Franz Liszt et Bela Bartok, aux Polonais Chopin et Rubinstein, aux Tchèques Smetana et Dvorak, au Roumain Enesco !

De même que les Tchèques Kafka et Capek, les Roumains Ionesco et Eliade, parmi bien d'autres, ont contribué au foisonnement littéraire européen.

Chaque pays de l'élargissement peut revendiquer son apport à la culture européenne. Les artistes eux-mêmes ont plaidé cette cause de l'Europe. On se rappelle Saint Simon⁽²⁾ ou William Penn⁽³⁾. Ils ont senti, plus fortement que d'autres, alors que ce n'était ni à la mode ni dans l'humeur des

⁽²⁾ *De la réorganisation de la société européenne ou de la nécessité et des moyens de rassembler les peuples de l'Europe en un seul corps politique*

⁽³⁾ *Essai pour la paix présente et future de l'Europe, par l'établissement d'une diète européenne, d'un Parlement ou d'États* (1693).



Les fausses peurs

chefs, qu'unifier l'Europe était alors naturel. Alors la réunifier est bien aujourd'hui un devoir au nom de la culture européenne!

La qualité des artistes et des scientifiques des pays de l'élargissement est souvent sous-estimée à l'Ouest. Sait-on, pourtant, que l'Europe à 25, c'est d'ores et déjà, du jour au lendemain, 14 Prix Nobel de plus dans le club de l'Union !

La culture de l'Europe c'est celle du mélange des nuances de ce continent qui partage les mêmes valeurs fondamentales, qui se régale à en décliner les différences, mais les impose souvent au monde dans la même forme. Après l'élargissement, nous redécouvrirons combien celui-ci était naturel pour l'art, les sciences et le savoir.

Alors, commencerons-nous peut-être à reconnaître à l'Europe une légitimité qui ne saurait se limiter à l'économique, à la gratifier d'une réelle identité qui dépasse le "modèle" que chacun aujourd'hui magnifie en l'opposant à d'autres et à le rechercher là où il est, c'est-à-dire à l'intérieur d'elle-même.

1.3 L'Europe sans frontières

Que dire alors des frontières?

L'une des principales inquiétudes face à l'élargissement est bien de savoir où nous allons nous arrêter dans l'agrandissement de l'Europe. Ce cinquième élargissement sera-t-il le dernier? Pour le Président de la Convention pour l'avenir de l'Union européenne, Valéry Giscard d'Estaing, la réponse est positive.

Mais alors que dire à la Croatie alors que la Slovénie intègre le Club? Que dire à la Turquie, le premier État à avoir signé, en 1963, un accord d'association avec la Communauté?

Peut-on dessiner la carte d'une Europe acceptable par tous?

Si l'Europe est bien chrétienne, elle a su se confronter et cohabiter avec les autres religions dont certaines ont été très puissantes dans toute l'Europe. C'est vrai bien sûr du judaïsme, mais c'est aussi le cas, différent, de l'Islam un moment installé par la force sur les terres européennes et toujours présent par ceux qui s'en réclament à l'intérieur de nos frontières.

Oui, l'Europe géographique est une réalité (*cf. carte en annexe*), mais pas celle qu'on croit. Car la géographie obéit souvent à l'histoire. Un tiers de la Russie et une partie du Caucase s'y rattachent naturellement dont tous les pays ont, d'ailleurs, adhéré au Conseil de l'Europe. Et pour le géographe, il est évident que les Balkans sont totalement en Europe et ont vocation à la rejoindre.

L'Europe ne se résume pas à ses membres de l'Ouest et le débat est loin d'être clos pour savoir où elle doit s'arrêter dans l'intégration. Il est certain, en tout cas, que les 10 entrants, et même les 12, font bien partie de l'histoire, de la culture et de l'identité européennes. Il suffit d'arpenter les rues de Tallinn ou de Budapest pour le constater.

Oui, l'Europe, si elle ne veut pas se limiter à une zone de libre-échange, doit aussi s'attacher à réunir des peuples qui partagent les mêmes valeurs de liberté, de démocratie et de respect

de la personne humaine, voire le même héritage spirituel.

Et l'on pense naturellement à la Turquie, qui a déposé, la première, sa demande d'adhésion à l'Union en 1987.

Est-elle d'Europe ou bien d'Asie? Que doit-on lui répondre?

L'enjeu est de taille autant pour des raisons économiques et démographiques (70 millions d'habitants) que culturelles et religieuses (un pays islamique dans l'Europe ?), voire politiques et stratégiques (membre de l'OTAN, laïc).

Il y a plus de quarante ans, la Turquie a entamé une longue course vers l'adhésion à l'Union européenne. En fait, elle avait commencé après la première guerre mondiale.

Lorsque le général Mustafa Kemal, dit Atatürk, reconstruit de toutes pièces un État national laïc, dont le code civil est copié sur celui de la Suisse, le droit public sur celui de la France, le code pénal sur celui de l'Italie et le droit commercial sur celui de l'Allemagne! (*voir en annexe*). À ses yeux, l'Occident représente "la civilisation contemporaine" et la polygamie est supprimée, l'égalité entre les femmes et les hommes proclamée, l'alphabet transformé, le dimanche férié adopté, etc.

S'il y a bien un État qui se réclame des "valeurs républicaines" à la française, c'est la Turquie.

Cette révolution a fait de ce pays un État fort, dont la très grande majorité travaille déjà pour notre économie ou vit de nos exportations. La "Mégane" de chez Renault est fabriquée en Turquie et non en France. Les liens économiques qui unissent les pays d'Europe à la Turquie, avec qui nous sommes en "union douanière" depuis 1995, sont très solides.

Le produit intérieur brut atteint 360 milliards d'euros et le développement du pays promet des taux de croissance inespérés chez nous.

Parallèlement, la situation des droits de l'Homme a progressé comme personne n'aurait pu l'espérer.

La peine de mort a été abolie, les lois et la Constitution ont été réformées et le droit des minorités commence à intégrer le droit positif turc. Même si beaucoup reste à faire, les femmes turques glissent leur bulletin de vote dans l'urne depuis 1934, une avance de onze ans sur les Françaises, de quatorze ans sur les Belges, de dix-huit ans sur les Grecques et de quarante-deux ans sur les Portugaises!

Enfin, la Turquie est militairement en Occident et contribue à la sécurité de l'Europe d'une manière décisive.

Reste l'argument géographique. Dire que l'Union européenne doit se limiter aux états d'Europe est une évidence.

Mais alors, pourquoi avoir laissé espérer son adhésion à la Turquie depuis si longtemps? Parce qu'on n'y croyait pas? Cette hypocrisie est-elle soluble en une seule réponse qui consisterait à claquer la porte à ceux qui souhaitent nous rejoindre?

Quelles que soient les difficultés que pose la "question turque", nul n'a le droit de traiter ainsi un partenaire politique et économique.

D'autant plus que la Communauté a fixé des critères précis à l'ouverture de négociations d'adhésion et que la Turquie ne les remplit pas encore totalement. Il y a donc matière à évolution, discussions et à concertation, avant que ne sonne l'heure des anathèmes, si tant est qu'ils soient utiles ailleurs que sur le plan électoral!



Les fausses peurs

La rejeter purement et simplement hors d'Europe, c'est la livrer à l'obscurantisme de ceux qui ont fait de l'Orient proche une poudrière de haines religieuses et de guerres potentielles. C'est ne lui laisser aucun autre choix que de se retourner vers les démons qui hantent ses frontières et qu'elle a su contenir jusqu'ici. Ce serait irresponsable et coupable pour nos propres intérêts.

À nous d'avoir le courage de dire clairement aux Turcs, le moment venu, ce que nous voulons pour nos relations. Dedans ou en dehors, il est certain que nos destins sont liés pour longtemps comme ils l'ont été dans le passé. L'Europe doit montrer sa maturité dans le traitement de cette question. Elle doit s'en tenir à ses règles et exiger qu'elles soient respectées par ceux qui souhaitent la rejoindre. Ce n'est pas encore le cas pour la Turquie.

Nous n'avons pas le droit de lui interdire à l'avance d'y parvenir.

La polémique née de la question turque met paradoxalement en lumière le coup fatal porté par l'Europe à la notion de frontières.

On croyait savoir ce que signifiait une frontière: la délimitation d'une communauté de base qui partage les mêmes valeurs, s'organise pour les défendre et pour rendre la vie collective possible en désignant ses gouvernants et en mettant en commun certaines dépenses.

En réalité le projet européen détruit la notion traditionnelle de frontières. Oh ! bien sûr, elles existent et existeront toujours, mais elles n'ont plus rien à voir avec ces murailles infranchissables derrière lesquelles on aimait à se retrancher.

Elles ont été vaincues depuis longtemps par leur inanité même, mais surtout par les échanges

d'hommes, d'idées, de marchandises, par la paix aussi, par les avancées technologiques et par les progrès de nos valeurs dans le monde.

L'Europe, le projet européen, c'est la négation même de la notion traditionnelle de frontière.

N'en déplaise à ceux qui la rejettent, c'est la Turquie qui obligera l'Europe à trancher la définition moderne des frontières. Voulant entrer dans l'Union, elle multiplie les réformes pour accepter nos règles, pour épouser nos valeurs, pour établir un État de droit conforme à nos pratiques. Elle ne s'arrêtera pas et nous devons alors dire clairement quelle est notre définition de la frontière à l'heure de la globalisation des idées et des échanges.

Les frontières d'autrefois étaient d'abord physiques, les frontières d'aujourd'hui sont surtout mentales et morales. Pour l'Europe comme pour le monde dans lequel nous serons encore plus minoritaires par le nombre d'habitants. Aussi gardons-nous d'exclure trop vite ceux qui nous prennent comme modèle et sachons au moins dialoguer avec eux autrement qu'en les insultant.

Car l'Europe n'est toujours pas une puissance, au sens traditionnel du terme. Elle n'a pas encore l'armée qu'elle mérite, elle n'a pas encore le pouvoir politique unique qu'elle aurait dû se donner. Sa force et sa puissance, c'est son exemple, c'est-à-dire ses valeurs de paix, de liberté et de solidarité, au nom desquelles les pays qui la composent ont renoncé à faire la guerre et ont décidé de mettre en commun des parts importantes de leurs souverainetés.



Les fausses peurs

Cette force morale ne tient pas lieu de force physique, mais c'est, pour l'instant, ce que nous avons de plus fort ! Sachons la préserver et nous en servir.

Le débat ouvert avec la Turquie met, d'ailleurs, en évidence que les 10 nouveaux pays qui entrent dans l'Union ne suscitent pas les mêmes oppositions.

Cet élargissement se passera beaucoup mieux que tous les Cassandres nous l'annoncent parce qu'il est évident que les nouveaux partagent, depuis longtemps, au-delà même de ce que nous imaginons et malgré les vicissitudes de l'histoire, les valeurs de l'Europe.

1.4 Valeurs européennes

Est-il utile de rappeler que la liberté, la démocratie, le respect et le développement de la personne humaine sont à la base du projet européen ?

Peut-être est-ce indispensable lorsqu'on observe l'embrouillamini idéologique qui saisit certains en mal de doctrine.

La liberté, parce que notre conviction profonde demeure : nous refusons tous les systèmes qui asservissent l'homme à une cause supérieure. La démocratie, parce que nous adhérons à ce système d'organisation politique qui nous garantit de la dictature des minorités, comme de celle de la majorité, que nous acceptons de partager certaines tâches collectives pour le bonheur de chacun, que nous votons pour élire ceux qui nous dirigent et les contrôler.

La personne humaine, avec ses droits, ses souhaits, ses imperfections comme ses richesses,

demeure le pivot de toute organisation sociale. Elle représente davantage que le seul individu, qui ne saurait prendre en compte la spiritualité, la progression des êtres, leur droit à une seconde chance voire au pardon, leur vie dans une organisation sociale dont la première est d'abord la famille. Les droits de l'Homme en sont extraits. Ils sont individuels et personnels, avant d'être collectifs. Ils sont intangibles et ne peuvent être asservis à une quelconque organisation ou cause collectives.

En ce sens, le christianisme a donné à l'Europe cette valeur fondamentale de respect de la personne humaine qu'il partage avec le judaïsme. C'est ce qui nous différencie de grandes civilisations alternatives, comme la Chine ; c'est ce qui nous rapproche de nos alliés occidentaux comme les États-Unis.

Aujourd'hui, cette valeur fondamentale demeure l'héritage le plus précieux de notre histoire. Le reconnaître n'a rien à voir avec la remise en cause de la laïcité, c'est plutôt assumer, tout simplement, notre histoire, nos contradictions et notre diversité.

Les nouveaux arrivants adhèrent-ils à nos "valeurs" ?

Observer l'évolution des nouvelles démocraties d'Europe centrale et orientale donne le tournis. En 10 ans, se sont mis en place de vraies démocraties et un État de droit souvent exemplaire. Des élections libres ont été organisées et, malgré les hésitations premières, dues au nombre de partis politiques, aux excès, au populisme, aux ravages du communisme, la démocratie a retrouvé ses racines dans ces États qui l'ont tous pratiquée dans le passé.



Les fausses peurs

En effet, parmi les nouveaux arrivants, nombre de pays pourraient nous en remontrer dans l'exercice de la démocratie. Les villes hanséatiques de la Baltique avaient décentralisé avant l'heure et avaient jeté les bases d'organisations sociales de solidarité très efficaces ! La Tchécoslovaquie d'avant-guerre fut un modèle pour beaucoup.

Pourtant les nouveaux adhérents suscitent encore des inquiétudes dans l'Europe d'aujourd'hui :

- La démocratie y est-elle réellement ancrée ?
- Les droits des minorités y sont-ils vraiment respectés ?
- La corruption y sera-t-elle éradiquée ?

La réalité permet raisonnablement de répondre positivement à ces trois questions.

Les pays d'Europe centrale ont 12 ans de pratique démocratique derrière eux. Pour la plupart d'entre eux, il s'agissait de retrouver des règles et des réflexes interdits et bannis par le communisme.

La régularité des échéances électorales et le bon déroulement des élections en témoignent. Toutes ont été organisées et tenues à date fixe et selon les règles.

On ne cite les élections législatives anticipées qu'à titre d'exception, en juin 2001 en Lituanie et en janvier 2002 en Estonie, mais là encore selon les règles les plus établies de la pratique démocratique.

Des formations politiques modérées ont gouverné ces pays depuis 1989. Si la Slovaquie a connu une période turbulente entre 1993 et 1997, elle a su lors des dernières élections en

septembre 2002, couper l'herbe sous le pied des forces populistes et contredire ainsi les prévisions alarmistes. D'autres, notamment la Hongrie, ont écarté du Parlement en avril 2002 les partis d'extrême droite, en l'occurrence le MIEP.

Nous n'avons véritablement rien à redire à la manière dont les 10 nouveaux arrivants ont pris le "virage démocratique". Mieux encore, dans des circonstances historiques identiques, les grands pays d'Europe de l'Ouest, dont la France, n'auraient pas fait mieux !

Ni vengeance ni tricherie, ni coup de force ni contestation, aucune mauvaise nouvelle n'est advenue depuis la chute du Mur de Berlin. C'est un fait, la démocratie est de retour en Europe centrale, d'une manière apaisée. Réjouissons-nous !

Le traitement des minorités est un sujet qui tient à cœur aux instances européennes. Parce qu'il est la preuve du respect des règles démocratiques élémentaires dans la vie de tous les jours. Une institution discrète et très efficace y veille pour nous depuis longtemps : le Conseil de l'Europe.

Depuis des siècles, les minorités sont présentes et turbulentes en Europe centrale. Historiquement, elles ont toujours formé des communautés fortes ; elles furent souvent l'occasion de conflits, c'est l'une des spécialités européennes.

Aujourd'hui l'intégration européenne, dûment relayée par des actions et pressions efficaces, semble avoir eu raison du mal endémique qu'a longtemps constitué l'irrédentisme. Instruits

par l'Histoire, nous avons su être convaincants et plaider la cause de la paix, souvent avec l'aide de la force, de la pression politique ou de... notre porte-monnaie.

Force est de constater que la question des minorités n'empoisonne plus l'Europe.

Si, ici où là, quelques frictions surviennent, souvent à l'heure des élections, comme en Hongrie, en République tchèque ou en Slovaquie, elles paraissent d'autant plus hors du temps qu'elles sont soignées et traitées rapidement. Hommage soit rendu à l'Union européenne dont la force d'attraction et de conviction a permis la coexistence pacifique des minorités.

Peut-on ainsi citer un seul mouvement séparatiste qui ait fait parler de lui ces dernières années en Europe centrale ? Il n'y en a pas chez les nouveaux membres de l'Union ; il y en a quelques-uns chez les Quinze !

Chez les nouveaux membres, la représentation des minorités a été organisée de manière satisfaisante. Dans plusieurs pays, la protection des minorités est une obligation constitutionnelle. En Hongrie, 13 minorités sont reconnues par la loi (bulgare, tzigane, grecque, croate, polonaise, souabe, géorgienne, roumaine, russe, serbe, slovaque, slovène, ukrainienne) ! Elles sont regroupées en collectivités autonomes, dont les responsables sont élus au niveau local et au niveau national pour défendre leurs intérêts. Ces collectivités sont financées sur fonds publics et militent pour la défense des traditions et l'apprentissage des langues. Dans d'autres pays, notamment en Pologne et en Roumanie, leur représentation au Parlement est garantie. On

note par ailleurs l'existence en Hongrie de l'unique lycée tzigane au monde, connu pour son excellence et son exemplarité. Alors que la communauté Rom est loin d'être intégrée correctement partout.

La corruption dans les pays d'Europe centrale est dans la ligne de mire des autorités de Bruxelles. La Commission a récemment pointé du doigt plusieurs pays candidats qui seraient des mauvais élèves dans la lutte contre ce fléau. Les pays candidats font de réels efforts qui devront être poursuivis. Les classements réalisés par l'organisation non-gouvernementale *Transparency International* ne sont pas alarmants. La Slovénie et l'Estonie, respectivement 27^e et 29^e, se trouvent juste derrière la France (25^e), la Hongrie à égalité avec l'Italie (33^e).

Il ne servirait à rien de cacher que c'est un domaine sur lequel beaucoup reste à faire.

Les procédures européennes ont su intégrer cet impératif et l'Union européenne en a fait un élément d'appréciation de la préparation à l'adhésion. On peut espérer que la hausse du niveau de vie des pays de l'élargissement ira de pair avec des institutions transparentes ; c'est le mouvement qui est entamé depuis quelques années et qui devrait aboutir à des situations comparables à la nôtre dans les meilleurs délais.

1.5 On nous change notre Europe !

Tel est le cri que poussent les Européens de toujours. Ils ont raison. La Communauté originelle, celle qui a eu l'audace d'établir une stricte égalité entre ses membres qu'ils s'appellent le



Les fausses peurs

Luxembourg ou la France, n'est plus l'Europe d'aujourd'hui. Et l'on peut craindre que le rêve européen, celui de constituer une vraie grande puissance, qui puisse être l'égale des États-Unis, se perde dans les sables de l'élargissement. À n'avoir pas suffisamment approfondi la Communauté avant de l'élargir, on ne serait pas fidèle à son souffle du départ.

Soyons francs, ces arguments ne sont pas tous faux.

Mais l'Europe elle-même a beaucoup changé, avant même l'élargissement.

Comme toute construction humaine, elle est lente à se mettre en place. Elle a pris son temps, les pro Européens ont dû lutter souvent et longtemps pour imposer leurs vues et ils n'ont pas toujours eu gain de cause. Nous avons refusé, au sortir de la guerre, une armée unique. Nous avons mis près de quarante ans à faire l'Euro et près de cinquante à faire collaborer nos policiers.

Il y a un temps humain, un temps de l'homme, qui doit être pris en compte dans toutes les grandes ruptures avec le passé.

Le tempo de l'Europe est lent, mais régulier. Elle progresse.

Quand soudain, au début de la dernière décennie du siècle, le mur de Berlin s'est effondré dans des conditions que personne n'avait imaginées. Nous ne nous y attendions pas, même si nous avons lutté pour y parvenir.

La réunification de l'Europe devenait possible et venait bousculer notre cheminement.

Fallait-il la refuser ? Était-ce seulement possible ? Dès les années 90, le Chancelier Helmut Kohl indiquait clairement que nous devions immédiatement

ouvrir la porte à nos amis de l'Est de l'Europe qui retrouvaient enfin le chemin de la maison commune. Il l'a fait pour l'Allemagne, à un coût très élevé. Il restera dans l'histoire pour cela.

Nous le faisons pour l'Europe centrale et orientale parce que c'est, d'abord, un devoir moral. Et la France s'honore d'avoir compris cela rapidement.

Comment donc gérer au mieux ces adhésions sans remettre en cause le projet européen ? Avec réalisme, pragmatisme et vraisemblablement un peu d'audace.

Puisque le calendrier nous est imposé et, qu'au fond, nous nous en réjouissons, faisons preuve de générosité.

Montrons aussi un pragmatisme et un réalisme qui ne sauraient être confondus avec la résignation. Non, l'Europe n'est déjà plus une simple zone de libre-échange. Il n'y a pas de raison qu'elle le devienne. Elle est plus que cela.

Constatons tout d'abord qu'elle a beaucoup changé depuis 1957.

L'intégration de nos économies a constitué un formidable accélérateur. Le corpus de règles européennes s'est considérablement accru et il n'y a plus de sujet qui soit tabou. Tout est désormais susceptible d'être un jour "communitarisé". Ceux-là même qui, hier, protestaient contre l'intégration économique, réclamaient un mandat d'arrêt européen ; on construit pas à pas une Europe de la défense, l'Euro est accepté.

Le mécanisme d'intégration est en route, il bouscule tout sur son passage et, au fond, n'est plus vraiment contesté que par ceux qui regrettent



Les fausses peurs

de devoir abandonner leur pouvoir national au profit d'une logique européenne d'efficacité que l'opinion réclame.

Au rêve initial s'est substituée la banalité d'un grand espace intégré. Et de nouvelles préoccupations, comme le respect des diversités, les revendications culturelles et régionales, ont émergé.

Quand Jacques Delors lui-même parle de l'Europe comme une Fédération d'États-Nations, on comprend que c'est l'échiquier qui a bougé et non les pièces sur l'échiquier.

N'ayant pas suffisamment vite avancé pour une Europe de la défense, pour une politique étrangère commune, ayant laissé le temps faire son œuvre dans les esprits, nos propositions de relance européenne sont souvent plates et peu ambitieuses, au fond comme la réglementation communautaire, technique et compliquée. Est-ce pour autant qu'il faut baisser les bras ? Non, car l'avenir de l'Europe est plus ensoleillé qu'il n'y paraît.

L'élargissement, c'est d'abord le succès de l'Europe communautaire. Cet afflux de candidatures est un plébiscite en lui-même.

Par ailleurs, en lançant la mécanique d'une réforme de l'Union, portée par la Convention pour l'avenir de l'Europe que préside M. Giscard d'Estaing, les chefs d'État et de gouvernement ont manifesté leur claire conscience de la nécessité d'avancées audacieuses. Il nous faudra inventer une nouvelle Europe, qui devra aussi s'habituer au quotidien. Il n'est pas nécessaire de toujours arriver à la crise. Il n'est pas forcément indispensable de la faire progresser avec de grands moulinets de bras.

Sera-t-il plus difficile de la faire à 25 qu'à 15 ? Ce n'est pas évident.

Les négociations techniques seront, bien sûr, plus difficiles, mais jamais insurmontables. Nous l'avons prouvé dans le passé.

Demeurera la nécessité d'une volonté politique forte d'aller plus loin dans la mise en commun de compétences de nos États. Cela ne dépend pas de la taille de l'Europe, cela dépend de la force de nos convictions. Quelques chefs d'État ou de gouvernement audacieux peuvent toujours prendre l'initiative d'avancées nouvelles. Cela dépend d'eux, cela dépend de nous. Et dans cet exercice prospectif et de courage, les nouveaux venus risquent, peut-être, d'être les plus enthousiastes.

Nous aurons, certes, à appliquer quelque temps le mauvais Traité de Nice. Conclu en 2000, il symbolise parfaitement ce que la vieille méthode communautaire peut produire de pire lorsqu'elle est poussée à bout. Il faut en changer car nous avons changé d'époque. Et dans cet exercice aussi, les nouveaux venus nous aideront davantage que si nous étions restés entre nous ; car ils ont faim d'Europe alors que nous paraissions parfois en être rassasiés !

Le Traité de Nice aura vécu lorsque commenceront les négociations pour une vraie Constitution européenne parce que la Convention aura lancé le débat sur l'Europe du futur.

Ne désespérons donc pas de l'Europe. De crise en crise, elle ne nous a jamais déçus !

2 Bilan gagnant

Le bilan coûts-avantages du cinquième élargissement est bon.

À la dépense d'un demi-plan Marshall, étalée sur 16 ans, correspondent de réels avantages économiques, tant en ce qui concerne l'intégration de nouveaux consommateurs que pour les perspectives qu'il ouvre à nos économies

2.1 Le coût: un demi-plan Marshall en 16 ans

Pour le redressement de l'Europe au lendemain de la deuxième guerre mondiale, les États-Unis ont su se montrer généreux. C'était leur intérêt, c'était intelligent ; ce fut diablement efficace.

Le plan Marshall, que les pays de l'Est ont refusé sur ordre de Staline, mit à la disposition des pays européens la somme équivalant aujourd'hui à 97 milliards d'Euros qui ont été versés entre 1948 et 1951. Les économies européennes lui doivent une reconstruction rapide.

Lorsque Helmut Kohl engage la réunification de l'Allemagne en 1990, il sait que la République fédérale devra payer cher la remise à niveau des "frères de l'Est". Sait-il alors que cela coûtera plus de 600 milliards d'Euros entre 1990 et 1999 ?

Il y a des causes pour lesquelles on ne compte pas ! Aujourd'hui encore les transferts financiers de l'Allemagne de l'Ouest vers les anciens Länders de l'Est sont estimés à 75 milliards d'euros par an. Lourde charge pour l'économie et le budget allemands !

Le coût de l'élargissement, sur lequel on entend et on lit beaucoup d'extrapolations inexactes, est bien inférieur à tout ceci.

Depuis 1990, l'Union aide et soutient les nouvelles démocraties.

Il lui faudra poursuivre cet effort encore jusqu'en 2006, avant que les nouveaux adhérents puissent être placés sous le régime de droit commun des aides et des contributions communautaires.

L'ensemble de ce que nous aurons dépensé pour l'élargissement depuis 1990 et de ce que nous allons dépenser **jusqu'en 2006** représente un **coût net de 42,5 milliards d'euros, soit un demi-plan Marshall.**

2.1.1 Ce que cela a coûté depuis 1990: un effort limité

Depuis 1990, l'Union européenne a dépensé 19 milliards d'euros d'aides exceptionnelles à travers trois programmes: PHARE, ISPA et SAPARD (*cf. glossaire*).

Le programme PHARE, qui fonctionne depuis 1990, est destiné à aider les économies en transition. À la fin de l'année 2003, il représentera un total de 1,57 milliard d'euros.

En 1994, une stratégie de pré-adhésion est adoptée par le Conseil européen pour faciliter l'établisse-

2

Bilan gagnant

ment d'institutions stables et démocratiques, la construction d'infrastructures nouvelles destinées à permettre la croissance économique et encourager les coopérations régionales.

L'agenda 2000, répondant à une demande des chefs d'État réunis à Amsterdam en 1997, crée ISPA et SAPARD pour financer les restructurations dans le domaine de l'environnement et des transports ou faciliter le développement rural. 1 milliard et 500 millions d'euros, voilà ce que ces deux fonds ont consacré chaque année aux nouvelles démocraties entre 2000 et 2003.

Pour la France, cette dépense représente pour 13 ans environ 3,8 milliards d'euros, soit 63 euros par habitant pour toute la période.

Cela signifie que chaque Français a consacré moins de 5 euros par an, depuis 1990, à aider les nouvelles démocraties. Peut-on considérer cela comme excessif compte tenu de l'enjeu et des valeurs de solidarités que nous prônons ?

En revanche mesure-t-on ce que cela a significé pour les habitants de ces pays ?

Reconstruire une économie tout entière capable de produire et d'affronter la concurrence, mettre sur pied des lois et des règlements, une administration efficace, une justice indépendante, des collectivités locales qui réalisent les investissements publics nécessaires, ce furent des tâches immenses, conduites avec une détermination exceptionnelle et une compréhension de la population, que nous ne pourrions pas espérer dans nos pays de l'Ouest.

Pour chacun des pays concernés, il a fallu en 10 ans faire le chemin que nous avons parcouru en 40. Les difficultés sociales, la frustration des peuples, qui espéraient des changements plus rapides, se sont accumulées. Et pourtant, ils l'ont fait.

Même si beaucoup reste à réussir, les économies de ces pays ont profondément changé.

Les privatisations ont débuté dès 1991 et se sont poursuivies jusqu'en 1999. La part du secteur privé dans le PIB de ces pays est désormais comparable avec la moyenne européenne. Elle atteint même 90 % en Hongrie.

Les restructurations agricoles ont été menées tambour battant, malgré les difficultés et dans sept des pays de l'élargissement (Chypre, Estonie, Hongrie, Malte, République Tchèque, Slovaquie et Slovénie) la population agricole est désormais inférieure à 10 % de la population active.

D'ores et déjà, plus de 50 % de la population active des 10 est employé dans les services, ce qui est l'une des preuves de la modernité et de la productivité croissantes de ces économies.

Simultanément, les pays candidats ont réorienté complètement leurs échanges extérieurs.

Sous la botte de l'Union soviétique, chaque pays avait une spécialité et devait réaliser des produits destinés à l'ensemble des pays de la zone, voire à la Russie elle-même.

Une dépendance totale vis-à-vis de l'URSS permettait de contrôler l'empire par une division du travail imposée. C'est ainsi que les

2

Bilan gagnant

autobus Ikarus étaient fabriqués en Hongrie, les lentilles optiques en RDA, les automobiles en Tchécoslovaquie ou en Roumanie pendant que les Slovaques devaient produire les explosifs et les poudres nécessaires aux armées. Et que le pétrole et le gaz, dont les robinets étaient sévèrement contrôlés, venaient toujours de l'Union soviétique!

Ces bouleversements ont causé une profonde récession entraînant, dans certains pays, des baisses de production atteignant parfois 50 %.

Depuis l'an 2000, la croissance semble assurée pour de nombreuses années. Le taux de progression du PIB pour les 10 varie entre + 4 et + 7 % en moyenne, depuis 1994.

L'inflation a retrouvé des niveaux inférieurs à 10 % sauf en Roumanie.

Les déficits publics avoisinent les 5 % du PIB, la dette est inférieure à 60 % (sauf pour la Bulgarie) et l'endettement extérieur a été maîtrisé.

En 2001, le PIB par habitant/an (en standard de pouvoir d'achat) s'élève en moyenne à 11 790 euros (13 300 euros pour la République tchèque, 16 000 euros pour la Slovaquie).

Si le pouvoir d'achat de ces pays reste, en moyenne de 50 % inférieur à celui de l'Union (23 000 euros), et en prenant comme hypothèse une croissance de 2,5 % dans les pays de l'Union, les forts taux de croissance qu'ils enregistrent dès aujourd'hui (4 à 7 %) leur permettront de **rattraper le niveau de vie européen en 2015-2020 pour les mieux préparés, en 2020-2025 pour les autres.**

Mais on peut penser raisonnablement que ces échéances se rapprocheront davantage.

Quoi qu'il en soit, la mise à niveau de nos voisins mérite bien ces quelques efforts, pour eux et pour leurs peuples, comme pour nos propres économies !

2.1.2 Ce que cela va coûter jusqu'en 2006 : un coup de pouce raisonnable

C'est à Berlin en 1999 que les chefs d'État et de gouvernement des pays membres de l'Union ont établi un échéancier pour le financement de l'élargissement.

Il est évident que l'adhésion réclame un effort particulier.

Pour trois ans (2004-2006), les crédits qui prennent le relais des programmes en cours représentent la somme brute de **39,3 milliards d'euros**. Il faut en retrancher les contributions des nouveaux membres et les dépenses déjà engagées. Les 10 nouveaux seront, en effet, appelés à participer au budget communautaire, puisque, dès leur adhésion, ils devront payer leur écot à la caisse commune de l'Union européenne. Ils contribueront pour leur part à hauteur de 15,8 milliards d'euros sur trois ans.

Le coût net de l'élargissement pour les trois années 2004, 2005 et 2006 s'établit à 23,5 milliards d'euros.

On est bien loin de la surcharge financière !

À titre d'exemple, la France, qui contribuera pour 18 % à ces dépenses, consacra 2,4 milliards d'euros par an à l'élargissement (7,2 mil-

2

Bilan gagnant

liards d'euros, sur 3 ans). C'est-à-dire, en chiffres bruts, **40 euros par Français et par an**, dont il faut retrancher ce que nous recevons de l'Union, ce montant représente 0,03 % du budget de la France.

Rappelons que la contribution nette annuelle de la France à l'Union, est inférieure à 20 euros par habitant et par an.

À comparer aux 700 euros que la collectivité nationale prélève sur chaque Français.

En l'état actuel des négociations, plusieurs pays deviendraient contributeurs nets au budget, notamment parce que les aides directes agricoles sont versées aux États avec un an de décalage. Afin d'éviter que certains des nouveaux membres ne payent plus qu'ils ne reçoivent, une compensation est prévue par les Quinze. Cette compensation négociée individuellement, sera inscrite dans le Traité d'Adhésion de chacun des pays.

Les pays candidats font front uni pour exprimer leurs revendications. Le versement des aides agricoles sera progressif et s'échelonne sur 11 ans avant d'atteindre les 100 %. En 2004 : 25 %, 2005 : 30 %, 2006 : 35 %, 2007 : 40 % et 10 % de plus chaque année pour arriver en 2013. De plus, le budget prévu en début d'année par la Commission pour les fonds structurels a été diminué de 2,5 milliards d'euros pour être plafonné à 23 milliards d'euros pour la période 2004-2006.

On ne peut pas dire que les chefs d'État et de gouvernement ont jeté l'argent par les fenêtres ! Les dispositifs mis en place et les sommes décidées sont raisonnables et modérées.

2.2 Un coup de fouet économique

2.2.1 De nouveaux consommateurs

L'intégration des économies de l'Europe centrale et orientale dans l'Union a, d'ores et déjà, beaucoup progressé ces 10 dernières années. Elle va incontestablement représenter pour l'Union un coup de fouet salvateur alors que la croissance piétine à l'Ouest.

70 % des exportations des pays candidats sont destinées à l'Union Européenne. Le taux le plus faible est de 34,4 % pour Malte à cause de son positionnement méditerranéen, le plus fort celui de l'Estonie avec 75,5 %.

58 % de leurs importations proviennent de l'Union européenne. Le taux le plus faible est celui de la Lituanie (43,7 %), le plus fort celui de la Slovénie (68,7 %).

L'ampleur des changements est flagrante lorsqu'on constate que plus de 50 % du commerce international des futurs membres se fait avec l'Union européenne, contre 20 % en 1989. Cependant, les flux sont asymétriques, puisque ces pays ne représentent que 4 % des exportations de l'Union européenne. Que de possibilités à venir !

Les pays en contact direct avec l'Allemagne, l'Autriche et l'Italie que sont la Pologne, la Tchéquie, la Hongrie, la Slovaquie et la Slovénie en ont profité davantage. Ce voisinage leur a permis de réorienter leurs échanges extérieurs vers l'Ouest, et les a aidés à mettre en œuvre les réformes nécessaires à l'avènement d'une économie de marché.

2

Bilan gagnant

Les trois pays baltes ont mis plus de temps compte tenu de la géographie et des pressions russes. Mais ils ont su bénéficier de la proximité de la Suède, de la Finlande, de l'Allemagne et de la Pologne et ont modifié leurs débouchés et leurs approvisionnements.

C'est un tournant à 180° qu'ont dû faire les nouveaux adhérents pour arrimer leurs économies aux marchés occidentaux, mais ils l'ont fait, avant même l'adhésion !

La France, entre 1992 et 2001, a plus que quadruplé ses exportations à destination des pays candidats à l'adhésion. Celles-ci avoisinent désormais les 12 milliards d'euros par an.

Toutefois avec 6 % de part de marché dans les pays d'Europe centrale et orientale, la France peut encore espérer une forte croissance de ses exportations.

Parts de marché des États membres dans 12 pays candidats en %

France	Allemagne	Italie	UK	Autriche	Total UE
6,0	27,2	9,2	4,0	4,7	65,4

Source: FMI, calculs DREE

La force des pays candidats réside dans la flexibilité et la capacité d'adaptation du secteur économique. À cela, s'ajoute une vraie force de travail accompagnée d'une qualification professionnelle solide. À la suite de la chute du mur de Berlin, les citoyens de ces pays se sont montrés très entrepreneurs. Les changements ont entraîné depuis 1989 la restructuration des grands complexes industriels et une explosion des PME, maillons essentiels de ces économies.

En Slovénie, les PME emploient 35 % de la population active. En Hongrie, elles sont au nombre de 800 000, emploient 50 % de la population active et réalisent le tiers des exportations.

À titre de comparaison, les PME représentent plus de 20 millions d'entités en Europe et emploient plus de 117 millions de personnes.

Les négociations d'adhésion ont avancé rapidement. En juin 2001, tous les pays candidats ont clos le chapitre relatif aux PME.

Les bienfaits de la libéralisation sont indéniables. La création de richesses est loin de s'essouffler et les prévisions de croissance, dans ces pays, sont supérieures partout à 4 % par an. Autant de nouveaux consommateurs sur le marché européen.

Les économies des pays d'Europe centrale ont beaucoup apporté aux Quinze durant la dernière décennie et cet effet ne peut que s'accroître.

Une étude de la Commission⁽⁴⁾ chiffre l'**accroissement du Produit Intérieur Brut** lié à l'élargissement à 2 points de PIB annuel des pays candidats et **1 point de PIB annuel** pour les Quinze.

L'intégration commerciale des 10 dopera leurs économies. Elle devrait être une bonne aubaine pour nos entreprises.

2.2.2 De nouvelles opportunités

Les Investissements Directs Étrangers (IDE) chez les nouveaux adhérents ont revigoré les secteurs industriels et des services et sont en progression constante. Ils s'élèvent à un total de 42,6 milliards d'euros entre 1994 et 1999

⁽⁴⁾ Commission européenne, *L'impact économique de l'élargissement*, DG Affaires économiques, mai 2001.

2

Bilan gagnant

(3,2 milliards d'euros en 1994 et 7,2 milliards d'euros en 1997) et atteignent 12,2 milliards d'euros pour la seule année 1999⁽⁵⁾.

La part de la France dans les flux d'investissement était de 4,6 % en 1998. Elle **est de 20,1 %** en 2000! Nous figurons désormais parmi les plus importants investisseurs étrangers aux côtés de l'Allemagne et de l'Autriche avec un total de 6,44 milliards d'euros. Par exemple en Hongrie, la France est désormais en 3^e position avec 214 entreprises.

Le savoir-faire français apporte une solide expertise aux pays candidats en participant notamment à la modernisation du réseau autoroutier ou de l'assainissement des eaux.

L'élargissement consolidera l'environnement des affaires dans ces pays. La diffusion des règles et des comportements de marché est ici essentielle: le respect des engagements publics face aux investisseurs étrangers, la transparence des règles des marchés publics, l'absence de clause de préférence nationale, la rapidité et l'indépendance du système judiciaire, sont indispensables au bon fonctionnement d'une économie moderne.

La marge de progression des opérateurs économiques français devrait dépendre également de leur capacité à tirer parti des futures actions structurelles destinées à aider ces pays. De ce point de vue, il nous reste beaucoup à faire pour que nos technologies et notre force commerciale trouvent la place qu'elles méritent dans l'économie des nouveaux adhérents.

Quant au spectre des délocalisations liées à l'élargissement, il n'a pas d'existence réelle.

⁽⁵⁾ Eurostat 2000.

Depuis des années, l'ouverture des marchés est acquise et les opérateurs y sont déjà largement installés. Les principales délocalisations ont déjà eu lieu. Les avantages comparatifs, tels les moindres coûts salariaux, se rééquilibrent rapidement et incitent déjà beaucoup moins à la délocalisation des activités.

En même temps, le choix d'implantation de nouvelles usines pourrait favoriser la croissance économique dans ces pays et donc leur consommation de biens importés de l'Ouest. Ainsi, Renault a choisi la Turquie pour la fabrication de certains de ses modèles et le groupe PSA vient d'annoncer la création en Europe centrale (Hongrie, Pologne, Slovaquie ou République tchèque) d'une nouvelle usine d'une capacité de 300 000 voitures par an pour un investissement de 700 millions d'euros.

Avec l'élargissement, l'interdépendance de nos économies se renforcera et sera un nouveau facteur de croissance.

Chacun devrait y gagner et l'économie française dispose de grandes marges de progression chez les nouveaux adhérents.

3 Un processus compliqué pour une idée si simple

Lorsqu'on parle du processus d'élargissement, on a souvent l'impression que les experts compliquent tout à l'envi, de telle manière qu'on n'y comprend plus rien. Il est vrai que la procédure et la technique sont, en l'occurrence, compliquées. La chronologie aussi est dure à suivre. On a le sentiment d'avoir inventé un processus très complexe pour une idée si simple.

3.1 Une aventure à rebondissements de Copenhague à Copenhague

Le 22 juin 1993, les chefs d'État et de gouvernement des Quinze, réunis en **Conseil européen à Copenhague**, prennent la décision de principe d'élargir l'Union européenne aux pays d'Europe centrale et orientale. Il faut prendre acte de la chute du mur de Berlin. Moralement, l'Europe se doit de tendre la main à ceux sur qui était tombé le rideau de fer. Il est souhaitable et stratégique de mettre fin à la division du continent européen.

Neuf ans plus tard, les négociations d'adhésion avec les dix pays candidats que sont la Hongrie, la Pologne, la République tchèque, la Slovaquie,

la Slovénie, l'Estonie, la Lettonie, la Lituanie, Chypre et Malte entrent dans une phase finale.

En 1993, les États membres décident de fixer des critères en fonction desquels sera jugée la préparation des pays qui veulent rejoindre l'Union européenne. Ils sont au nombre de trois :

- disposer d'**institutions stables** garantissant la démocratie, la primauté du droit, les droits de l'Homme, le respect des minorités et leur protection
- disposer d'une **économie de marché** viable et capable de faire face à la pression concurrentielle et aux forces du marché à l'intérieur de l'Union européenne
- disposer d'institutions susceptibles d'assumer les obligations de l'adhésion à l'Union, la reprise et l'application de l'**acquis communautaire** et de souscrire aux objectifs de l'Union politique, économique et monétaire.

Bien avant Copenhague, les pays de l'Union ont affirmé leur volonté de rapprochement avec les pays d'Europe centrale et orientale. Une fois l'aide financière PHARE mise en place dès 1990, les bases juridiques de la coopération ont été posées sous forme d'accords d'association, dits également **accords européens**.

Les accords d'association signés entre l'Union européenne et chacun des pays candidats constituent la base juridique du processus d'adhésion. C'est le premier pas vers l'Union. La signature de ces accords s'est échelonnée entre fin 1991 et juin 1996. Pour les membres de l'Union européenne, il s'agissait d'un geste fort envers ces nouveaux partenaires. Pour ces derniers, c'était la preuve de leur engagement européen.

3

Un processus compliqué pour une idée si simple

Les grandes dates du processus d'élargissement

- Sommet de Copenhague, juin 1993 : définition des règles
- Sommet de Luxembourg, décembre 1997 : lancement des négociations avec six pays
- Sommet d'Helsinki, décembre 1999 : extension des négociations à douze pays
- Sommet de Nice, décembre 2000 : une feuille de route pour l'élargissement
- Sommet de Laeken, décembre 2001 : le "big bang", un élargissement prévu à 10 pays
- Sommet de Copenhague, décembre 2002 : achèvement des négociations et décision définitive d'élargissement
- Sommet d'Athènes, avril 2003 : signature prévue des Traités d'Adhésion
- 1^{er} mai 2004 : Adhésion officielle des 10 nouveaux membres

De même, trois autres pays méditerranéens aspirent alors à rejoindre l'Union européenne. On ne doit pas oublier que le premier pays à avoir signé un accord d'adhésion est la Turquie en 1963, suivie de Malte et de Chypre. Ils ont également déposé leur candidature officielle en 1987 pour Ankara, en 1990 pour les deux îles.

Motivés par la décision du Conseil européen de Copenhague, en 1993, les pays d'Europe centrale introduisent leur candidature officielle à l'Union européenne.

Les accords d'association

Pays	Signature de l'accord européen	Entrée en vigueur
Turquie	Septembre 1963	Décembre 1964
Malte	Décembre 1970	Avril 1971
Chypre	Décembre 1972	Juin 1973
Hongrie	Décembre 1991	Février 1994
Pologne	Décembre 1991	Février 1994
Bulgarie	Mars 1993	Février 1995
République tchèque	Octobre 1993	Février 1995
Roumanie	Février 1993	Février 1995
Slovaquie	Octobre 1993	Février 1995
Estonie	Juin 1995	Février 1998
Lettonie	Juin 1995	Février 1998
Lituanie	Juin 1995	Février 1998
Slovénie	Juin 1996	Février 1998

Dates d'introduction des candidatures à l'Union européenne

Turquie	14/4/1987
Chypre	3/7/1990
Malte	16/7/1990
Hongrie	31/3/1994
Pologne	5/4/1994
Roumanie	22/6/1995
Slovaquie	27/6/1995
Lettonie	13/10/1995
Estonie	24/11/1995
Lituanie	8/12/1995
Bulgarie	14/12/1995
République tchèque	17/1/1996
Slovénie	10/6/1996

3

Un processus compliqué pour une idée si simple

Le sommet de Luxembourg est un moment historique pour le processus d'élargissement. En décembre 1997, les Quinze décident de lancer les négociations d'adhésion avec les six pays alors jugés les plus avancés dans le respect des critères de Copenhague : Chypre, Estonie, Hongrie, Pologne, République tchèque et Slovaquie. Les négociations sont lancées en mars 1998 selon le principe de différenciation : chacun avance à son rythme dans la négociation en fonction des progrès effectivement constatés.

L'extension du processus d'adhésion est décidée lors du sommet d'Helsinki en décembre 1999. Les négociations sont ouvertes avec six nouveaux candidats qui n'avaient pas été précédemment retenus : Bulgarie, Lettonie, Lituanie, Malte, Roumanie et Slovaquie. Parallèlement, la Turquie est reconnue officiellement candidate, sans pour autant que des négociations d'adhésion soient engagées.

L'accélération des négociations d'adhésion s'effectue lors du sommet de Nice en décembre 2000. Une stratégie fondée sur une "feuille de route" est adoptée fixant un calendrier avec des chapitres à traiter, semestre par semestre, pour les deux années à venir et une méthode pour traiter les demandes de périodes transitoires.

Souhaitée par les candidats, l'idée de fixer des échéances d'adhésion a longtemps été écartée par les Quinze. Le Conseil européen de Laeken (décembre 2001) a repris à son compte le scénario du "grand élargissement" en faveur de l'adhésion simultanée des dix pays les plus avancés, dès 2004, afin de leur permettre de participer aux élections du Parlement européen en juin 2004.

L'élargissement prend alors toute sa dimension politique.

Au sommet de Copenhague en décembre 2002, les négociations sont déclarées closes avec 10 pays candidats, laissant la place au processus de signature et de ratification des Traités d'Adhésion dans l'année 2003. Leur adhésion est entérinée.

Il fixe le calendrier pour l'adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie.

3.2 Un vrai parcours du combattant

Adhésion
Une base juridique : les accords d'association
Un soutien financier : les programmes communautaires
Un cadre de négociations : les chapitres de l'acquis
Candidature

Depuis le début, le processus d'élargissement est à la fois très simple et techniquement compliqué.

À Luxembourg, en 1997, chaque pays candidat a été invité à adopter un Programme National d'Adoption de l'Acquis définissant la manière dont il entend respecter le partenariat pour l'adhésion, précisant le calendrier de mise en œuvre de ses priorités et les incidences en termes de ressources financières et humaines. Ce programme est révisé périodiquement afin de tenir compte des progrès réalisés et de définir de nouvelles priorités.

3

Un processus compliqué pour une idée si simple

L'acquis à transposer par les pays candidats est évalué à **80 000 pages dans le Journal Officiel des Communautés Européennes**. Les négociations portent pour chacun des 12 pays candidats sur les **31 chapitres** qui composent "l'**acquis communautaire**".

L'examen des progrès accomplis par chaque État candidat pour adopter l'acquis de l'Union, fait l'objet, pour chacun d'eux, de rapports réguliers de la Commission au Conseil depuis la fin 1998.

Ce rapport décrit l'état des relations entre un pays candidat et l'Union, analyse la situation en ce qui concerne les conditions politiques fixées par le Conseil européen, évalue la situation économique et les perspectives d'un pays au regard des conditions économiques mentionnées par le Conseil européen. Il examine la capacité d'un pays à assumer les obligations résultant de l'adhésion, c'est-à-dire l'acquis de l'Union, tel qu'il est exprimé dans le Traité, le droit dérivé et les politiques de l'Union.

Le rapport fait le bilan des capacités judiciaires et administratives, qui ont été jugées insuffisantes en 1995, pour conduire une vraie politique communautaire.

Concernant la **reprise de l'acquis communautaire**, des efforts considérables ont été consentis depuis le début du processus. Les pays candidats ont dû élaborer et mettre en place des programmes nationaux d'harmonisation juridique qui se sont traduits par une production législative impressionnante. L'Accord d'Association mentionne quelque **470 lois communautaires** dont l'esprit et le contenu devront être transpo-

sés d'ici l'adhésion. Cela a entraîné une vraie course contre la montre. **Les Parlements des pays adhérents ont adopté, en moyenne, plus de 100 lois par an**. À titre de comparaison, la France, sous la législature précédente, a adopté 44 lois par an en moyenne.

Il a fallu légiférer dans des domaines clés, tels que la libre circulation des biens, les marchés publics, les assurances, la propriété intellectuelle et, dans de nombreux cas, procéder à des **modifications constitutionnelles**. Si dans certains cas des précipitations ont pu être notées, l'harmonisation est un succès. La pression de la reprise de l'acquis a également contribué à débloquer certains sujets qui étaient dans l'impasse à cause de divergences politiques internes.

L'autre chantier d'envergure a été la mise en place des structures administratives destinées à appliquer les mesures communautaires. Il s'agit, par exemple, des agences de paiement chargées des aides directes agricoles à verser aux exploitants et de l'organisation de leur contrôle, ou encore, de la distribution des fonds structurels au plan régional.

La justice est au cœur des transformations. Si nos conceptions juridiques se ressemblent, l'aptitude des tribunaux à appliquer le droit communautaire a dû faire l'objet d'efforts particuliers et la formation des magistrats a nécessité un investissement humain et financier tout particulier.

Outre la mobilisation du Parlement, ce processus a mobilisé l'ensemble des administrations. Le programme de reprise de l'acquis fait également le bilan des besoins en ressources humaines des administrations.

3

Un processus compliqué pour une idée si simple

À titre d'exemple, la Hongrie a prévu, pour les années 2002 et 2003, le recrutement de 7 290 fonctionnaires pour faire face à ses obligations en matière de justice et d'affaires intérieures, de politique agricole et de politique sociale. Cela représente des dépenses de 3,6 milliards d'euros, financées, à parts égales, par le budget national et par des aides communautaires.

L'acquis communautaire a été divisé en 31 chapitres, qui sont successivement ouverts, négociés et clôturés quand il est possible de parvenir à un accord. La négociation est considérée comme close lorsque l'ensemble des chapitres est clos.

Il faut être conscient des efforts que représentent ces négociations pour les pays candidats.

Ils ont dû bouleverser nombre de leurs règles, tout en acceptant d'être régulièrement et publiquement notés !

L'exercice fut, pour le moins, stimulant.

Cette négociation a, de surcroît, prit rapidement un tour très technique et donc plus compliqué. La Commission et ses fonctionnaires ont joué un rôle capital dans ces négociations en allant jusqu'à s'installer sur place pour des "rounds" de discussion.

Les intérêts individuels de chacun des quinze membres de l'Union ont été préservés par le caractère intergouvernemental des négociations. Pour définir les positions communes, chaque État membre pouvait introduire des sujets qui le concernaient plus particulièrement. Cela n'a pas toujours simplifié les négociations !

Les 30 chapitres de négociations (+ 1 pour les questions diverses)

1. Libre circulation des marchandises
2. Libre circulation des personnes
3. Libre prestation des services
4. Libre circulations des capitaux
5. Droit des sociétés
6. Concurrence
7. Agriculture
8. Pêche
9. Transports
10. Fiscalité
11. Union économique et monétaire
12. Statistiques
13. Politiques sociales et emploi
14. Énergie
15. Politique industrielle
16. PME
17. Science et recherche
18. Éducation et formation
19. Télécommunications et technologie de l'information
20. Culture et audiovisuel
21. Politique régionale
22. Environnement
23. Protection des consommateurs
24. Justice et affaires intérieures
25. Union douanière
26. Relations extérieures
27. PESC
28. Contrôle financier
29. Dispositions financières
30. Questions institutionnelles

3

Un processus compliqué pour une idée si simple

La Commission était chargée d'évaluer les réponses.

Du côté des pays candidats, le parcours du combattant est devenu de plus en plus complexe par rapport aux élargissements précédents.

Dans un premier temps, la Communauté s'était contentée d'une simple acceptation juridique de l'acquis (Grèce). Ensuite, elle a mis l'accent sur les procédures de vérification de la reprise de l'acquis, non seulement en termes juridiques, mais en termes pratiques.

Plusieurs **mesures transitoires** ont été décidées lors des négociations.

Elles doivent être limitées dans le temps et être accompagnées d'un plan définissant les étapes d'application de l'acquis. De plus, elles ne peuvent pas entraîner de modifications des règles et des politiques de l'Union. Des mesures transitoires nombreuses ont été conclues tant à la demande des pays candidats (**190** acceptées jusqu'ici) que de l'Union (**28** acceptées jusqu'ici).

Pour les pays candidats, elles concernent les domaines où l'entrée en vigueur des règles communautaires exige d'importants investissements. Il s'agit par exemple de la construction d'usines de traitement des eaux usées ou de la constitution de réserves stratégiques de pétrole. Par ailleurs, des restrictions ont été temporairement imposées à la libre circulation des capitaux destinés à l'achat de terres dans les futurs États membres pour éviter que la propriété des terres ne change de mains du fait de l'Europe.

À la demande de l'Union, des **restrictions temporaires** ont été prévues en ce qui concerne

la **libre circulation des travailleurs** des futurs États membres ou la protection des **droits de propriété industrielle** pour les produits pharmaceutiques.

La pression normative a joué un rôle non négligeable dans l'évolution des pays de la région.

Si les pays candidats devaient prouver leur engagement européen, nous pouvons considérer que ce qu'ils ont réalisé ces dernières années suffirait à les qualifier.

En termes politiques, on imagine en effet la déstabilisation qui s'en est suivie pour nombre de gouvernements, mis à l'index par la Commission sur tel ou tel sujet, ou devant affronter le mécontentement de catégories entières de leur population pour des motifs européens.

N'oublions jamais que la plupart de ces pays ont retrouvé, dans les années 90, une souveraineté qui leur avait été niée par l'Union soviétique. Le premier exercice qu'on leur impose est de sacrifier une partie de leurs attributs récupérés ! Et de le faire publiquement !

Ils l'ont pourtant fait, tant pour leur adhésion à l'OTAN, qui exige des efforts de réorganisation militaire considérables, que pour leur entrée dans l'Union européenne qui nécessite de rebâtir le droit, la justice et l'administration !

On ne dira jamais assez combien ils ont été courageux et leurs dirigeants aussi.

Leur désir d'appartenir au monde occidental, trop longtemps refoulé et quasiment d'ordre

3

Un processus compliqué pour une idée si simple

mythique, peut désormais s'exprimer et se concrétiser sans passer par un rapport de force d'ordre belliqueux.

Pour les citoyens de ces pays, l'élargissement **c'est le retour en Europe**. Politiquement, ils réalisent leur droit moral et historique à participer pleinement à la définition de la politique européenne. Mais de l'Europe, ils attendent, avant tout, la prospérité économique.

Au début des années 1990, l'Union européenne a été perçue, en effet, dans les pays d'Europe centrale, comme une structure d'intégration à vocation économique.

Après l'effondrement du communisme, la première priorité de ces États a été d'éviter pour l'avenir toute tentation hégémonique du grand frère russe dont ils ont appris, à juste titre, à se méfier. Voilà pourquoi ils ont tous souhaité entrer dans l'OTAN, seule capable aujourd'hui de garantir leur sécurité et leur indépendance.

Mais l'évolution de la Russie et de la situation internationale, le débat sur l'avenir de l'Europe, auquel ils sont associés grâce à la Convention et la volonté de l'Union de renforcer son intégration, leur ont fait prendre conscience que **l'Union européenne est aussi un projet politique** auquel elle leur proposait de s'associer.

Conclusion

dans l'élaboration d'une Constitution, pour la mise au point de nouvelles politiques communes, les nouveaux candidats ont beaucoup à nous apprendre. Leur expérience n'a pas de prix pour des sociétés comme les nôtres, relativement protégées de l'instabilité depuis 50 ans et bénéficiant, sous couverture militaire, d'un niveau de vie inégalé. Nous devons davantage écouter ce qu'ils ont à nous dire.

Leur point de vue est essentiel à une Europe prospère qui a tendance à penser que sa richesse est acquise pour l'éternité, à des sociétés bien organisées mais où les valeurs de travail et d'efforts n'ont pas toujours la place qui leur revient. De tous mes voyages dans les pays de l'élargissement, j'ai ramené des images de femmes et d'hommes entreprenants, bien formés, décidés à croquer la vie à belles dents et à produire tous les efforts nécessaires pour cela.

L'entrée des 10 nouveaux, c'est un coup de fouet pour l'Europe !

Ne nous cachons pas qu'il existe, chez eux, une tendance à idéaliser l'Union européenne.

À ne voir que la richesse qu'elle représente et à imaginer la richesse qui sera la leur une fois qu'ils seront membres du club. Cette vision nécessite une grande prudence, afin de ne pas laisser place à des désillusions car l'écart de revenu ne disparaîtra pas le lendemain de l'adhésion ! Les pays de l'Union doivent donc faire preuve de davantage de solidarité politique

envers les gouvernements des pays candidats. Celle-ci passe par une meilleure connaissance de la situation de chacun des pays membres de l'Europe à 25.

Car les décisions importantes concernant l'avenir de l'Union, à commencer par les adhésions, seront le fait de votes populaires. Il faut donc, comme toujours pour le projet européen, expliquer et expliquer encore, se passionner et approfondir.

Il est urgent de parler de l'élargissement.

Aujourd'hui, l'ampleur de la tâche demande une mobilisation de la classe politique encore plus importante. Celle des États membres autant que celle des pays candidats. L'élargissement d'un côté, l'adhésion de l'autre, doivent faire l'objet d'une vraie publicité mettant en évidence tous les arguments et ouvrant un débat public à la hauteur des enjeux.

La page du 21^e siècle de l'histoire de l'Europe peut enfin commencer à s'écrire. À nos plumes !

Annexe

TURQUIE

Présentation géographique

- Superficie : 779 452 km²
- Frontières : 2 627 km de frontières terrestres (Arménie 268 km, Azerbaïdjan 9 km, Bulgarie 240 km, Géorgie 252 km, Grèce 206 km, Iran 499 km, Irak 331 km, Syrie 822 km) et 8 333 km de côtes
- Capitale : Ankara

Population

- 68 millions d'habitants (estimations 2002)
- Croissance démographique (2000-2005) : 1,3 %
- Composition : 70 % Turcs, 22 % Kurdes, 3,3 % groupes d'origine balkanique (Albanais et Bosniaques), 2,2 % Circassiens et autres groupes caucasiens (Azéris, Géorgiens, Lazes et Tchétchènes), 2 % Arabes et Bulgares (150 000 environ), Roms (50 000 environ) et Arméniens (30 000 environ)
- Confession : 82 % musulmans sunnites, 17 % musulmans alévis, environ 2 % chrétiens (Grecs, Arméniens, Assyro-Chaldéens, Nestoriens), 0,8 % Juifs, petite minorité yéside
- Espérance de vie (2000-2005) : hommes 68 ans et femmes 73 ans

Données économiques (2001)

- PIB en SPA : 407,1 Mds €
- Croissance du PIB : -7,4 % en 2001
- PIB par habitant en SPA € : 6000 soit 24 % de la moyenne communautaire
- Taux de chômage en 2001 : 8,5 %
- Inflation : 57,6 %
- Part de l'agriculture dans le PIB : 12,1 %
- Part de l'emploi agricole : 35,4 %

Relations commerciales avec l'Union européenne (2001)

- 61 % de son commerce extérieur avec l'Union européenne
Principaux clients : Allemagne, États-Unis, Royaume-Uni, France
 - 44,6 % des importations en provenance de l'Union européenne
Principaux fournisseurs : Allemagne, Italie, États-Unis, Russie, France
- Une union douanière entre la Turquie et l'Union européenne existe depuis 1995.
- Relations commerciales et économiques avec la France : nos relations ont connu une expansion remarquable jusqu'à début 2001. En 1986, il y avait en Turquie 9 implantations industrielles, et 250 environ en 1999. Aujourd'hui la France est présente essentiellement dans l'industrie automobile (Renault est le premier investisseur étranger), la grande distribution (Carrefour) et l'assurance (Axa). En stock d'investissement, la France se situe en première position avec plus de 5 Mds €, devant l'Allemagne.

Système politique

■ République, démocratie parlementaire

La Constitution actuelle a été adoptée par référendum le 7 novembre 1982 et amendée en 1995 et 2001 (en vue de l'adhésion de la Turquie à l'Union européenne).

■ Chef de l'État : Ahmed Necdet Sezer, élu en mai 2000.

Le Président est élu par le Parlement à la majorité des 2/3 pour un mandat de 7 ans non renouvelable.

■ Premier ministre: Abdullah Gül

■ Système parlementaire monocaméral.

La Grande Assemblée nationale (Meclis) comprend 550 sièges ; les députés sont élus pour 5 ans (en Turquie le vote est obligatoire à partir de 18 ans; les contrevenants sont passibles d'une amende); système de représentation proportionnelle; seuil de 10 % des suffrages pour qu'un parti politique soit représenté au Parlement (seuil qui ne s'applique pas aux candidats indépendants).

■ Le Conseil National de Sécurité est composé de cinq militaires et de cinq civils : le Président de la République, le Premier ministre, le (ou les) Premier ministre adjoint, les ministres de la Défense, de l'Intérieur, des Affaires étrangères, de la Justice, le chef de l'État major, les commandants de l'Armée de l'air, de la Marine, de l'Armée de terre et de la gendarmerie. Le secrétariat général du CNS détermine les orientations de la politique de sûreté de l'État, son application et sa coordination. Les recom-

mandations du CNS, qui se réunit tous les mois, sont prioritaires et figurent en tête de l'ordre du jour de chaque Conseil des ministres; elles interviennent dans des domaines variés : programmes scolaires, organisation et contrôle de l'audiovisuel, nomination de certains fonctionnaires.

■ Les dernières élections parlementaires se sont déroulées le 3 novembre 2002. Elles ont porté au pouvoir **le parti musulman-démocrate AKP** dirigé par Recep Tayyip Erdogan et lui donnent une majorité absolue au sein de la Grande Assemblée. Ces élections consacrent la défaite des partis traditionnels. Par ailleurs, le CHP, la plus ancienne formation politique du pays, créée en 1923 par Mustafa Kemal Atatürk, aujourd'hui social-démocrate connue pour son attachement aux valeurs laïques de l'État, retrouve les bancs du Parlement dont il avait été évincé en 1999.

Composition du Parlement :

- 363 sièges l'AKP (Parti Justice et Développement)
- 178 sièges CHP (Parti républicain du Peuple)
- 9 sièges indépendants

■ Prochaines élections : présidentielle et législatives en 2007.

Organisation administrative

81 provinces subdivisées en 847 districts, 16 métropoles et 3 200 communes

Histoire

La population turque est issue d'un brassage millénaire et enrichie d'apports culturels extérieurs nombreux lors de l'expansion ottomane. Les Turcs, originaires d'Asie centrale, font connaissance avec les arabes au 7^e siècle au moment où la civilisation arabo-musulmane est à son apogée; devant l'ampleur et la grandeur de celle-ci, ils adoptent la religion musulmane à partir du 10^e siècle. Au 11^e siècle, ils pénètrent en Anatolie et fondent le premier État turc, l'Empire seljoukide. En 1453, avec la prise de Constantinople, commence l'apogée de l'Empire ottoman, dont la capitale est l'actuelle Istanbul. Cet empire (dont le territoire s'étend sur l'ensemble de l'Anatolie, l'Irak, la Syrie, le Liban, une grande partie de la péninsule Arabe, l'Égypte, la Libye, la Tunisie et l'Algérie) est multiculturel et multiracial car coexistent, sous la domination ottomane, de multiples religions et langues. L'Empire ottoman prend part à la première guerre mondiale aux côtés des Allemands, est défait puis occupé par les Alliés. Le général Mustafa Kemal, dit Atatürk, entreprend alors à partir de l'Anatolie de construire un État national turc; il mène et gagne une guerre d'indépendance. En 1924, la signature du traité de Lausanne officialise la reconnaissance de la République turque par les États occidentaux. Commence alors une ère républicaine, période unique et sans précédent, synonyme de transformation radicale et de mutation du peuple turc. Mustafa Kemal poursuit et approfondit l'occidentalisation du pays entamée dès la fin du 18^e siècle, au dédain des mondes arabe et perse, puisque l'Occident représente à ses yeux "la civilisation contemporaine". Mustafa Kemal

et ses compagnons rompent avec la loi religieuse (charia) et font adopter les codes européens, en les traduisant. Ainsi l'Italie inspire la réforme du Code Pénal, l'Allemagne celle du droit commercial... Selon le modèle du Code Civil suisse, les Turcs abandonnent la polygamie et doivent se marier à la mairie; l'égalité entre l'homme et la femme est reconnue. Les femmes turques obtiennent le droit de vote et l'éligibilité en 1934 avant la quasi-majorité des pays européens. L'école, qui devient obligatoire, est le fer de lance des valeurs républicaines; l'alphabet latin est adopté. D'autres réformes se succèdent: le jour férié hebdomadaire se conforme à la civilisation occidentale et devient le dimanche au lieu du vendredi. Les anciennes mesures sont remplacées par la mesure métrique. La réforme de l'habillement interdit le port du fez et du tchador et suggère un habillement à l'occidentale. Atatürk décède en 1938, mais ses héritiers ne modifient pas pour autant l'élan turc vers l'Occident.

Après la seconde guerre mondiale, quand Staline réclame des droits de passage par les détroits du Bosphore et des Dardanelles, la Turquie abandonne sa position non-alignée et manifeste sa volonté de rapprochement vers l'Occident. Elle devient membre de l'OTAN. Elle est par ailleurs membre fondateur du Conseil de l'Europe.

La Turquie est membre associé de l'Union européenne conformément au traité d'Ankara de 1964. Dans son article 28, ce traité prévoit d'ailleurs l'adhésion définitive après une période de trente années permettant l'adaptation et l'har-

monisation de la Turquie avec l'Union. Pour Ankara, c'est déjà la preuve de la reconnaissance et de l'acceptation de sa vocation européenne. Puis un traité d'union douanière, échelonné entre 1973 et 1995, lie le pays à l'Union européenne. Ankara a aussi déposé une demande formelle d'adhésion en 1987.

La décision prise à Helsinki, en 1999, par les chefs d'État et de gouvernement d'accorder à la Turquie le statut de pays candidat a encouragé ce pays à prendre une série de réformes fondamentales allant dans le sens d'une consolidation de la démocratie. Une importante réforme constitutionnelle a eu lieu en octobre 2001 dans le but de renforcer les garanties dans le domaine des droits de l'Homme et des libertés fondamentales. Un nouveau Code Civil a été adopté en novembre 2001, et trois paquets de réforme ont fait l'objet de votes du Parlement, en février, mars et août 2002. Les réformes d'août 2002 sont de grande ampleur et concernent **l'abolition de la peine de mort** en temps de paix, la suppression de l'état d'urgence en vigueur dans deux provinces du sud-est et l'ouverture d'enseignement et d'émissions de radio aux **langues minoritaires**, notamment le kurde. Les contrôles sur les médias devraient être levés et la liberté d'expression mieux garantie. Par ailleurs, plusieurs recommandations du Comité européen pour la prévention de la torture sont actuellement mises en œuvre ; la réforme du système judiciaire se poursuit.

La Turquie progresse vers la mise en place d'une véritable économie de marché viable, mais elle subit encore la conséquence des deux crises

financières récentes qui l'ont profondément déstabilisée. Ces progrès se traduisent par l'amélioration de la discipline budgétaire, le ralentissement des pressions inflationnistes, la réduction des ingérences politiques, la libéralisation des marchés de l'agriculture et de l'énergie.

Dans les domaines couverts par l'union douanière, la reprise de l'acquis communautaire paraît d'ores et déjà réalisée.

La stabilité politique, économique et sociale de la Turquie apparaît fondamentale pour l'Union européenne du fait de sa position géostratégique.

Alors que pendant longtemps la population était restée indifférente au projet européen, le désir d'adhérer est désormais réel et ressenti par l'homme de la rue, qui souhaite des conditions de vie meilleures et plus de croissance. Ce souhait rejoint celui d'une plus grande liberté d'expression. Lors de la dernière campagne électorale, la quasi-totalité des candidats (à l'exception du mouvement ultra nationaliste MHP) se sont prononcés clairement pour l'adhésion à l'Union européenne. Dès sa victoire électorale, l'AKP a multiplié les déclarations pro-européennes.

D'après un sondage Eurobaromètre en 2001, 68 % de la population turque voteraient en faveur de l'adhésion à l'Union européenne, 20 % contre, alors que 12 % ne voteraient pas ou ne se prononcent pas. Par ailleurs 59 % des Turcs pensent que l'adhésion de leur pays à l'Union européenne est une bonne chose.

Bibliographie

■ Bernard Huchet, Henri Malosse
Unifier la grande Europe
Bruylant, 2002

■ Elie Barnavi, Paul Goosens
Les frontières de l'Europe
De Boeck, 2001

■ Didier Doucet
L'élargissement de l'Europe : un risque pour le Sud?
L'Harmattan, 2001

■ Jean-François Drevet
L'élargissement de l'Union, jusqu'où?
L'Harmattan, 2001

■ ***L'élargissement de l'Union Européenne, quels enjeux, quels défis***
Presses de la Sorbonne nouvelle, 2001,
dir. Élisabeth du Réau

■ Jean-François Drevet
Chypre en Europe
L'Harmattan, 2000

■ Commissariat Général du Plan
L'élargissement de l'Union européenne à l'est de l'Europe : des gains à escompter à l'Est et à l'Ouest
La Documentation française, 1999

■ Graham Avery
The enlargement of the European Union
Sheffield Academic Press, 1998

■ Philippe Deloire
Vers l'Europe des 30 : le processus d'élargissement de l'Union européenne
Gualino, 1998

■ Edwige Tucny
L'élargissement de l'Union européenne : la conditionnalité politique
L'Harmattan, 1997

■ Jean-François Drevet
La nouvelle identité de l'Europe
PUF, 1997

■ Jacques Verger
Les gens du savoir en Europe à la fin du Moyen-Âge
PUF, 1997

■ Bernard Huchet, Henri Malosse
Vers la grande Europe
Bruylant, 1996

■ François de la Serre
L'Union européenne : ouverture à l'est
PUF, 1994

■ Pierre Lequiller
L'Europe se lève à l'Est
Éditions du Rocher, 1994

■ Michel Foucher, Jean-Yves Potel
Le continent retrouvé
Éditions de l'Aube, 1993

Sites Internet

■ www.un.org/esa/population/unpop.htm

Organisation des Nations Unies, Division de la population

■ www.europa.eu.int/comm/enlargement

Site "élargissement" de la Commission européenne

■ www.europarl.eu.int/enlargement

Site "élargissement" du Parlement européen

■ www.dree.org/elargissement

Site "élargissement" du ministère de l'Économie et des Finances, Direction des Relations économique extérieures

■ www.diplomatie.gouv.fr

Site du ministère français des Affaires étrangères

■ www.senat.fr/europe/rap.html

Site du Sénat français, rapport sur l'élargissement

■ www.robert-schuman.org

Site de la Fondation Robert Schuman de Paris

■ www.robert-schuman.org/oeo/default2.htm

L'Observatoire des élections en Europe de la Fondation Robert Schuman

Abonnement à la lettre de l'Observatoire:

oeo@robert-schuman.org

■ www.european-convention.eu.int

Site de la Convention pour l'avenir de l'Europe

Glossaire

■ **ASEAN** : Association of Southeast Asian Nations. Organisation de libre-échange d'Asie du Sud-est (10 pays)

■ **IDE** : Investissements directs étrangers

■ **ISPA** : Instrument for Structural Policies for pre-Accession

■ **MERCOSUR** : Mercado Común del Sur. Union douanière de 6 pays d'Amérique latine (Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Paraguay, Uruguay).

■ **PHARE** : Pologne-Hongrie Aide à la Restructuration Économique. Programme de soutien à la restructuration de l'économie de ces deux pays, lancé en 1990, étendu par la suite à d'autres bénéficiaires.

■ **SAPARD** : Special Accession Programme for Agriculture & Rural Development

■ **SPA** : Standard de Pouvoir d'Achat. Le Produit Intérieur Brut calculé en SPA permet de comparer le PIB de plusieurs pays en fonction du niveau des prix à la consommation d'un panier de produits.

Reconnue d'utilité publique par décret en date du 18 février 1992, la **Fondation Robert Schuman** a pour mission de :

- promouvoir l'idéal européen ;
- soutenir tous ceux qui œuvrent pour la démocratie en Europe et dans le monde ;
- contribuer, par tous les moyens, au débat européen et à l'évolution de l'Union ;
- établir des liens et des coopérations avec toutes les institutions qui poursuivent les mêmes buts ;
- favoriser l'étude de la pensée européenne par l'attribution de bourses, le développement de programmes de recherche et le soutien aux publications qui concernent la construction européenne, son passé et son avenir.

Elle est présidée par Monsieur Jean-Dominique Giuliani.

29, bd Raspail - 75007 Paris
Tél. : +33 (0)1 53 63 83 00
Fax : +33 (0)1 53 63 83 01
www.robert-schuman.org

Directeur de la publication : Pascale JOANNIN
p.joannin@robert-schuman.org

Achévé d'imprimer en novembre 2002

LES LIMITES ENTRE L'EUROPE ET L'ASIE

Etat de l'ouvrage d'Europe (Michel Fouchier).

... Pour la Russie, le balancement historique entre un développement auto-centré et une ouverture dans les échanges européens semble pour de multiples en faveur de la seconde tendance. Depuis plusieurs siècles, c'est à elle que l'on demande de faire les "limites" symboliques du continent européen. Le critère est la politique. Les monts Oural ainsi que le fleuve Oural, qui se jette dans la Caspienne, sont par tradition considérés comme les supports des frontières continentales du continent. Ce choix ne relève pas de la géographie mais de l'histoire. Les monts Oural forment une autre frontière, parce de nombreux cols, dont l'altitude ne dépassait guère 1000 mètres. D'ailleurs, les régions caucasiennes ont fait partie régulièrement peuplées de l'Europe depuis le XIIIe siècle.

Le jeu de la frontière conventionnelle de l'Europe, l'Oural, est la géographie officielle. Parmi les "traditions" européennes, l'histoire officielle de la Russie, est "l'Asie" en Asie. Avec le déplacement du front russe sous Ivan le Terrible vers le Volga, l'Europe "européenne" s'est décalée. Le choix de l'Oural est l'illustration d'un double mouvement. D'une part, la stratégie d'une alliance avec l'Occident débiteur de techniques militaires, maritimes et administratives conduisant à moderniser son empire. D'autre part, une série de victoires militaires contre les Turcs aux fins de la mer d'Azov et les Balkans, autour de l'Asie, sur la ligne moyenne. Plus tard, l'Asie et la Chine furent conquises. La frontière passait alors au nord du Caucase, au 3500 mètres sur le col de la Kouran, puis sur les cols. Elle est géographiquement et politiquement établie au milieu du XIXe siècle que la frontière sud de l'Europe s'est "décalée" sur le fleuve Danube, limite entre le Empire d'Autriche et l'Empire ottoman. Les États de Caucase ont demandé à être intégrés au Conseil de l'Europe.

Etat de l'ouvrage d'Europe (Michel Fouchier).

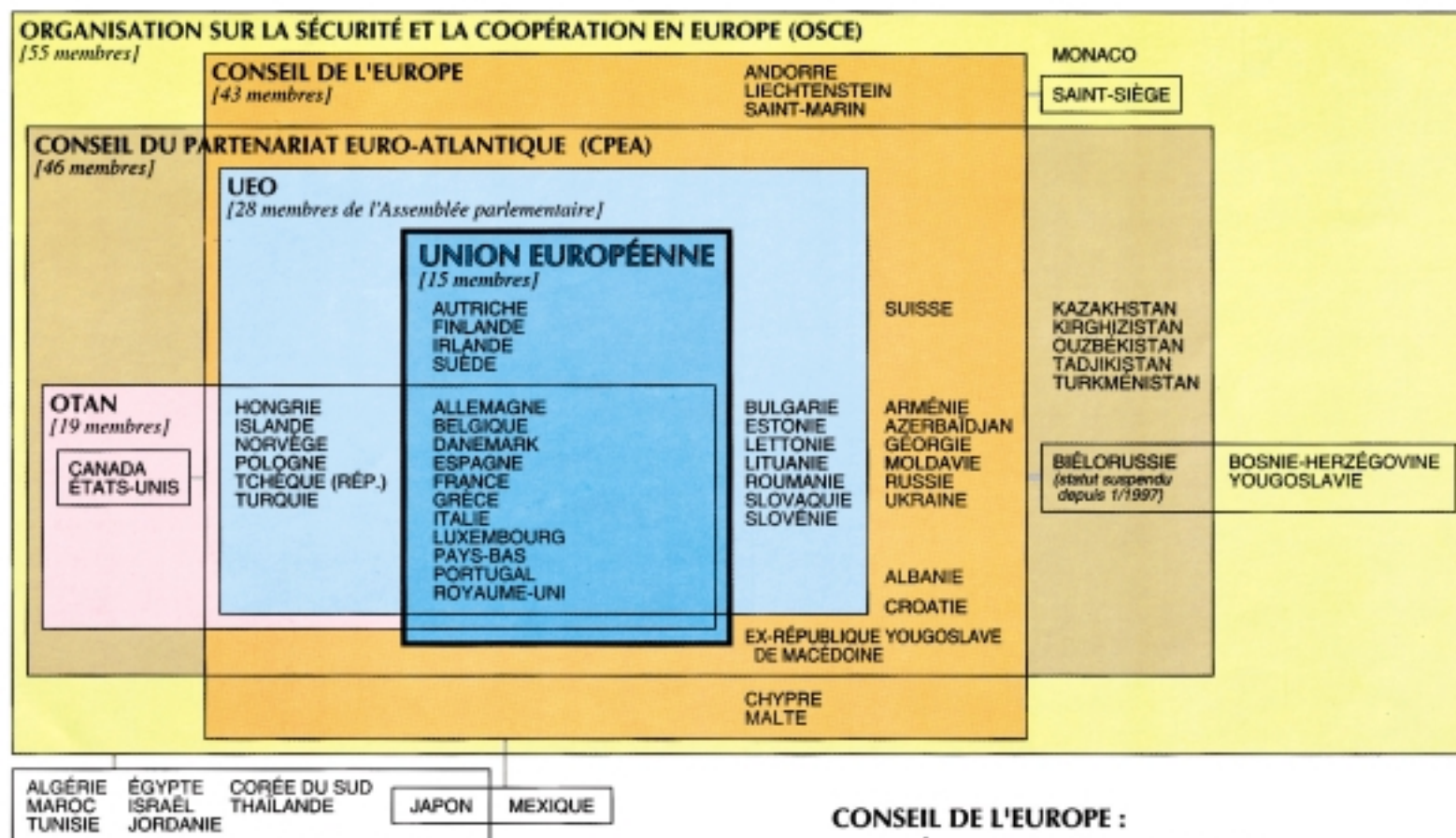
Etat de l'ouvrage d'Europe (Michel Fouchier).

- Limites selon des critères géographiques : les Monts Oural (ligne de crête), le fleuve Oural, la Caspienne, le Caucase (ligne de crête)
- variante "historique" avec le fleuve Kouran (d'autres variantes existent : fleuve Terek...)
- Limites selon des critères démographiques : l'Arménie et la Géorgie sont des pays européens, l'Azerbaïdjan et le Kazakhstan sont des pays asiatiques (Même de la population européenne)
- Limite politique :
 - en Russie, la limite reprend les limites des Républiques et régions administratives : Russie, Ouzbékistan, Azerbaïdjan en Europe ; le Kazakhstan en Asie ;
 - les 3 États du Caucase en Europe



(*) EX-RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE

Organisations politiques et de sécurité

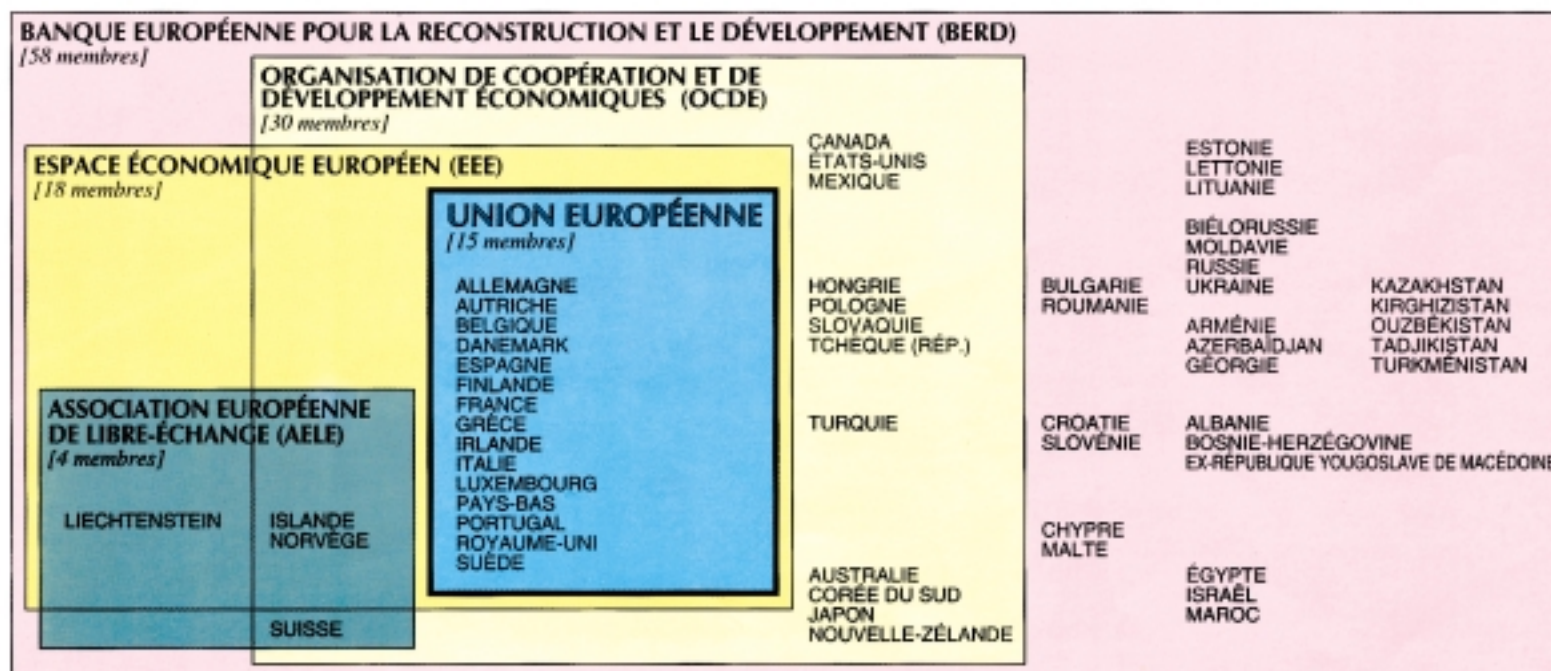


OSCE : — États partenaires pour la coopération

CONSEIL DE L'EUROPE :

- États ayant un statut d' "invité spécial" (observateur européen à l'Assemblée parlementaire)
- États ayant un statut d'observateur général

Organisations économiques et commerciales



En 2004, l'Union européenne s'élargit. Elle rassemblera désormais 25 pays. Et deux autres encore, d'ici trois ans : la Bulgarie et la Roumanie.

Connaître les nouveaux membres est donc plus nécessaire que jamais.

Une carte et les statistiques les plus récentes en dressent le profil, pays par pays.

Mais l'Europe est avant tout constituée d'hommes et de femmes qui en font la richesse et la diversité.

Aussi nous a-t-il semblé indispensable d'y ajouter un "coup de cœur" pour chacun.

Quelques lignes, bien françaises, qui rappellent leur histoire, qui mettent en valeur ce qu'ils apportent à l'Union, qui montrent ce qui nous lie aux nouveaux adhérents et qui démontrent qu'ils sont vraiment, déjà, bien Européens.



POUR L'EUROPE RÉUNIE
2. ATLAS DES NOUVEAUX MEMBRES
 Jean-Dominique Giuliani

JEAN-DOMINIQUE GIULIANI
AVEC DELPHINE SURRANS ET PETER SANDOR

sommaire

Introduction	4
1. Chypre	6
2. Estonie	14
3. Hongrie.....	24
4. Lettonie	32
5. Lituanie.....	40
6. Malte	50
7. Pologne	58
8. République tchèque.....	68
9. Slovaquie	78
10. Slovénie	86
11. Bulgarie	92
12. Roumanie	100

Introduction

L'Europe s'élargit. Le 1^{er} mai 2004, l'Union européenne comptera 25 membres.

Les nouveaux adhérents pourront ainsi participer aux élections européennes qui, un mois plus tard, enverront à Strasbourg, 669 députés européens pour cinq ans.

Connaître les nouveaux membres est donc plus nécessaire que jamais.

Ces dernières années, nos voisins proches n'ont pas assez suscité notre curiosité. Nous appréhendons mal la réalité de pays qui sont avant tout européens.

Par leur histoire, leur culture, leur vie politique, ils prouvent déjà qu'ils font partie de l'Europe.

Prague a longtemps été le faubourg culturel de l'Europe où se croisaient les plus grands écrivains, les meilleurs peintres et les virtuoses les plus exceptionnels.

En Pologne et dans les trois pays baltes, Estonie, Lettonie et Lituanie, s'est écrite, dès le Moyen-Âge, une page fondamentale de l'histoire européenne, qui plonge aussi ses racines sur les bords de la Baltique.

En Slovénie, en Hongrie, en Slovaquie, les merveilles et les tourments de l'Europe centrale font partie des êtres autant que des choses.

La Bulgarie et la Roumanie, qui nous rejoindront plus tard, mais sont concernées par les présentes décisions, sont des portes de l'Europe vers l'Orient et les Balkans.

Et que dire des deux îles de Méditerranée, Malte et Chypre, qui intègrent l'Union? Qu'elles appartiennent à notre passé et à notre présent, et donc à notre avenir, comme des vaisseaux ancrés sur les rives du continent et qu'elles sauront nous rappeler que nous sommes aussi du Sud.

Puis, on se laissera entraîner sur les pas du promeneur qui a beaucoup parcouru ces pays et qui a éprouvé, pour chacun, un vrai "coup de cœur".

Pour chacun de ces pays, on trouvera des statistiques essentielles à la compréhension de la réalité de ces pays, mais aussi des cartes.

Car la construction de l'Europe, c'est d'abord une aventure au service des hommes et des femmes, c'est avant tout un projet politique et humain.

Et il est bon, de temps en temps, de le rappeler en allant à leur rencontre.

Aussi voudra-t-on bien pardonner les raccourcis et les mélanges, les chemins de traverse et la légèreté du propos. Ils ne sont destinés qu'à stimuler l'intérêt de mes compatriotes. Ces pays méritent vraiment l'engagement des Français à leurs côtés dans le formidable destin de l'Europe.

Jean-Dominique GIULIANI
Président de la Fondation Robert Schuman

1 Chypre

Cette île européenne, mouillée au large du Moyen-Orient, est un atout pour l'Union. Sa culture marchande et son ouverture naturelle en font l'une des "pépites" de l'Europe en Méditerranée. Son entrée officielle en Europe n'est que la concrétisation juridique d'une situation économique déjà très liée au Marché commun.

Dans un monde globalisé, jeter l'ancre à Chypre est une heureuse perspective pour l'Union européenne.

L'intérêt de l'Europe permettra la fin de la partition de l'île, conflit diplomatique archaïque et situation résiduelle absurde, dont ont tant souffert ses habitants.

Conquise par les Grecs et les Phéniciens, Chypre devient une province romaine en 58 avant J.-C., puis est intégrée dans l'empire byzantin. Richard Cœur de Lion, puis les Lusignan en font une base d'attaque des croisés et le vaisseau avancé de la latinité en Orient après la chute de Saint Jean d'Acre en 1291. Elle fut vénitienne et turque, avant de finir britannique. L'île de Chypre acquiert son indépendance en 1959 dans le cadre du Commonwealth. La République est proclamée en 1960 avec un président grec et un vice-président turc.

Un coup d'État favorable au rattachement de Chypre à la Grèce suscite, en 1974, de graves troubles et l'intervention de l'armée turque.

C'est la partition de l'île.

Au Sud, la zone grecque. Au Nord, les Turcs qui s'autoproclament, en 1983, République turque de Chypre du Nord.

La Communauté internationale s'épuise à réconcilier deux communautés qui s'affrontent à tout propos. Une "zone tampon" est nécessaire pour éviter les attaques et les représailles. Les armements s'accumulent et les accrochages se multiplient. Haines et dialogue de sourds s'opposent aux plans de l'ONU qui proposent un État fédéral et bi-communautaire. La question est particulièrement sensible pour l'armée turque dont on connaît le poids et la fermeté politiques.

Aujourd'hui la tension semble s'apaiser et la raison retrouver quelques droits.

Kofi Annan, Secrétaire général de l'ONU a présenté le 11 novembre 2002 un plan de règlement de la question chypriote qui préconise un seul État souverain représentant Chypre au plan international, mais composé de deux entités indépendantes sur le modèle de la Suisse (cantons et État fédéral). Chacun aurait sa propre Constitution et serait obligé de conclure "des accords de coopération" avec l'autre partie. C'est le modèle belge.

Les premières déclarations du leader AKP Recep Tayyip ERDOGAN marquent un assou-

1

Chypre

plissement de la position turque sur la division de l'île. Comme les responsables gouvernementaux grecs, les vainqueurs des élections turques ont accueilli favorablement le plan de l'ONU pour la réunification. Celui-ci s'est astucieusement calqué sur l'agenda européen.

Pour l'Europe toutefois, le règlement de la question chypriote n'est pas un préalable à l'adhésion de Chypre. Mais elle pousse à un accord avant la fin des négociations d'adhésion.

Les Quinze se sont efforcés "d'adoucir" les efforts des deux parties en ouvrant leur porte-monnaie. Trente-neuf millions d'euros en 2004, soixante-sept millions en 2005 et cent millions € en 2006 seront distribués pour relancer l'économie et secourir le Nord en difficulté.

À sa manière, l'Europe aura contribué plus efficacement qu'on ne le croit à la solution chypriote. En fermant les yeux très longtemps sur l'impasse diplomatique, en prévoyant l'adhésion d'un État divisé, en choisissant de relancer ainsi les initiatives de l'ONU, l'Union aura réussi la réconciliation. Les Chypriotes, en tout cas, sauront ce qu'ils lui doivent.

Dans les négociations d'adhésion, Chypre a donc été traité comme une entité unique.

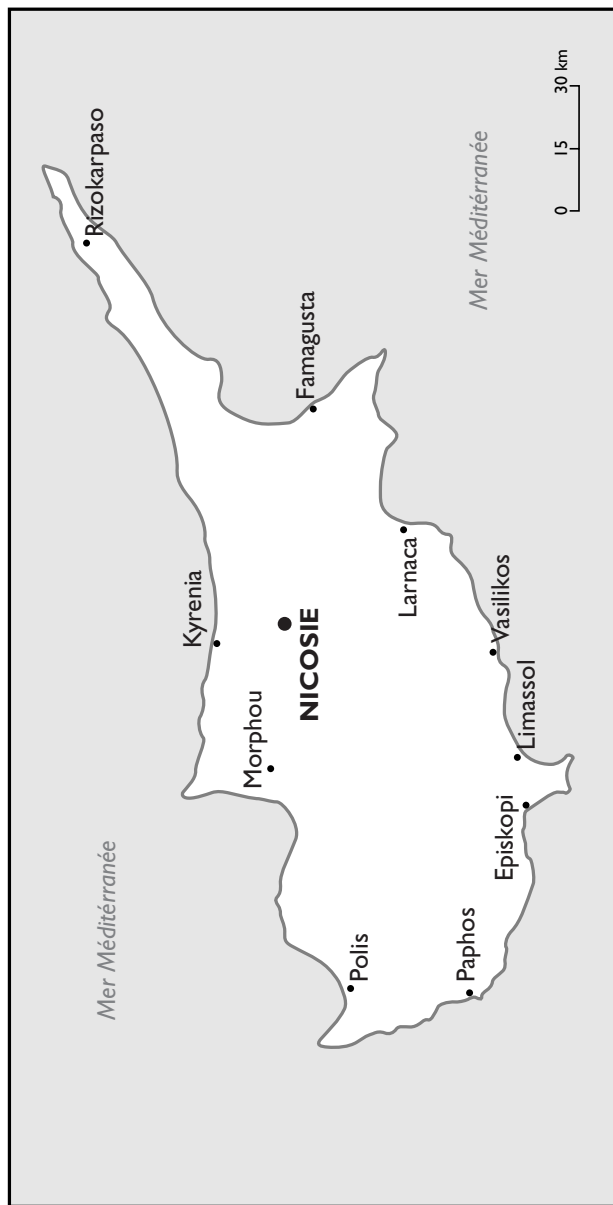
Leurs conclusions sont positives. L'économie chypriote est ouverte et dynamique ; elle commerce avec l'Union depuis longtemps. Le système judiciaire et la qualité de l'administration publique sont satisfaisants, les droits de l'homme y sont respectés. Chypre est prête.

Dans sa préparation à l'intégration de l'Union européenne, l'île d'Aphrodite devra encore résoudre quelques difficultés : le manque d'eau, la réforme du système juridique et fiscal qui lui permettait d'attirer des investissements offshore représentant 12 % du PIB et la fin du programme de privatisations qui attend toujours une majorité parlementaire.

Les Chypriotes se sentent Européens et mobilisés pour l'adhésion. Après une période sombre, c'est la géographie, la modernité et la raison qui ont pris le dessus.

En 2001, 62 % des Chypriotes déclaraient avoir l'intention de voter en faveur de l'adhésion (25 % seulement voteraient contre).

Chypre a d'ores et déjà retrouvé ses origines.



Profil

- Superficie: 9251 km² (dont 37,2 % pour la partie turque, 1,8 % pour la zone tampon et 3 % pour les deux bases souveraines britanniques)
- Côtes: 648 km
- Capitale: Nicosie
- Population: 800 000 habitants au 31 décembre 2001 (entre 20 et 25 % dans la partie Nord, selon les sources)
- Composition: 85,1 % Chypriotes grecs, 11,7 % Chypriotes turcs et 3,2 % résidents étrangers
- Confession: Les Chypriotes grecs sont à 95 % de confession orthodoxe, et 5 % sont maronites ou catholiques romains. Les Chypriotes turcs sont musulmans.
- Croissance démographique (2000-2005): 0,6 %
- Espérance de vie (2000-2005): hommes 76 ans et femmes 80 ans

Données économiques (2001)

- PIB en SPA: 14,1 Mds €
- Croissance du PIB: 4,5 % (4,5 % en 1999 et 4,8 % en 2000)
- PIB/habitant (en SPA €): 18 500 (80 % de la moyenne communautaire)
- Chômage au 31 décembre 2001: 3,4 % (idem au 31 décembre 2000)
- Inflation: 2,0 % en 2001 (4,1 % en 1999)
- Part de l'agriculture: 3,9 % du PIB
- Part de l'emploi agricole: 4,9 %
- Déficit public: 2,8 % du PIB (4 % en 1999, 2,7 % en 2000)
- Dette publique: 64,9 % du PIB (légère augmentation par rapport à 2000)

1

Chypre

- Secteurs performants : services, finance, banque, tourisme

Relations commerciales avec l'Union européenne (2001)

- 49,0 % des exportations se font en direction de l'Union européenne
- 55,5 % des importations proviennent de l'Union européenne
- Solde commercial négatif en 2000: -2971 M€
- Relations commerciales avec la France: les exportations françaises vers Chypre ont connu une forte augmentation (40 % d'augmentation entre 1996 et 1999).

Système et situation politique

Ces institutions politiques s'appliquent à la partie sud de l'île. La partie turque (nord), dirigée par Rauf DENKTASH, a mis en place ses propres institutions, non reconnues par la communauté internationale.

- République indépendante, régime présidentiel. La Constitution a été adoptée le 16 août 1960, année de l'indépendance de l'île. Elle est toujours en vigueur, même si de nombreuses dispositions de cette constitution, sur la répartition des places et des rôles entre les deux communautés, ne sont pas appliquées; une crise politique en 1963 ayant entraîné le retrait de la communauté chypriote turque des activités gouvernementales.
- Chef de l'État: M. Glafkos CLERIDES, élu en février 1993 et réélu en février 1998.

Le Président est élu pour cinq ans au suffrage universel direct.

- Il n'y a pas de Premier ministre dans la Constitution chypriote.

- Pouvoir législatif monocaméral.

La Chambre des Représentants comprend 80 sièges (56 pour les Chypriotes grecs et 24 pour les Chypriotes turcs qui sont vacants). Les députés sont élus pour cinq ans à la représentation proportionnelle.

Les dernières élections législatives du 27 mai 2001 ont fait basculer Chypre de droite à gauche, les communistes devenant la principale formation politique de l'île.

Composition du Parlement:

- 20 sièges AKEL (Parti progressiste des Travailleurs, communiste)
- 19 sièges DISY (Rassemblement démocratique, droite)
- 9 sièges DIKO (Parti démocratique, centre droit)
- 4 sièges KISOS (Parti social-démocrate)
- 1 siège NEO (Nouvelles Horizons, droite)
- 1 siège EDI (Parti démocrate uni)
- 1 siège ADIK (Mouvement démocratique, centre droit)
- 1 siège Verts

Prochaines élections : présidentielle en février 2003, législatives en mai 2006.

Organisation administrative

6 districts, 33 villes, 421 communes.

2 Estonie

L' Estonie, c'est le Nord de l'Europe. La Finlande et la Suède sont proches et on le sent comme une bouffée d'air de glace.

Bordant le Golfe de Finlande, cette basse plaine truffée de marécages et de lacs est un petit cap nordique de l'Europe, qui émerge sur la Baltique et se prolonge de plus de 1 500 îles auxquelles on accède, en hiver, par des autoroutes sur glace dont la solidité est vérifiée tout au long de la journée !

Au I^{er} siècle après J.-C., Tacite évoquait déjà les tribus Estes qui s'organisaient une vie commune.

Elle leur permit de résister aux Danois qui finirent pourtant par conquérir leur territoire pour en être rapidement chassés par les Chevaliers Porte-Glaive. Ceux-ci, avec la Ligue hanséatique, donnèrent le ton dans la Baltique, qui devint au 15^e siècle une région prospère de commerce et d'échanges.

Du 13^e au 17^e siècle, ces villes libres, organisées démocratiquement, se sont alliées pour développer le commerce entre la Baltique et la Mer du Nord. Ces comptoirs formèrent une puissante fédération politique, décentralisée, qui rayonnait de l'Angleterre à l'Allemagne.

La dissolution des ordres Teutoniques en 1561 entraîna le passage de l'Estonie sous tutelle suédoise. Pierre le Grand l'occupa et l'acquit à la paix de Nystadt en 1721. En 1918, après avoir accordé l'indépendance aussitôt reprise par les bolcheviques, Lénine cède à l'Allemagne les États baltes. La défaite allemande ouvre enfin la voie à une indépendance attendue.

Mais par le pacte germano-soviétique, les Russes reprennent possession des pays baltes pour en être chassés dès 1941 par... l'Allemagne jusqu'en 1944 où... les Russes réoccupent et annexent les trois républiques baltes.

Bien que cette occupation n'ait jamais été reconnue par la Communauté internationale, il faut attendre quarante-sept ans et d'immenses souffrances pour que l'Estonie, avec ses sœurs baltes, retrouve son indépendance en 1991.

On serait marqué à moins !

On ne s'étonnera donc pas que les trois pays baltes manifestent tant d'importance à leur entrée dans l'OTAN. Ils souhaitent, à juste titre, que la boussole de l'histoire veuille bien s'arrêter quelque temps dans la paix et la tranquillité.

Si elle indique le Nord, elle pousse, depuis toujours, l'Estonie vers l'Europe.

L'adhésion à l'Union, c'est le retour des périodes fastes où le commerce et les universités prestigieuses inclinaient aux voyages, aux échanges et à l'aventure.

2

Estonie

Avec la rapidité de leurs voisins, les Estoniens ont enfourché le cheval de l'économie numérique. Ils profitent à plein de leur savoir-faire industriel reconnu et efficace.

En réorientant avec agilité leur commerce soviétisé vers les économies ouvertes et libérales, ils en ont adopté les règles et les pratiques plus vite qu'à leur tour. Plus de 85 % du PIB est d'origine privée. L'acquis communautaire a été digéré rapidement et la réussite économique est au rendez-vous.

Il faut avoir parlé avec l'ancien Président de la République, Lennart Meri, dans un français parfait et si cultivé, pour comprendre toute l'énergie qui habite les Estoniens, leur caractère déterminé et leur haut niveau de culture. L'école d'architecture moderne de Tallinn étonne à plus d'un titre, la musique estonienne parcourt le monde derrière Arvõ Part.

Déjà, dans les années vingt, le mouvement littéraire "Noor Esti" ne bruissait que d'Europe et proclamait: "Soyons des Estoniens, mais devenons aussi des Européens!"

Oui, l'Estonie est européenne.

Avec ses voisins, l'Estonie jouera dans l'Union un rôle très constructif.

Son Ministre des affaires étrangères, Toomas Hendrik Ilves, a ainsi donné à l'Université Humboldt de Berlin, le 5 février 2001, une conférence sur le thème "Construire une nouvelle Europe" qu'on aurait aimé entendre prononcer par un ministre des Quinze!

Elle a même accepté, en si peu de temps, de tirer un trait sur un passé récent si douloureux et, pour se conformer aux règles démocratiques de l'Europe, de lancer un programme national "Intégration de la société estonienne 2000-2007" qui permettra d'intégrer les 30 % de sa population que les Russes avaient "importé" sur son territoire. Les procédures de naturalisation ont été simplifiées, les conditions linguistiques requises pour se présenter aux élections ont été assouplies, des efforts financiers et culturels sont mis en œuvre pour assimiler la forte minorité russe.

L'entrée de l'Estonie dans l'Union est une chance pour l'Europe parce qu'elle termine la continuité territoriale européenne vers la Finlande. Elle nous donne quelques frontières de plus avec la Russie et une présence dynamique au Nord de la Baltique. Elle nous apporte la force et la richesse d'hommes et de femmes fiers et solides qui sont capables, désormais, de se passionner pour l'Europe. Brisons la glace!



Profil

- Superficie: 45 227 km²
- Frontières: 633 km (Lettonie 339 km, Russie 294 km)
- Côtes: 3 794 km
- Capitale: Tallinn
- Population: 1,4 million d'habitants au 31 décembre 2001
- Composition: 68 % Estoniens, 26 % Russes, 2 % Ukrainiens, 1 % Biélorusses et 1 % Finlandais
- Confession: les Estoniens sont majoritairement de confession luthérienne; des minorités de grecs orthodoxes, russes orthodoxes, baptistes, méthodistes et catholiques
- Croissance démographique (2000-2005): -1,1 %
- Espérance de vie (2000-2005): hommes 65 ans et femmes 76 ans

Données économiques (2001)

- PIB en SPA: 13,4 Mds €
- Croissance du PIB: 5,4 % (-1,1 % en 1999; 6,9 % en 2000)
- PIB/habitant (en SPA €): 9 800 (42 % de la moyenne communautaire)
- Salaire moyen mensuel brut: 328 € (en augmentation constante depuis 1997: 227 €)
- Chômage au 31 décembre 2001: 5,7 % (12,8 % au 31 décembre 2000)
- Inflation: 5,6 % (prévisions 2002: 3,8 %)
- Part de l'agriculture: 5,8 % du PIB
- Part de l'emploi agricole: 7,1 %
- Déficit public: 0,7 % du PIB en 2000 (4,1 % du PIB en 1999)

2

Estonie

- Dette publique : 5,7 % du PIB
- Secteurs performants : électronique, technologies de l'information
- Investissements Directs Étrangers : 2844 M€ (1 980 €/habitant en 2000)
L'Estonie a l'un des taux d'IDE les plus élevés parmi les pays candidats. La Suède et la Finlande sont les principaux pays investisseurs.

Relations commerciales avec l'Union européenne (2001)

- 69,4 % des exportations se font en direction de l'Union européenne
- 56,5 % des importations proviennent de l'Union européenne
- Solde commercial négatif en 2000 comme en 2001 : -1 108 M€
- Principaux produits exportés : bois, textiles, industrie lourde et équipements électriques
- Exportations françaises en Estonie : 125 M€ (92 M€ en 2000)
- Exportations estoniennes en France : 106 M€ (86 M€ en 2000)
- Les relations économiques et commerciales de la France avec l'Estonie se caractérisent par une progression régulière des échanges commerciaux (les exportations françaises ont été multipliées par cinq entre 1994 et 1999, puis ont reculé en 1999 pour connaître une forte augmentation en 2000 et 2001) mais une faible politique d'investissement de la France en Estonie (en 2001, 0,9 % des IDE proviennent de la France, soit 33 M€).

Système politique

- République, démocratie parlementaire. La Constitution actuelle a été adoptée le 28 juin 1992.
- Chef de l'État: Arnold RUUTEL, élu le 21 septembre 2001.
Le Président est élu pour cinq ans (mandat renouvelable une fois) par un corps électoral rassemblant les 101 membres du Parlement et 273 représentants des conseils locaux. Ce corps électoral est formé uniquement si le président n'a pu être désigné lors de deux scrutins préliminaires auxquels participent uniquement les membres du Parlement, qui doivent élire un candidat à la majorité des deux tiers.
Ces dernières années de nombreuses propositions ont été faites pour remplacer ce système complexe par le suffrage universel direct, sans avoir pour l'instant abouti à une réforme électorale.
- Premier ministre: Siim KALLAS, depuis le 22 janvier 2002
- Système parlementaire monocaméral. Le Parlement (Riigikogu) comprend 101 sièges. Les députés sont élus pour quatre ans, au suffrage universel direct, à la représentation proportionnelle.
Les élections municipales se déroulent tous les trois ans. Tous les résidents permanents majeurs (dix-huit ans et plus) peuvent voter à ces élections, quelle que soit leur citoyenneté.
- Les dernières élections parlementaires se sont déroulées le 7 mars 1999 et ont vu la victoire de l'ECP. Initialement, jusqu'à la démission du

2

Estonie

Premier ministre Mart Laar en janvier 2002, la coalition gouvernementale était formée de trois partis (Union pour la Patrie, Parti réformiste et les Modérés). Depuis janvier 2002, une nouvelle coalition gouvernementale a été mise en place avec l'ECP et le Parti réformiste.

Composition du Parlement:

- 28 sièges ECP (Parti du centre)
- 18 sièges Union pour la Patrie
- 18 sièges ERP (Parti de la réforme)
- 17 sièges Parti des Modérés
- 7 sièges Union du Peuple
- 7 sièges Parti de la Coalition
- 6 sièges Parti du Peuple Uni

Prochaines élections : présidentielle en 2006, législatives en mars 2003

Organisation administrative

15 comtés (maakonnad), 42 villes et 207 communes

3 Hongrie

La Hongrie, c'est le pays des Limes, ces frontières de l'empire romain, ce long mur qui courait dans les plaines dont on peut voir encore les vestiges dans les faubourgs de Pest.

Cela lui valut une histoire tourmentée, toujours pressée par les invasions venues de l'Est et du Sud.

Des montagnes du Nord qui dominent le lac Balaton, plus grande réserve d'eau douce d'Europe centrale, jusqu'au Danube qui la baigne si paisiblement, la Hongrie est ouverte, sur le monde, vers ses voisins, à tous les vents.

Ce furent d'abord les Ostrogoths, les Huns et les Avars qui s'en emparèrent jusqu'à l'arrivée des Magyars, une tribu finno-ougrienne qui sut, malgré quelques déboires, s'entendre avec le Saint Empire romain germanique sans en faire vraiment partie.

Étienne Ier fonda la dynastie des Arpad et fut le premier roi de Hongrie en l'an 1000.

Puis ce furent les Ottomans de Soliman qui l'occupèrent en 1526 et mirent à sac Buda.

Les Habsbourg enfin la conquirent au nom de l'Église, jusqu'à ce que la Révolution française

y diffuse ses idées et conduise à la Révolution hongroise de 1848.

En 1867, l'Autriche et la Hongrie devenaient deux monarchies d'une même couronne, celle de François-Joseph.

Les communistes de Bela Kun y firent un bref passage et le Traité de Trianon, le 4 juin 1920 amputa la Hongrie des deux tiers de son territoire.

Les errements du Régent Horthy, aux côtés des puissances de l'Axe, conduisirent, après la deuxième guerre mondiale, les Soviétiques à imposer un gouvernement communiste qui, malgré la révolte de 1956, écrasée dans le sang par l'Armée rouge, subsista jusqu'en 1989.

Les Hongrois sont entreprenants, commerçants et sensibles aux évolutions du monde.

Dès 1968, les premières réformes introduisent timidement les lois du marché. Les changements s'accélérent. La Hongrie adhère, la première parmi les pays d'Europe centrale, au Fonds monétaire international en 1982 et son économie s'internationalise peu à peu.

La liberté revenue, elle n'a pas de difficultés à s'insérer dans la nouvelle Europe qu'elle a contribué à dessiner en ouvrant ses frontières aux Allemands de l'Est qui convergeaient vers elle, en 1989, pour contourner le mur de Berlin.

Riche de ses céréales et de ses vins, la Hongrie est aussi un pays qui a restructuré une industrie lourde qui compte. Son économie, privati-

3

Hongrie

sée à 75 % et forte d'un secteur tertiaire qui emploie la moitié de la population, progresse de plus de 4 % par an depuis 1997.

Elle a su réformer son administration et sa justice, même si de nombreux progrès restent à faire dans la lutte contre la corruption qui s'est infiltrée par les portes largement ouvertes aux capitaux étrangers.

Son opinion publique est favorable à l'adhésion à plus de 70 % selon les enquêtes réalisées et sa classe politique a, depuis longtemps, poussé à l'adhésion, comme pour son intégration à l'OTAN en 1999.

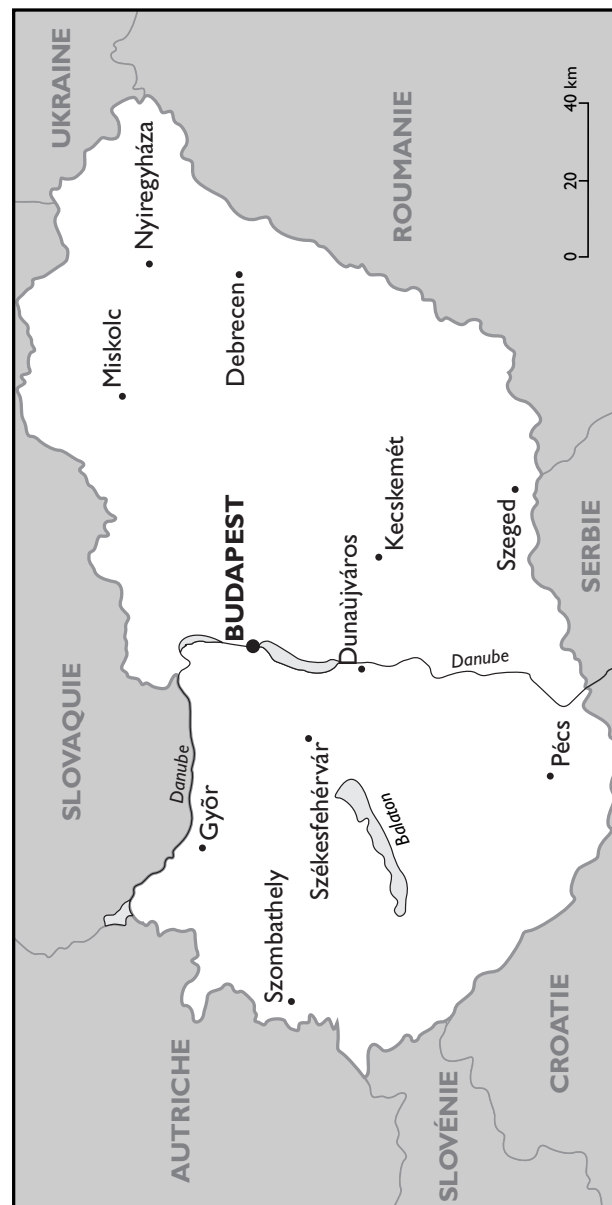
S'il est un pays qui semble naturellement entrer dans l'Europe à vingt-cinq, c'est bien la Hongrie.

On sait que Franz Liszt et Bela Bartok ont beaucoup fait pour sa renommée dans le monde. On connaît mieux la cour du Prince Esterhazy, à Eisenstadt, qui, aux 17^e et 18^e siècles, attirait de prestigieux artistes de toute l'Europe comme Joseph Haydn.

On ignore souvent sa contribution importante à la Renaissance et son engouement pour le siècle des Lumières.

Depuis toujours européenne jusqu'à l'art, la Hongrie retrouve, en Europe, la place qu'elle n'aurait jamais dû quitter.

Hongrie



3

Hongrie

Profil

- Superficie: 93 032 km²
- Frontières: 2 239 km (Autriche 356 km, Croatie 329 km, Roumanie 432 km, Serbie et Montenegro 151 km, Slovaquie 654 km, Slovénie 102 km, Ukraine 215 km)
- Capitale: Budapest
- Population: 10 millions d'habitants au 31 décembre 2001
- Composition: 97,6 % Hongrois, 1,4 % Tsiganes, 0,3 % Allemands, 0,3 % Serbes, 0,1 % Slovaques, 0,1 % Roumains, et 0,2 % autres
- Confession: 65 % Catholiques, 20 % de l'Église réformée, 4 % Luthériens, 2,7 % Orthodoxes, 1 % Juifs
- Croissance démographique (2000-2005): -0,5 %
- Espérance de vie (2000-2005): hommes 67 ans et femmes 76 ans

Données économiques (2001)

- PIB en SPA: 121,3 Mds €
- Croissance du PIB: 3,8 % (4,5 % en 1999, 5,2 % en 2000)
- PIB/habitant (en SPA €): 11 900 (51 % de la moyenne communautaire)
- Salaire moyen mensuel brut: 403 € (en augmentation constante depuis 1997: 272 €)
- Chômage au 31 décembre 2001: 5,7 % (9 % au 31 décembre 2000)
- Inflation: 9,1 % (prévisions 2002: 5,7 %)
- Part de l'agriculture: 4,3 % du PIB (donnée 2000)

- Part de l'emploi agricole: 6,1 %
 - Déficit public: 3,1 % du PIB en 2000
 - Dette publique: 53,2 % du PIB
 - Secteurs performants: électronique, pharmacie, automobile et industrie agroalimentaire
 - Investissements Directs Étrangers: stock en 2000 de 17 946 M€ (1 790 €/habitant)
- La Hongrie a reçu, depuis dix ans, 42 % des IDE à destination des pays d'Europe centrale et orientale (elle est le principal récipiendaire des investissements de l'Union européenne). IDE par habitant le plus élevé de tous les pays candidats.

Relations commerciales avec l'Union européenne (2001)

- 74,3 % des exportations se font en direction de l'Union européenne
 - 57,8 % des importations proviennent de l'Union européenne
- Reflet de l'évolution industrielle hongroise, les produits exportés et importés incorporent de plus en plus de valeur ajoutée.
- Solde commercial négatif en 2000 comme en 2001: -3 554 M€
- Depuis 1989, la libéralisation du commerce extérieur hongrois a permis une progression de 50 % des exportations et un triplement des importations.
- Relations commerciales avec la France: la France se situe au 5^e rang des partenaires commerciaux de la Hongrie. La dynamique des échanges commerciaux entre les deux pays s'est accélérée depuis 1997 (1,5 Mds € en 1997, 2,4 Mds € en 1999)

3

Hongrie

Systeme politique

■ République, démocratie parlementaire.
La Constitution actuelle a été adoptée le 20 août 1949 et révisée en 1989.

■ Chef de l'État: Ferenc MADL,
élu le 4 août 2000.
Le Président est élu par le Parlement à bulletin secret pour cinq ans (mandat renouvelable une fois).

■ Premier ministre: Peter MEDGYESSY
(depuis le 27 mai 2002).

■ Systeme parlementaire monocaméral.
L'Assemblée nationale (Orszaggyules) comprend 386 sièges. Les députés sont élus pour quatre ans au suffrage universel direct; mode de scrutin mixte avec un scrutin uninominal à deux tours et un scrutin proportionnel: ainsi 176 députés sont issus de circonscriptions individuelles et 210 des listes départementales et nationales. Le seuil de représentation au Parlement est fixé à 5 %.

Les dernières élections parlementaires se sont déroulées en avril 2002. La coalition gouvernementale est composée du MSZP et du SZDSZ.

Composition du Parlement:

- 178 sièges MSZP (Parti socialiste hongrois)
- 164 sièges Fidesz (Alliance des jeunes démocrates)
- 24 sièges MDF (Forum démocratique hongrois)
- 20 sièges SZDSZ (Alliance des démocrates libres)

■ Prochaines élections: présidentielle en 2005, législatives en 2006.

Organisation administrative

7 régions de développement structurel,
19 départements et Budapest, 3 131 communes

4 Lettonie

au débouché des plaines biélorusses, sur la Baltique, on rencontre la Lettonie, ses ports et son commerce ouverts à l'Ouest.

Il n'est donc pas étonnant que son histoire soit marquée par les occupations et les invasions de ses puissants voisins.

Au début du 13^e siècle, les Chevaliers Teutoniques et les Chevaliers Porte-Glaive fusionnent et fondent la Livonie, dont fait partie la Lettonie.

Créé en 1191 par des bourgeois de Brème et de Lübeck pendant le siège d'Acre lors de la troisième croisade, l'ordre des Chevaliers Teutoniques de l'Hôpital Sainte-Marie-de-Jérusalem se transforme en ordre militaire reconnu par le Pape en 1199.

Il leur donne en fief la région baltique qui s'étend du Golfe de Finlande à la Pologne. Ils sont célèbres pour leurs capes blanches ornées d'une croix rouge et le film d'Eisenstein qui romance leur défaite face aux troupes russes sur le lac Tchoudsk. La dissolution de l'ordre fut deux fois proclamée, y compris par Napoléon en 1809, mais il existe toujours, sous la forme d'un ordre de charité, refondé à Vienne en 1929 et demeure actif en Autriche, en Italie et en

Allemagne. Redoutables guerriers au service de la christianisation et de la culture allemande, ce sont eux qui fondent la légende militariste prussienne qui donnera lieu, plus tard, à tant d'excès.

L'ordre livonien, dissous en 1561, c'est la Pologne qui règne, créant le duché de Courlande. La Courlande évoque, pour les Français, le romantisme de la Cour à la fin de la monarchie. C'est en Courlande, en effet, à Mitau, aujourd'hui Jelgava, que Louis XVIII est accueilli par le Tsar de Russie jusqu'à ce que celui-ci signe la paix avec Napoléon en 1807 et le contraigne ainsi à gagner l'Angleterre où il restera jusqu'en 1814.

La Lettonie, c'est d'abord une voie de transit entre l'Europe et la Russie.

De cette position, elle bénéficie à plein lorsque ses trois ports, Riga, Ventspils et Liepaja, libres de glaces toute l'année, jouent le rôle de "poumons nordiques" de la Russie.

Mais elle en pâtit aussi, considérablement, plus encore que ses autres sœurs baltes, lorsque s'affrontent, pour son contrôle, l'Allemagne et la Russie.

Elle est passée successivement, comme les deux autres Républiques voisines, entre les mains de ses oppresseurs et a vécu les purges, les rafles et les occupations, portées jusqu'au degré ultime de l'horreur et de l'absurde.

Ne disposant que de peu de ressources naturelles, à l'exception du bois, sa vocation est commerciale et maritime.

4

Lettonie

Pendant l'entre-deux guerres, la Lettonie indépendante connaît une forte croissance de son économie qui lui vaut une élévation de son niveau de vie.

Mais abandonnée aux Soviétiques par le Pacte Molotov-Ribbentrop, reconquise par l'Allemagne nazie, puis occupée de nouveau par les Soviétiques, elle devra attendre 1990 pour retrouver son indépendance.

Dès 1989, de violents conflits opposent les partisans de l'indépendance et les communistes lettons soutenus par les forces soviétiques. En 1991, 73 % de la population se prononce par référendum en faveur de l'indépendance qui est aussitôt proclamée. Les forces armées russes se retirent définitivement du pays en 1994. Les Lettons les auront vaincus en chantant. Ils se rassemblaient pour entonner ensemble les plus connus de leurs "dāinos", ces chants populaires issus d'une poésie ancestrale, dont le nombre officiel est supérieur à 900 000 !

L'aspiration à la Liberté s'est appuyée sur le sentiment national, puisé à la source des anciennes légendes du pays si bien remises au goût du jour par le "Goethe letton", J Maīnis, le plus célèbre écrivain du réveil national (1865-1929).

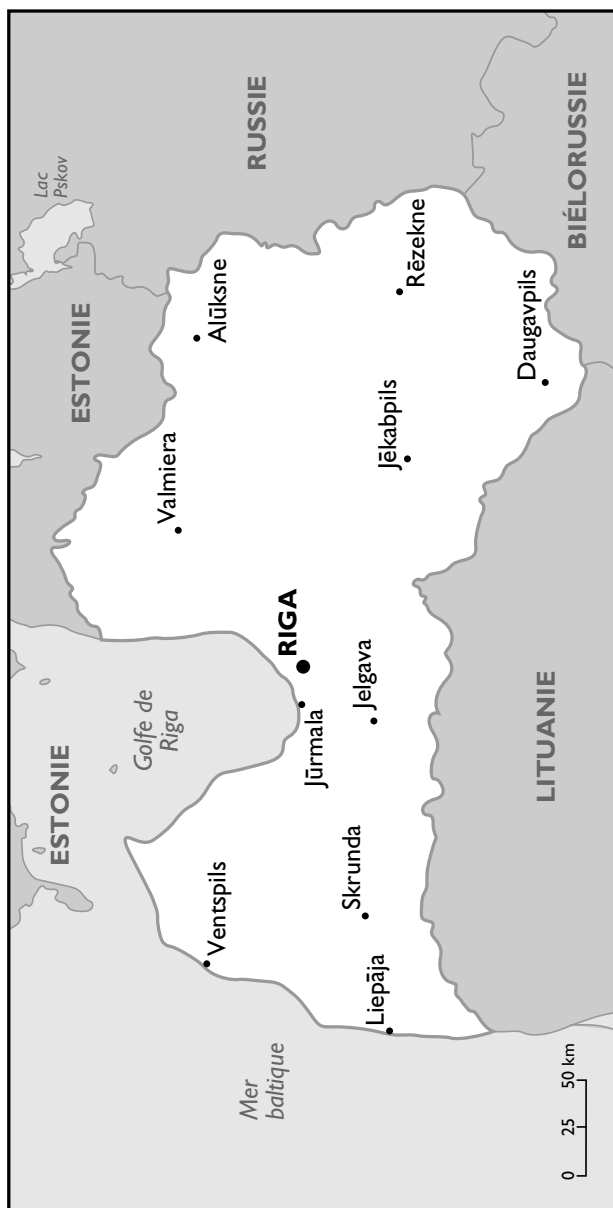
Le visage de la Lettonie a beaucoup changé car les Soviétiques y ont implanté de nombreux Russes qui forment aujourd'hui 30 % de la population.

La question de la minorité russophone est politiquement très sensible puisqu'il s'agit d'accorder la citoyenneté à 500 000 personnes qui

ont organisé l'occupation étrangère ! Depuis 1998, l'accès à la citoyenneté lettone a été facilité par la simplification des procédures de naturalisation ainsi que les conditions d'usage du letton. 30 000 russophones sont ainsi intégrés chaque année et un programme gouvernemental prévoit des mesures en faveur des minorités.

La Lettonie est un pays étonnant, qui sera bien précieux pour l'Union européenne, par son expérience et sa vitalité. La moyenne d'âge de son tout nouveau gouvernement est ainsi de trente-neuf ans ! La croissance de son PIB est désormais de 7 % annuels environ.

Sa Présidente francophone donne une image parfaite de la qualité exceptionnelle des femmes et des hommes de ce pays. Elle tient fermement la barre vers l'adhésion qui rencontre le soutien de ses concitoyens, majoritairement favorables à l'entrée dans l'Europe (46 % contre 32 selon les enquêtes d'opinion). Mais l'on comprendra aussi que l'adhésion à l'OTAN est la première garantie de la sécurité du pays.



Profil

- Superficie : 64 589 km²
- Frontières : 1 150 km (Biélorussie 141 km, Estonie 339 km, Lituanie 453 km, Russie 217 km)
- Côtes : 531 km
- Capitale : Riga
- Population : 2,4 millions d'habitants au 31 décembre 2001
- Composition : 57,7 % Lettons, 29,6 % Russes, 4,1 % Biélorusses et 2,7 % Ukrainiens, 1,4 % Lituanais, 0,4 % Juifs, 0,3 % Tsiganes, 0,1 % Allemands, 0,1 % Estoniens (44 % de la population est russophone et 21 % sont non citoyens lettons)
- Confession : 25 % luthériens, 25 % catholiques, 15 % orthodoxes.
- Croissance démographique (2000-2005) : -0,6 %
- Espérance de vie (2000-2005) : hommes 65 ans et femmes 76 ans

Données économiques (2001)

- PIB en SPA : 18,1 Mds €
- Croissance du PIB : 7,6 % (1,1 % en 1999 ; 6,6 % en 2000)
- PIB/habitant (en SPA €) : 7 700 (33 % de la moyenne communautaire)
- Salaire moyen mensuel brut : 280 € (en augmentation constante depuis 1997 : 213 €)
- Chômage au 31 décembre 2001 : 12,8 % (13,2 % au 31 décembre 2000)
- Inflation : 2,5 % (prévisions 2002 : 2,5 %)
- Part de l'agriculture : 4,7 % du PIB
- Part de l'emploi agricole : 15,1 %
- Déficit public : 1,7 % du PIB (2,8 % en 2000)
- Dette publique : 13,8 % du PIB

4

Lettonie

- Secteurs performants : chimie
- Investissements Directs Étrangers : stock de 2 237 M€ en 2000 (943 € par habitant)

Relations commerciales avec l'Union européenne (2001)

- 61,2 % des exportations se font en direction de l'Union européenne
- 52,6 % des importations proviennent de l'Union européenne
- Solde commercial négatif en 2000 comme en 2001 : -1 059 M€
- Principaux secteurs économiques : électronique, ingénierie mécanique, industrie chimique et pharmaceutique, industrie du bois, textile et technologie de l'information.
- Relations commerciales avec la France : bien qu'en progression, les échanges commerciaux entre la France et la Lettonie restent modestes (la France demeure un partenaire secondaire de la Lettonie, au douzième rang de ses fournisseurs avec une part de marché de 3 %)

Système politique

- République, démocratie parlementaire. La Constitution actuelle a été adoptée le 21 août 1991.
- Chef de l'État : Vaira VIKE FREIBERGA élue le 17 juin 1999. Le Président est élu par le Parlement pour quatre ans (mandat renouvelable une fois).
- Premier ministre : Einars REPSE

- Système parlementaire monocaméral. Le Parlement (Saeima) comprend 100 sièges ; les députés sont élus pour quatre ans au suffrage universel direct ; à la représentation proportionnelle ; seuil de 5 % des suffrages pour qu'une formation politique soit représentée au Parlement.

Les dernières élections parlementaires se sont déroulées le 5 octobre 2002. La coalition gouvernementale est formée des partis Nouvelle Ère, Premier de Lettonie, ZSS et TB/LNNK.

Composition du Parlement :

- 26 sièges Nouvelle Ère (centre droit)
- 24 sièges FHRUL (parti russophone pour les Droits de l'Homme dans une Lettonie unie)
- 21 sièges TP (Parti du Peuple)
- 12 sièges ZSS (Union des fermiers et des verts)
- 10 sièges Premier de Lettonie (groupe centriste surnommé "parti du clergé")
- 7 sièges TB/LNNK (Union pour la Patrie et la Liberté)

- Des élections municipales ont eu lieu en 2001. Le maire de Riga est le social démocrate Dainis IVANS (ancien leader du Front populaire letton avant 1991).

- Prochaines élections : présidentielle en 2003, législatives en 2006

Organisation administrative

26 régions, 492 villes

5 Lituanie

Pressés au nord par les Scandinaves, à l'est par les Russes et à l'ouest par la Prusse, les Litvaniens ont toujours lutté pour défendre leur identité.

Ils se fédèrent, en 1251, autour de Mindaugas, premier souverain de Lituanie. Avec le Grand Duc Gėdymin, véritable fondateur de l'État et son successeur Olgierd, le royaume s'étendra jusqu'à la Mer noire, en 1377.

Du 15^e au 18^e siècle, la Pologne et la Lituanie lient leur destin à l'occasion du mariage, en 1386, du Grand Duc Jagellon et de la reine Hedwige de Pologne.

L'Union de Lublin, en 1569, consacre l'intégration à la Pologne.

Elle n'empêchera pas, au 18^e, siècle, le partage entre les Russes et les Prussiens qui préfigure un 20^e siècle particulièrement douloureux.

Le territoire et le port de Memel (Klaipėda) sur la Baltique, retirés aux Allemands en 1919, furent placés sous administration française par la Société des Nations de 1923 à 1926 avant d'être lituanien. Occupée par l'Allemagne, la Lituanie est reconquise indépendante par le Traité de Versailles en 1919.

Donnée aux Soviétiques par le Pacte qu'ils signèrent avec Hitler en 1939, la Lituanie subit un sort particulièrement cruel. La Résistance s'organisa d'abord contre les communistes russes, puis, à partir de 1941 contre les Allemands qui pillèrent le pays et exterminèrent massivement les Juifs de Vilnius, longtemps appelée la "Jérusalem du Nord". Les déportations successives dont les pires furent le fait des Soviétiques, envoyèrent plus de 500 000 Litvaniens en Sibérie.

C'est la raison pour laquelle la Lituanie fut la première à ébranler l'Union soviétique dès les années 1980.

Le mouvement Sayudis, fondé par le musicien Vytautas Landsbergis en 1988, poursuivit une lutte courageuse pendant trois ans, au prix d'affrontements et de troubles sanglants, jusqu'à obtenir l'indépendance en 1991. Il s'en suivit de graves difficultés économiques dues au redéploiement nécessaire des liens avec les anciennes républiques soviétiques.

On connaît l'art lituanien à travers l'écrivain Oscar Milosz, qui devint français en 1931 et écrivit dans notre langue. Pétri de culture française, il publia de nombreux poèmes et des romans historiques avant de se consacrer à des recherches ésotériques qui transformèrent son œuvre en un lyrisme mystique.

Son neveu, Czeslaw Milosz, décrocha le prix Nobel de littérature en 1980. Résistant puis diplomate entre 1945 et 1950, il obtint l'asile politique en France en 1951 avant d'émigrer aux États-Unis dont il prit la nationalité en 1961. Il

5

Lituanie

est aujourd'hui Professeur de littérature slave à l'université californienne de Berkeley. Sa "Pensée captive", qui dénonce la passivité de l'intelligentsia polonaise envers le stalinisme et ses romans, largement autobiographiques, témoignent de l'histoire de la Pologne aux lendemains de la seconde guerre mondiale.

Pays le plus peuplé des trois Républiques baltes, la Lituanie ne connaît pas de problème de minorités. Fortement agricole, elle dispose d'une industrie qui a dû se reconvertir rapidement. La crise économique fut terrible et l'on estime qu'entre 1991 et 1995, elle dut affronter une baisse de son PIB de plus de 50 %.

Aujourd'hui, l'économie a repris son souffle et croît de 6 % chaque année. Elle exploite une centrale nucléaire de type Tchernobyl, à Ignalina, dont l'Europe souhaite l'arrêt entre 2005 et 2009, mais qui produit plus de la moitié du courant électrique du pays.

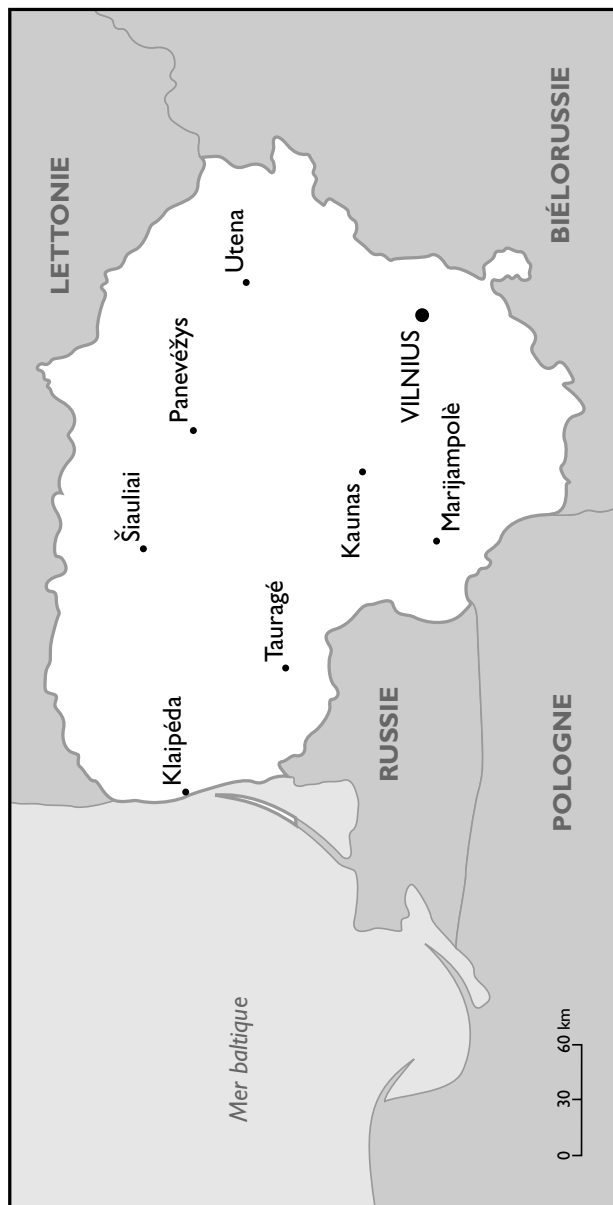
Par ailleurs, elle doit s'accommoder, comme la Pologne, de la présence à ses frontières de l'enclave russe de Kaliningrad, l'ancienne Königsberg allemande conquise pendant la guerre.

La ville natale du philosophe Emmanuel Kant, qui enseigna dans sa prestigieuse université fondée en 1544, vit le couronnement de Frédéric Ier de Prusse et fut le siège de l'ordre des Chevaliers teutoniques. Aujourd'hui centre de pêche disposant de conserveries et de quelques industries mécaniques, elle est aussi une base navale russe qui a longtemps empoisonné les rapports entre l'Europe et la Russie. Un compromis laborieux a finalement été conclu en

novembre 2002, grâce à la souplesse de la diplomatie lituanienne, pour permettre le transit des citoyens russes jusqu'à Kaliningrad.

La Lituanie a produit d'énormes efforts pour rejoindre l'Union. Elle se sent européenne et veut qu'on le reconnaisse. Son adhésion est le résultat d'une politique extérieure résolument tournée vers la Communauté et d'une restructuration brutale de son économie, soutenues par toutes les formations politiques et appuyées par l'opinion. Plus de 50 % des Lituaniens interrogés se sont prononcés pour l'adhésion contre 20 % seulement.

L'adhésion de la Lituanie est essentielle au développement de la région. C'est une bonne nouvelle, porteuse d'espoirs. Les eaux de la Neris et du Niemen vont de nouveau couler en Europe. C'est un juste retour du sort.



Profil

- Superficie: 65 300 km²
- Frontières: 1 747 km (Biélorussie 724 km, Lettonie 610 km, Pologne 110 km, Kaliningrad 303 km)
- Côtes: 99 km
- Capitale: Vilnius
- Population: 3,7 millions d'habitants au 31 décembre 2001
- Composition: 82 % Lituaniens, 7 % Russes, 7 % Polonais, 1,6 % Biélorusses
- Confession: les Lituaniens sont majoritairement de confession catholique romaine
- Croissance démographique (2000-2005): -0,2 %
- Espérance de vie (2000-2005): hommes 67 ans et femmes 77 ans

Données économiques (2001)

- PIB en SPA: 30,3 Mds €
- Croissance du PIB: 5,3 % (-3,9 % en 1999, 3,9 % en 2000)
- PIB/habitant (en SPA €): 8 700 (38 % de la moyenne communautaire)
- Salaire moyen mensuel brut: 300 € (en augmentation constante depuis 1997: 180 €)
- Chômage au 31 décembre 2001: 15,8 % (15,4 % au 31 décembre 2000)
- Inflation: 1,3 % (prévisions 2002: 3,0 %)
- Part de l'agriculture: 7,0 % du PIB
- Part de l'emploi agricole: 16,5 %
- Déficit public: 3,3 % du PIB en 2000
- Dette publique: 29,1 % du PIB

5

Lituanie

- Secteurs performants : agriculture, industrie agroalimentaire, bois
- Investissements Directs Étrangers : stock de 2 524 M€ (683 €/habitant)

Relations commerciales avec l'Union européenne (2001)

- 47,8 % des exportations se font en direction de l'Union européenne
- 44,0 % des importations proviennent de l'Union européenne
- Solde commercial négatif en 2000 comme en 2001 : -1 305 M€
- Relations commerciales avec la France : après trois années de forte croissance la progression de nos échanges commerciaux a été ralentie en 1999 par la mauvaise conjoncture économique, mais a connu un fort rattrapage au premier semestre 2000 (part de marché de 4,6 %, plaçant la France loin derrière la Russie et l'Allemagne, mais devant les pays nordiques, partenaires traditionnels de la Lituanie).

Système politique

- République, démocratie parlementaire. La Constitution actuelle a été adoptée le 25 octobre 1992.
- Chef de l'État : Valdas ADAMKUS, élu le 25 février 1998
Le Président est élu pour cinq ans au suffrage universel direct.
- Premier ministre : Algirdas BRAZAUSKAS

- Système parlementaire monocaméral. Le Parlement (Seimas) comprend 141 sièges ; les députés sont élus pour quatre ans ; système mixte, 71 députés élus par un scrutin majoritaire uninominal et 70 élus à la représentation proportionnelle.
Les dernières élections parlementaires se sont déroulées en octobre 2000 et ont fait basculer la Lituanie à gauche. La coalition gouvernementale, dirigée par le Premier Ministre Rolandas Paksas de l'Union libérale, éclate en juin 2001 et est remplacée par une coalition du Parti social-démocrate (dont M. Brazauskas est le leader), de l'Union nouvelle, du Parti de la nouvelle démocratie et du Parti des paysans.

Composition du Parlement :

- 51 sièges LSDP (Alliance sociale démocrate, composée du Parti démocratique du travail, du Parti social démocrate, du Parti de la nouvelle démocratie, et de l'Union des Russes de Lituanie)
- 34 sièges LLS (Union libérale)
- 29 sièges NS/SL (Nouvelle union, Sociaux Libéraux)
- 9 sièges TS/LK (Union de la patrie, Conservateurs)
- 4 sièges LVP (Union paysanne)
- 2 sièges LLRA (Action électorale polonaise)
- 2 sièges LCS (Union du centre)
- 2 sièges LKDP (Parti démocrate-chrétien)
- 1 siège Union de la liberté
- 1 siège Conservateurs modérés
- 1 siège KDS (Union démocrate-chrétienne)

5

Lituanie

- 1 siège Union démocrate-chrétienne moderne
 - 1 siège Jeune Lituanie
 - 3 sièges autres
- En juin 2000, les élections municipales ont largement été remportées par les partis de la gauche populiste.
- Prochaines élections: présidentielle en 2003 (premier tour le 22 décembre 2002), législatives en 2004.

Organisation administrative

10 départements et 11 villes

6 Malte

à 90 kilomètres au sud des côtes de la Sicile, à 300 à l'est de la Tunisie, à 350 au nord de la Libye et à 600 de la Grèce, Malte est un vaisseau posté aux carrefours de la Méditerranée.

La petite île stratégique, en fait quatre îles, que les Anglais ravirent à Napoléon en 1800 et qu'ils conservèrent jusqu'en 1964 en vertu du Traité de Paris de 1814, a vu passer tout ce que la Mare Nostrum a pu compter de colonisateurs, conquérants et combattants.

Les Phéniciens, les Grecs, les Romains, les Carthaginois, les Arabes y prirent pied tour à tour.

Saint Paul la christianisa.

En 1530, Charles Quint l'offrit aux Chevaliers de Malte qui venaient d'être vaincus à Rhodes.

Ils résistèrent aux assauts ottomans et les Turcs ne réussirent pas à l'envahir en 1565.

Il est vrai que les fortifications de Jean Parisot de la Vallette étaient exceptionnelles. Elles sont toujours debout et arborent fièrement leur couleur blanche au confluent des zones de navi-

gation, comme un poste frontière entre l'Est et l'Ouest des eaux méditerranéennes.

Longtemps considérée comme une plate-forme offshore, avec son pavillon de complaisance et ses banques compréhensives, lieu de tous les trafics bénéficiant d'une fiscalité et d'une législation très légères, Malte est devenu un État respectable et démocratique avec une véritable alternance politique.

La volonté de se rapprocher de l'Europe et la nécessité de policer sa réglementation pour le développement des échanges l'ont contraint peu à peu à adopter les normes occidentales de l'OCDE et de la Communauté.

S'il reste des progrès à faire, beaucoup ont été d'ores et déjà adoptés par le Parlement sous forme de lois destinées à mieux contrôler les flux financiers, lutter contre le blanchiment et adhérer aux principales conventions internationales organisant le combat contre les trafics de toute nature.

À Malte, la question européenne est un enjeu de politique intérieure.

Les travaillistes sont opposés à l'adhésion. Ils ont longtemps tenu le pouvoir avec Dominic (Dom) Mintoff, chanteur haut en couleur du non-alignement et du neutralisme.

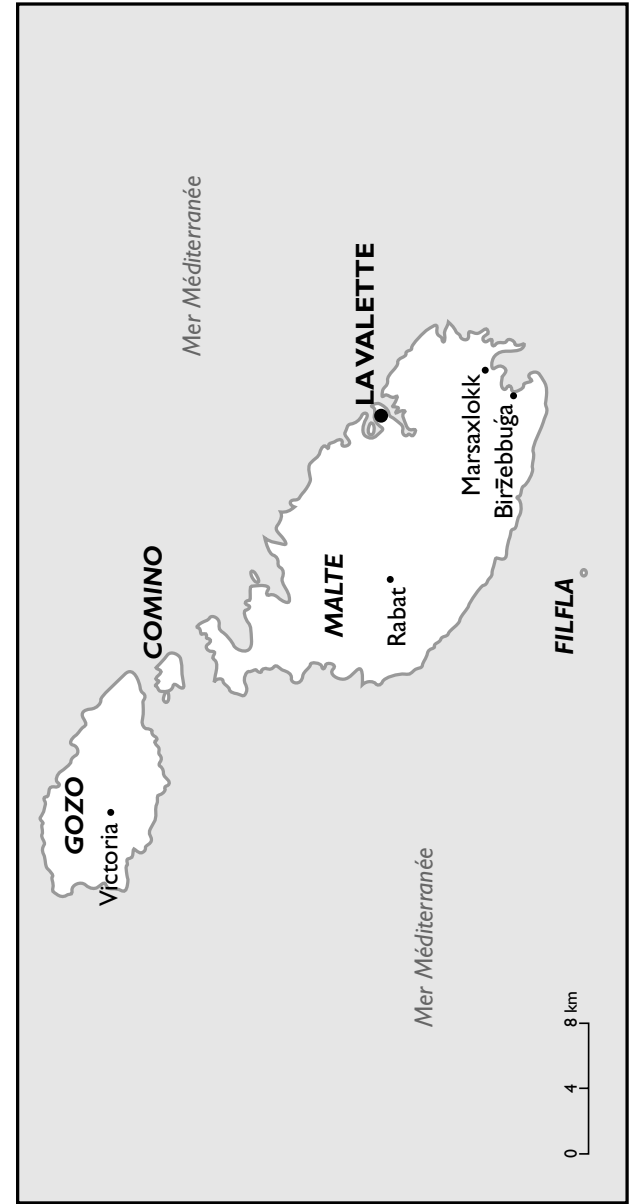
Le Premier ministre actuel, Eddie Adami, porté par les dernières élections législatives qui firent figure de vote référendaire sur l'adhésion à l'Union européenne, joue résolument la carte européenne. Il a promis un référendum sur l'en-

6

Malte

trée de son pays. Il a de bonnes chances de le gagner car les habitants insulaires de Malte sont attirés par le grand ensemble économique européen dont ils représentent l'avant-garde géographique et maritime dérivant entre l'Italie extrême et les côtes africaines.

Malte





Malte

Profil

- Superficie: 316 km²
- Côtes: 137 km
- Capitale: La Valette
- Population: 400 000 habitants au 31 décembre 2001
- Composition: homogène. Les étrangers constituent environ 1 % de la population.
- Croissance démographique (2000-2005): 0,3 %
- Espérance de vie (2000-2005): hommes 75 ans et femmes 81 ans

Données économiques (2001)

- PIB en SPA: 4,6 Mds € (donnée pour 1999)
- Croissance du PIB: 4,2 % (4,0 % en 1999, 4,7 % en 2000)
- PIB/habitant (en SPA €) pour 2000: 11 900 (53 % de la moyenne communautaire)
- Chômage au 31 décembre 2000: 4,5 % (5,3 % en 1999 et 5,1 % en 1998)
- Inflation: 2,5 % en 2000 (2,4 % en 2000)
- Part de l'agriculture: 2,4 % du PIB
- Part de l'emploi agricole: 2,2 %
- Déficit public: 6,6 % du PIB en 2000 (10,8 % en 1998)
- Dette publique: 58 % du PIB en 2000
- Secteurs performants: services, finance, banque, tourisme, transport maritime, électronique

Relations commerciales avec l'Union européenne (2001)

- 41,3 % des exportations se font en direction de l'Union européenne

- 63,6 % des importations proviennent de l'Union européenne
- Solde commercial négatif en 2000: -1 040 M€
- Principaux produits exportés: électronique, machinerie et équipements de transport.
- Relations commerciales avec la France: elles se caractérisent par un déséquilibre en faveur de la France. La France est le premier partenaire commercial de Malte (premier client et premier fournisseur). La part du marché de la France en 2001 est de 15 %.

Système politique

- République, démocratie parlementaire. Le système politique bipartisan est d'inspiration britannique et fonctionne selon une alternance régulière. La Constitution actuelle a été adoptée en 1964 et révisée en 1974 au moment où l'île est devenue une république. La dernière réforme constitutionnelle date de 1994.
- Chef de l'État: Guido DE MARCO, élu le 4 avril 1999. Le Président est choisi sur résolution de la Chambre des Représentants pour cinq ans.
- Premier ministre: Eddie FENECH ADAMI
- Système parlementaire monocaméral. La Chambre des Représentants (Il Kamra Tad Deputati) comprend 65 membres. Les députés sont élus pour cinq ans au suffrage universel direct; à la représentation proportionnelle. Les dernières élections législatives (anticipées)



Malte

se sont déroulées le 5 septembre 1998 et ont vu la victoire du parti nationaliste.

Composition du Parlement:

- 35 sièges MLP (Parti nationaliste)
- 30 sièges LP (Parti travailliste)

■ Prochaines élections: présidentielle en 2004, législatives en 2003.

Organisation administrative

3 régions, 68 communes

7 Pologne

dépécée, occupée, anéantie, la Pologne l'a été dans sa longue histoire. Tirillée entre l'Est et l'Ouest, elle a vu ses frontières changer trop souvent, son identité niée, son territoire ravagé.

Entre 1772 et 1795, elle a été partagée trois fois entre la Prusse et la Russie, parfois aidées de l'Autriche, jusqu'à ne plus exister du tout ! On compte cinq partages de la Pologne dans toute son histoire moderne !

S'il est un lieu où les vastes plaines du Nord de l'Europe déchaînent les vents d'Est de l'histoire, c'est bien le pays de la Vistule et de l'Oder.

S'il est une Nation qui a subi de plein fouet le choc de l'expansionnisme allemand, c'est bien la Pologne.

Pourtant toujours elle renaît, forte du souvenir de Sigismond II, Prince d'un royaume qui comptait deux fois plus d'habitants que la France, répartis sur un territoire deux fois plus étendu.

Son histoire est riche et tragique, du règne de Miesko Ier, en 960, à l'élection de Lech Walesa en 1990.

Elle est celle d'une grande nation de l'Europe orientale, la plus peuplée de cet élargissement, meurtrie par les guerres incessantes et l'intervention continue des puissances étrangères.

Dans son long chemin vers des temps apaisés, les pas de la Pologne ont souvent croisé ceux de la France.

Non pas seulement parce que nous lui avons imposé, en 1573, l'élection par la Diète du troisième fils de Catherine de Médicis, qui se maintint quatorze mois avant de revenir en France succéder à Charles IX sous le nom d'Henri III.

Non plus parce que Napoléon a redonné, en 1807, une existence à la Pologne partagée, en créant le grand-duché de Varsovie.

Non seulement encore parce que Jozef Poniatowski put conduire 100 000 Polonais au sein de la Grande Armée envahissant la Russie, dans l'espoir de retrouver définitivement une Pologne indépendante.

Mais surtout parce que les artistes et les intellectuels de nos deux pays ont souvent partagé l'enthousiasme des causes romantiques, l'esprit des Lumières et de la Révolution française.

Parce qu'il y a plus d'un million de Polonais qui se sont réfugiés en France et y ont trouvé un accueil chaleureux.

Parce que Chopin a su charmer les Français et Roman Polanski les fasciner, avec Andrzej Wajda ou Penderecki, pendant qu'Artur Rubinstein envoûtait le monde de sa virtuosité.

7

Pologne

Parce que la Pologne a toujours été notre alliée, jusqu'à cette date du 1^{er} septembre 1939 qui vit son invasion par les Nazis et notre entrée en guerre pour la défendre.

On estime à douze millions le nombre de Polonais vivant à l'étranger, dont la plus grande partie aux États-Unis. Un tiers de la population, c'est beaucoup. Comme furent trop nombreux les six millions de morts polonais, dont trois millions de Juifs, victimes du nazisme, du travail forcé et des camps de concentration allemands, majoritairement implantés en Pologne.

Ayant retrouvé son indépendance par le Traité de Versailles en 1919, elle souffrit mille maux sous la botte allemande et la fêrule soviétique.

Les conférences de Téhéran, Yalta et Potsdam aboutirent, une fois encore, à modifier tellement les frontières qu'il fallut procéder à des transferts de population massifs.

D'un côté les Allemands de l'Ouest de la nouvelle Pologne, furent réinstallés en Allemagne. De l'autre les Polonais se retrouvant en territoire soviétique durent être rapatriés.

On peut voir encore dans l'auberge Cecilienhof de Potsdam les hésitations des pourparlers de paix qui dessinèrent la nouvelle Europe et l'on comprend combien il est difficile d'être Polonais.

Les révoltes d'octobre 1956 à Poznan, de 1970 et 1980, à Gdansk aboutirent finalement à la liberté retrouvée, mais au prix de quelles douleurs!

Désormais stabilisée et apaisée, la Pologne est la destination principale, parmi les pays candidats, des investissements étrangers en Europe centrale. Son économie s'est redressée, son agriculture se modernise à grande vitesse.

Occupant une place stratégique, elle est riche aussi de ressources naturelles qui suscitent les convoitises: charbon, cuivre, plomb, zinc, soufre... font de ce pays une vraie puissance de l'industrie lourde et des mines.

Un programme de privatisation a transféré un nombre important d'entreprises du secteur public vers le secteur privé. Sur quelque 10 000 entreprises d'État enregistrées en 1990, 5 150 ont été privatisées et près de 1 000 liquidées. Aujourd'hui le secteur privé est à l'origine de près de 72 % du PIB (contre moins de 20 % en 1990).

Néanmoins des progrès doivent encore être accomplis dans l'adoption des règles communautaires. Il est vrai que la mise aux normes européennes des contraintes de respect de l'environnement nécessite des investissements considérables! La Pologne est un grand pays et les réformes y sont aussi difficiles que dans les pays comparables.

Mais si les négociations avec l'Union ont été complexes, la volonté des autorités est sans faille et courageuse. Toute la Pologne est mobilisée pour rejoindre l'Europe et attend cet aboutissement comme un événement considérable. À nous d'être à la hauteur de ces espoirs. C'est un devoir pour les Quinze.

7

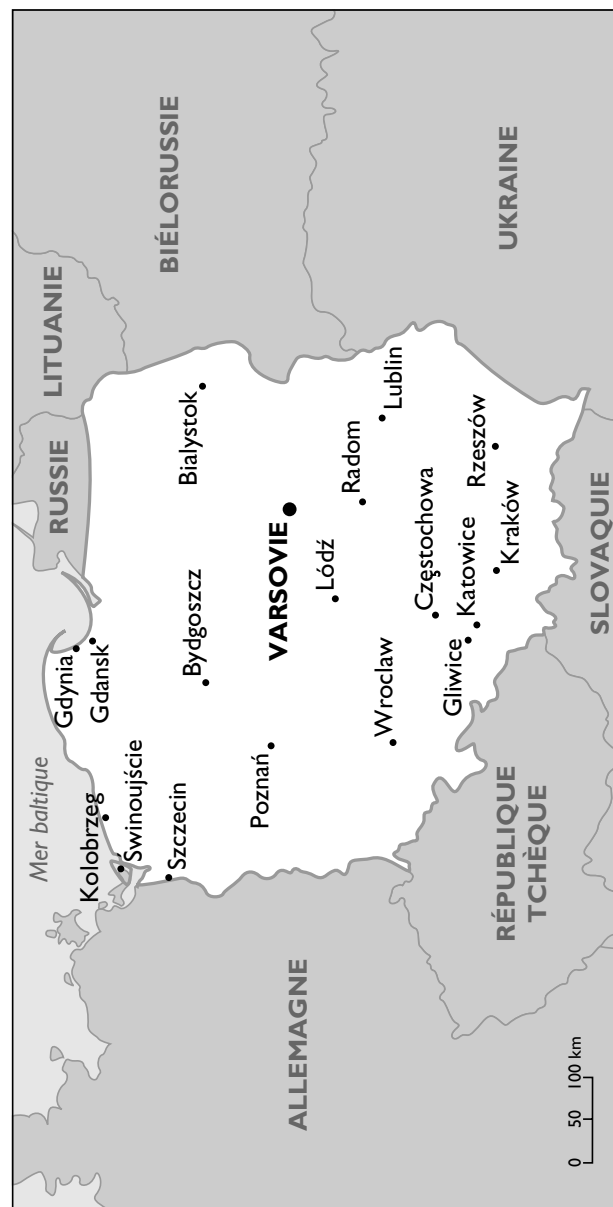
Pologne

L'opinion polonaise est favorable à l'Europe. Selon le dernier sondage Eurobaromètre de 2001, 54 % des Polonais sont favorables à l'adhésion contre seulement 26 %.

Mais les élections législatives de septembre 2001 et les élections locales de novembre 2002 marquent un succès croissant du populisme. Cette inquiétude légitime avant le grand saut dans l'Union profite à de nouveaux leaders extrémistes qui surfent sur les peurs.

Les Polonais devront faire preuve de sagesse et de sang-froid pour ne pas céder aux sirènes simplistes et retrouver leurs racines européennes profondes, celles qui leur offrent le meilleur avenir et qui puisent leurs vertus dans le meilleur de son histoire.

Pologne





Pologne

Profil

- Superficie: 312 685 km²
- Frontières: 2 888 km (Biélorussie 605 km, Rép. tchèque 658 km, Allemagne 456 km, Lituanie 91 km, Kaliningrad 206 km, Slovaquie 444 km, Ukraine 428 km)
- Côtes: 491 km
- Capitale: Varsovie
- Population: 38,6 millions d'habitants au 31 décembre 2001
- Composition: 97,6 % Polonais, 1,3 % Allemands, 0,6 % Ukrainiens, 0,5 % Biélorusses (estimations de 1990)
- Confession: Les Polonais sont majoritairement de confession catholique. Minorités de protestants, orthodoxes, musulmans, mariavites et juifs.
- Croissance démographique (2000-2005): -0,1 %
- Espérance de vie (2000-2005): hommes 69 ans et femmes 78 ans

Données économiques (2001)

- PIB en SPA: 355,5 Mds €
- Croissance du PIB: 1,1 % (4,1 % en 1999, 4,0 % en 2000)
- PIB/habitant (en SPA €): 9 200 (40 % de la moyenne communautaire)
- Salaire moyen mensuel brut: 562 € (en augmentation constante depuis 1997: 287 €)
- Chômage au 31 décembre 2001: 17,4 % (15,0 % au 31 décembre 2000)
- Inflation: 5,3 % (prévisions 2002: 3,0 %)
- Part de l'agriculture: 3,4 % du PIB

- Part de l'emploi agricole: 19,2 %
- Déficit public: 3,5 % du PIB en 2000
- Dette publique: 44,5 % du PIB
- Secteurs performants: meuble, automobile, construction navale, industrie agroalimentaire, sidérurgie.
- Investissements Directs Etrangers: stock de 25 956 M€ (671 €/habitant)
En 2001, la France est le premier investisseur en Pologne, avec 14 Mds € investis, grâce à la prise de participation stratégique de France Télécom au capital de TPSA.

Relations commerciales avec l'Union européenne (2001)

- 69,2 % des exportations se font en direction de l'Union européenne
- 61,4 % des importations proviennent de l'Union européenne
- Solde commercial négatif en 2000 comme en 2001: -15 662 M€
- Relations commerciales avec la France: la France est le quatrième fournisseur de la Pologne depuis 2000 avec une part de marché de 6,4 %, derrière l'Allemagne, la Russie et l'Italie. En 2001 la France est devenue le troisième client de la Pologne derrière l'Allemagne et l'Italie.

Système politique

- République, démocratie parlementaire.
La Constitution actuelle est entrée en vigueur le 17 octobre 1997.

7

Pologne

■ Chef de l'État: Aleksander KWASNIEWSKI, réélu en octobre 2000.

Le président est élu au suffrage universel direct pour un mandat de cinq ans renouvelable une fois.

■ Premier ministre: Leszek MILLER

■ Système parlementaire bicaméral.

La Diète comprend 460 membres. Les députés sont élus pour quatre ans; à la représentation est proportionnelle. Il y a seuil de 5 % des suffrages pour qu'une formation politique (8 % pour une coalition) accède à la Diète. Certains sièges sont réservés aux représentants des minorités ethniques.

Les 100 membres du Sénat sont élus pour quatre ans par un scrutin majoritaire.

Les députés et sénateurs sont élus simultanément. Les dernières élections législatives se sont déroulées le 23 septembre 2001. Victoire attendue de l'Alliance pour la gauche démocratique. La coalition gouvernementale est formée par le SLD-UP et le PSL (une telle coalition a déjà présidé à la destinée de la Pologne entre 1993 et 1997).

Composition de l'Assemblée nationale:

- 216 sièges SLD-UP (Alliance pour la gauche démocratique – Union du travail)
- 65 sièges PO (Plate-forme civique – centre droit)
- 53 sièges SRP (Autodéfense de la République polonaise)
- 44 sièges PiS (Droit et Justice - conservateur)
- 42 sièges PSL (Parti paysan populaire)

- 38 sièges LPR (Ligue des familles polonaises)
- 1 siège MN (minorité allemande)
- 1 siège minorité allemande de la Silésie du Nord

Composition du Sénat:

- 75 sièges SLD-UW (Coalition social-démocrate et Union de la liberté)
- 15 sièges Blok Sénat 2001
- 4 sièges PSL
- 2 sièges LPR
- 2 sièges SRP
- 1 siège HTS
- 1 siège SLK

■ Prochaines élections: présidentielle et législatives en 2005.

Organisation administrative

■ 16 régions et 3 villes autonomes (Varsovie, Cracovie et Lodz), 308 départements, 2489 communes

8 République tchèque

C'est le 1^{er} janvier 1993 que la Tchécoslovaquie se scinde entre la République tchèque et la Slovaquie. Mais cela faisait des siècles que la Bohême, la Moravie et la Slovaquie vivaient un destin à la fois commun et divisé.

Le roi Charles IV de Bohême, qui accède au trône en 1346, est un mécène amoureux des arts et des lettres. Des artistes du monde entier accourent à Prague. Le mouvement ne cessera jamais. À cette époque c'est l'enluminure des manuscrits, avec Jean de Tropeau ou l'architecte Peter Parler, constructeur du fameux Pont Charles, qui étonnent le monde.

Plus tard ce seront Bedrich Smetana et sa Moldau, Anton Dvorak, Franz Kafka, K. Capek, le peintre Mucha ou le prix Nobel de littérature 1984 Jaroslav Seifert, qui porteront le flambeau d'une richesse culturelle, peut-être sans égale au cœur de l'Europe.

Plus près de nous, Milan Kundera, devenu français après ses œuvres qu'il ne pouvait imprimer qu'à l'Ouest, est le symbole vivant de cette formidable créativité artistique. Milos Forman, américain désormais, prouve aussi que la culture, chez les Tchèques, c'est la seule vraie nature.

C'est pourquoi tant d'artistes ont vécu ou sont, un jour, passés à Prague. Rilke, Brod, Tsétaïéva et bien d'autres, vinrent, en leur temps rêver, composer, peindre ou écrire sur les bords de la Vltava.

L'esprit de liberté et de critique, condition indispensable de la créativité, y a toujours soufflé.

Les Tchèques, évangélisés au 9^e siècle par Cyrille et Méthode, furent les plus réceptifs à la Réforme. Jan Hus, l'auteur de *De Ecclesia*, fut condamné par le Concile de Constance et brûlé derechef en 1415. Ses disciples, les Hussites, tout en rejoignant plus tard les Catholiques, ont jeté les bases de la Réforme future. Comenius, l'un des "Frères de Bohême" qui perpétuaient son enseignement, réforma la pédagogie et était invité dans toutes les cours d'Europe.

Battus à la bataille de la Montagne blanche, les Tchèques tombent sous la coupe des Habsbourg. Ils y restent pendant quatre siècles.

L'indépendance de la Tchécoslovaquie fut proclamée en 1918 et ses frontières fixées par le Traité de Trianon en 1920. Son premier Président fut Thomas Masaryk.

La Tchécoslovaquie fut l'un des États les plus prospères entre les deux guerres, malgré les tensions entre Tchèques et Slovaques à qui l'on avait promis une autonomie qu'ils n'obtinrent pas.

Les tourbillons de l'histoire européenne, et surtout la montée du nazisme, eurent raison de cette première expérience.

8

République tchèque

Au cours de la fameuse conférence de Munich, les 29 et 30 septembre 1938, en présence de Chamberlain, Daladier et Mussolini, Hitler arracha à la Tchécoslovaquie trois millions d'habitants, les Sudètes, et 30 000 km² de territoire entraînant à sa suite des revendications territoriales identiques de la Hongrie et de la Pologne. En un mois, le pays perdit cinq millions d'habitants, un quart de son outil industriel et un tiers de son territoire. Puis la Slovaquie proclama son indépendance.

Le 15 mars 1939, l'armée nazie occupait le pays et le protectorat allemand de Bohême-Moravie était proclamé.

En quelques semaines, une Nation riche et prospère avait été rayée de la carte.

Le 20^e siècle n'en avait pas fini pour autant avec ce pays.

Les communistes, par le "coup de Prague", en 1948, s'emparèrent du pouvoir et organisèrent les 40 000 "procès de Prague", rendus célèbres par Arthur London et le film "l'Aveu", suscitant en 1968, le "printemps de Prague", révolution anticommuniste matée par les chars et 600 000 hommes du Pacte de Varsovie.

Une fois de plus, l'Occident choqué abandonnait les Tchèques.

Il fallut attendre 1989 et la Révolution de Velours avec l'écrivain dissident Vaclav Havel pour qu'ils recouvrent la liberté qu'ils aiment tant et la prospérité dont ils sont capables.

Une telle histoire, au cœur de l'Europe culturelle, fut, en fait, la conséquence de la situation géographique de ce pays riche, aux carrefours de l'Est et de l'Ouest.

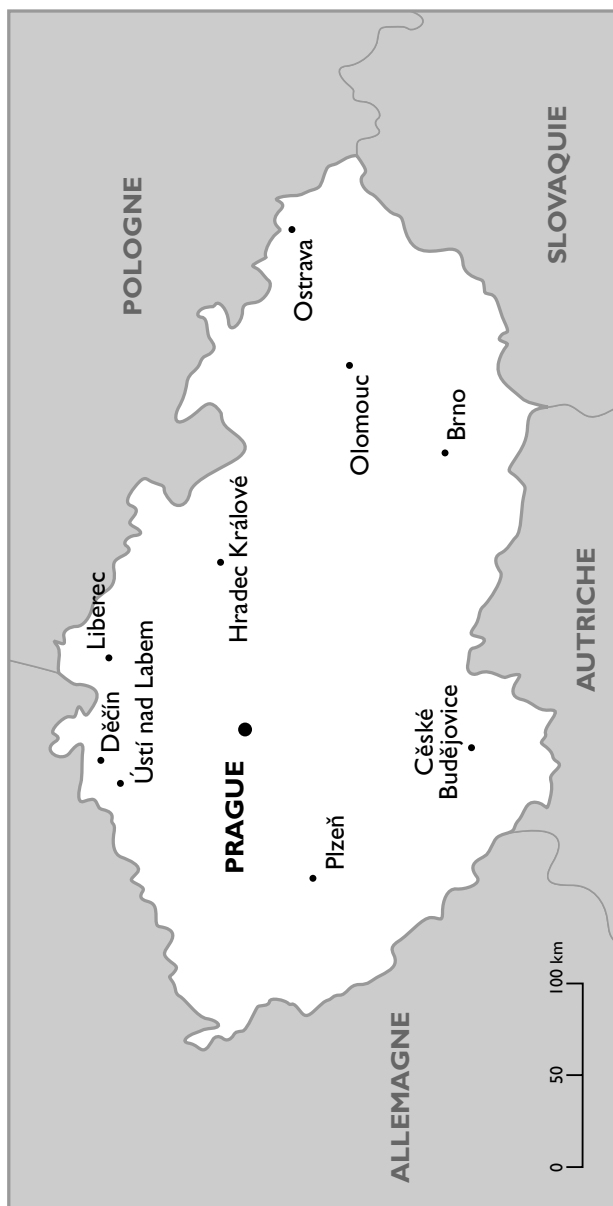
La République tchèque, dont l'économie est, à 80 %, privatisée, dispose de ressources naturelles importantes (zinc, mercure, uranium et lignite) et d'une tradition industrielle forte. La métallurgie, le verre et le textile notamment y étaient, avant la guerre, des industries performantes qui se sont restructurées pour affronter le marché unique.

Elle est bien préparée à l'adhésion et a entrepris des réformes en profondeur lui permettant la reprise de l'acquis communautaire.

Ses relations avec ses voisins, l'Allemagne, l'Autriche et la Hongrie, sont parfois compliquées par l'histoire. En 1945, les populations germanophones et hongroises des Sudètes se virent expulsées et leurs biens confisqués. La sécurité et le niveau technologique de la centrale nucléaire de Temelin inquiètent.

Mais ce nouveau membre de l'OTAN, depuis 1999, est prêt pour l'adhésion. Une forte majorité de Tchèques y est favorable.

La République Tchèque reprend sa place, au cœur de l'Europe apaisée. Elle y sera naturellement à l'aise, car chez elle.



Profil

- Superficie: 78 866 km²
- Frontières: 2 303 km (Autriche 466 km, Allemagne 810 km, Pologne 762 km, Slovaquie 265 km)
- Capitale: Prague
- Population: 10,3 millions d'habitants au 31 décembre 2001
- Composition: 80 % Tchèques, 3 % Slovaques, 3 % Tziganes, autres (Polonais, Allemands, Hongrois, Ukrainiens)
- Confession: 39,8 % athées, 39,2 % catholiques romains, 4,6 % protestants, 3 % orthodoxes et 13,4 % autres
- Croissance démographique (2000-2005): -0,1 %
- Espérance de vie (2000-2005): hommes 72 ans et femmes 78 ans

Données économiques (2001)

- PIB en SPA: 136,0 Mds €
- Croissance du PIB: 3,5 % (-0,2 % en 1999, 3,1 % en 2000)
- PIB/habitant (en SPA €): 13 300 (57 % de la moyenne communautaire)
- Salaire moyen mensuel brut: 430 € (en augmentation constante depuis 1997: 298 €)
- Chômage au 31 décembre 2001: 8,9 % (8,8 % au 31 décembre 2000)
- Inflation: 4,5 % (prévisions 2002: 3,0 %)
- Part de l'agriculture: 4,2 % du PIB
- Part de l'emploi agricole: 4,6 %
- Déficit public: 4,2 % du PIB en 2000
- Dette publique: 19,5 % du PIB
- Secteurs performants: automobile, mécanique, jouet, chimie.

8

République
tchèque

■ Investissements Directs Étrangers: stock de 22 732 M€ (2 213 €/habitant)

Relations commerciales avec l'Union européenne (2001)

■ 68,9 % des exportations se font en direction de l'Union européenne

■ 61,8 % des importations proviennent de l'Union européenne

■ Solde commercial négatif en 2000 comme en 2001 : -3 491 M€

■ Relations commerciales avec la France: les échanges commerciaux entre la France et la République tchèque ont quadruplés entre 1993 et 1999. La part de marché de la France est passée de 3,1 % en 1993 à 5,4 % en 1999.

Système politique

■ République, démocratie parlementaire.

La nature de la République fait l'objet d'un vif débat entre les partis politiques: le régime doit-il rester parlementaire ou devenir présidentiel? La Constitution actuelle a été ratifiée le 16 décembre 1992 et est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1993.

■ Chef de l'État: Vaclav HAVEL, réélu le 20 janvier 1998 (depuis 1993)

Le Président est élu pour cinq ans (mandat renouvelable une fois) par l'ensemble des députés et sénateurs réunis en Congrès.

La question de l'élection du chef de l'État au suffrage universel est régulièrement posée. Selon les sondages, les Tchèques y seraient favorables à 67 %.

■ Premier ministre: Vladimir SPIDLA

■ Système parlementaire bicaméral.

La Chambre des Députés (*Poslanecka Snemnova*) comprend 200 sièges; les députés sont élus pour quatre ans au suffrage universel direct; à la représentation proportionnelle; seuil de 5 % des suffrages pour qu'un parti politique accède à l'Assemblée basse.

Le Sénat comprend 81 membres élus pour un mandat de six ans. Tous les deux ans, un tiers des membres est renouvelé.

Les dernières élections partielles au Sénat ont eu lieu en octobre 2002. Les élections pour la Chambre des députés se sont déroulées en juin 2002. La coalition gouvernementale est composée du CSSD et de la Coalition de centre droit.

Composition du Parlement:

■ 70 sièges CSSD (Parti social démocrate)

■ 58 sièges ODS (Parti civique démocrate)

■ 41 sièges KSCM (Parti communiste de Bohême Moravie)

■ 31 sièges Coalition de centre droit

Composition du Sénat:

■ 26 sièges ODS

■ 16 sièges US-DEU/ODA (Union de la Liberté, Union démocratique, Alliance civique démocrate)

■ 14 sièges KDU/CSL (Union chrétienne démocrate, Parti populaire tchèque)

■ 11 sièges CSSD

■ 3 sièges KSCM

■ 11 sièges autres partis et indépendants



**République
tchèque**

En novembre 2000, les Tchèques ont élu pour la première fois leurs conseillers régionaux: la droite parlementaire obtient la majorité (356 mandats contre 272 pour la gauche) dans l'ensemble des régions, excepté en Bohême du Nord.

■ Prochaines élections: présidentielle en 2003, législatives en 2006, sénatoriales partielles en 2004.

Organisation administrative

8 régions, 73 départements et 4 "mesta".

9 Slovaquie

i Il ne faut pas toujours résumer l'histoire aux événements récents.

On connaissait bien, en Europe de l'Ouest, la Tchécoslovaquie et l'on pensait généralement que la Slovaquie n'en était que la partie orientale.

C'est pourtant dès le 11^e siècle qu'elle joue le rôle de carrefour entre l'Est et l'Ouest.

Et du 16^e au milieu du 19^e siècle, la capitale administrative de la Hongrie fut plus souvent Bratislava, alors baptisée Presbourg, que Budapest. Il faut dire que les Ottomans occupèrent longtemps la plaine hongroise.

Intégrée à la Tchécoslovaquie en 1918, la Slovaquie proclame son indépendance et sa préférence pour les puissances de l'Axe, en 1939, sous la présidence de Jozef Tiso.

Le destin des Slovaques se lie de nouveau à celui des Tchèques, au sein de la Tchécoslovaquie après la guerre, sous la botte soviétique.

Le Slovaque Alexander Dubcek est l'un des artisans du printemps de Prague en 1968.

Premier secrétaire du Parti communiste, il laisse s'exprimer l'aspiration à plus de liberté et cède à de nombreuses revendications. Les chars russes entrent dans Prague. Enlevé par les Soviétiques et conduit à Moscou, il est contraint à signer un accord acceptant "le stationnement provisoire" des troupes du Pacte de Varsovie. C'en était fini des espoirs de réformes et de liberté, pour quelques dures années de plus!

La Slovaquie est un pays montagneux et enclavé dont le sous-sol contient des ressources minérales importantes, comme le charbon, le fer, le cuivre, le zinc ou la magnésite. Mais elle fut autoritairement spécialisée par les Soviétiques, à partir de 1948 dans les industries militaires au profit des pays du Pacte de Varsovie.

Aussi son économie souffrit-elle beaucoup du nouveau contexte et les restructurations nécessaires furent-elles plus difficiles.

Au moment de la Révolution de Velours, le nationalisme refait surface en Slovaquie, aiguillonné par les nostalgiques de l'État slovaque.

Très vite les nouvelles institutions tchécoslovaques sont paralysées par les Slovaques qui ne souhaitent pas revivre la période d'entre-deux guerres où ils furent par trop négligés par les Tchèques.

Ils poussent à la séparation et l'obtiennent le 1^{er} janvier 1993.

Une longue période d'instabilité politique s'en suivit avec la présence d'un parti de droite natio-

9

Slovaquie

naliste dont beaucoup des thèmes n'apparaissent pas conformes aux usages européens.

Au point que le Commissaire européen à l'élargissement vint personnellement mettre en garde les Slovaques avant les élections des 20 et 21 septembre 2002. Il fut entendu. Les thèses nationalistes semblent bien loin et plus de deux tiers des Slovaques se déclarent prêts à voter l'adhésion.

L'attente est forte envers l'Union et celle-ci devra accorder à la Slovaquie toute l'attention qu'elle mérite.

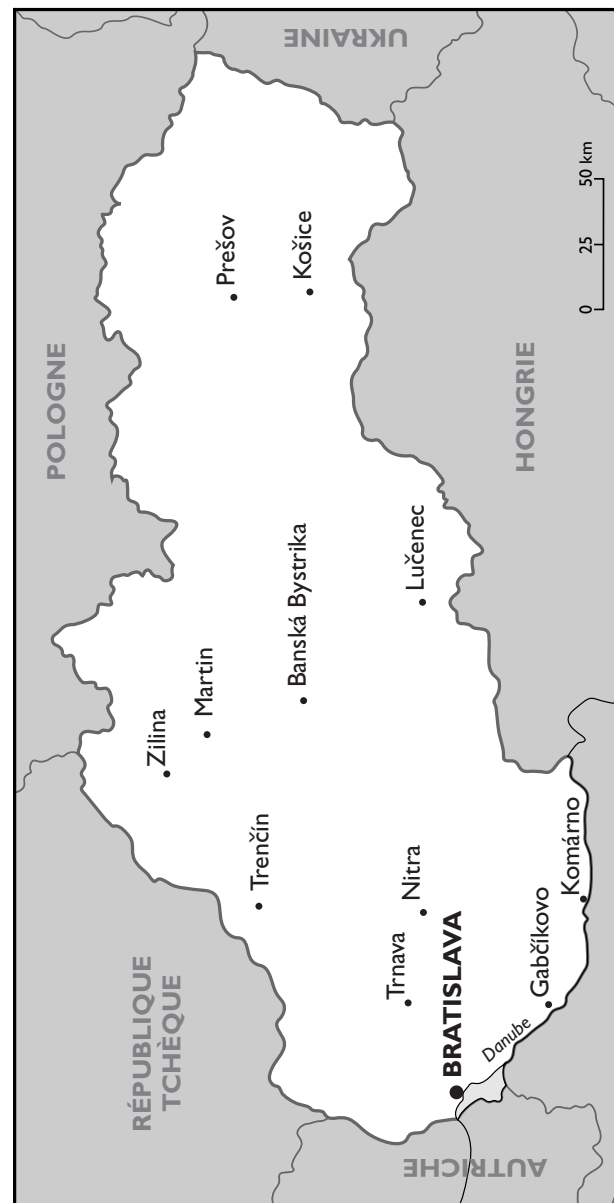
Car des efforts pour rattraper son retard, elle en fait et de difficiles !

Elle occupe une place à part, à l'Est de l'Union, aux frontières de l'Ukraine avec qui elle est le principal transporteur du gaz russe (90 milliards de m³ par an).

Elle est résolument enthousiaste à l'idée d'intégrer un ensemble économique stable au sein duquel elle saura faire preuve de son savoir-faire industriel et dont elle attend beaucoup, notamment en termes d'investissements étrangers.

Pour la Slovaquie, l'adhésion à l'Union européenne sonne comme les cloches de la paix enfin trouvée dans un ensemble où chacun des partenaires est traité sur un pied d'égalité. La Communauté européenne lui va très bien et lui doit bien cela.

Slovaquie





Slovaquie

Profil

- Superficie: 49 030 km²
- Frontières: 1 672 km (Autriche 106 km, République tchèque 265 km, Hongrie 654 km, Pologne 547 km, Ukraine 98 km)
- Capitale: Bratislava
- Population: 5,4 millions d'habitants au 31 décembre 2001
- Composition: 85,7 % Slovaques, 10,6 % Hongrois, 1,6 % Tziganes (10 % selon d'autres sources), 1,1 % Tchèques, 0,6 % Ukrainiens, 0,1 % Allemands, 0,1 % Polonais
- Confession: 60,3 % catholiques romains, 6,2 % protestants, 3,2 % catholiques grecs, 3,1 % juifs, 9,7 % athées, et 17,5 % non répertoriés
- Croissance démographique (2000-2005): 0,1 %
- Espérance de vie (2000-2005): hommes 69 ans et femmes 77 ans

Données économiques (2001)

- PIB en SPA: 59,7 Mds €
- Croissance du PIB: 3,3 % (1,9 % en 1999, 2,2 % en 2000)
- PIB/habitant (en SPA €): 11 100 (48 % de la moyenne communautaire)
- Salaire moyen mensuel brut: 285 € (en augmentation constante depuis 1999: 243 €)
- Chômage au 31 décembre 2001: 18,6 % (18,0 % au 31 décembre 2000)
- Inflation: 7,3 % (prévisions 2002: 4,0 %)
- Part de l'agriculture: 4,6 % du PIB
- Part de l'emploi agricole: 6,3 %
- Déficit public: 6,7 % du PIB en 2000
- Dette publique: 34,2 % du PIB

- Secteurs performants: automobile, sidérurgie, chimie.
- Investissements Directs Étrangers: stock de 5 399 M€ (1 000 €/habitant)

Relations commerciales avec l'Union européenne (2001)

- 59,9 % des exportations se font en direction de l'Union européenne
- 49,8 % des importations proviennent de l'Union européenne
- Solde commercial négatif en 2000 comme en 2001: -2 383 M€
- Relations commerciales avec la France: les échanges commerciaux ont quintuplé entre 1993 et 1999. La France est le 6^e client et le 6^e fournisseur de la Slovaquie.

Système politique

- République, démocratie parlementaire. La Constitution actuelle est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 1993. Elle a été révisée en 1999 pour permettre l'élection du président au suffrage universel direct.
- Chef de l'État: Rudolf SCHUSTER, élu le 15 juin 1999. Le Président est élu pour cinq ans au suffrage universel direct.
- Premier ministre: Mikulas DZURINDA
- Système parlementaire monocaméral. Le Conseil national comprend 150 sièges; les



Slovaquie

députés sont élus pour quatre ans; à la représentation proportionnelle; seuil de 5 % des suffrages pour qu'un parti politique accède au Conseil national.

Les dernières élections parlementaires se sont déroulées les 20 et 21 septembre 2002. Elles ont reconduit M. DZURINDA à la tête d'une coalition rassemblant le SDKU, le SMK, le KDH, et ANO.

Composition du Parlement:

- 36 sièges HZDS (Mouvement pour une Slovaquie démocratique)
 - 28 sièges SDKU (Union démocrate chrétienne)
 - 25 sièges SMER (Direction)
 - 20 sièges SMK (Parti de la minorité hongroise)
 - 15 sièges KDH (Mouvement chrétien démocrate)
 - 15 sièges ANO (Alliance du Nouveau Citoyen)
 - 11 sièges KSS (Parti communiste)
- Prochaines élections: présidentielle au printemps 2003, législatives en 2007.

Organisation administrative

8 régions, 79 départements, 2 875 communes

10 Slovénie

S'il n'existe pas, à proprement parler, d'État slovène jusqu'au début du 19^e siècle, l'identité slovène est depuis bien longtemps très forte.

Au 7^e siècle on en trouve une expression sous la direction du Prince Samo dont le territoire s'étend du lac Balaton, en Hongrie, jusqu'à la Méditerranée.

Mais l'histoire de la Slovénie s'est longtemps intégrée à celle d'ensembles plus vastes.

Elle devient duché sous le règne d'Othon I^{er}, empereur du Saint Empire romain germanique, puis passe sous la tutelle des Habsbourg au 13^e siècle.

De 1809 à 1814, Napoléon crée les "Provinces Illyriennes", ce qui lui vaudra un monument commémoratif de l'Illyrie napoléonienne sur la place de la Révolution française à Ljubljana.

Cette stèle abrite les cendres d'un soldat de l'armée française et porte l'inscription des vers d'une ode, "l'Illyrie ressuscitée", composée par Valentin Vodnik, poète slovène qui soutint la présence de la France.

Les quatre gouverneurs, dont le général Marmont, encouragent en effet, l'usage du slovène dans l'administration et l'enseignement et exercent leurs mandats dans des conditions de libéralisme qui permettent à l'identité slovène de se forger.

C'est la première fois qu'est reconnue la spécificité de ce peuple peu nombreux mais authentique.

Les Slovénes profitent de la première guerre mondiale pour rejoindre le royaume de Yougoslavie. Le second conflit mondial les voit occupés par les puissances de l'Axe, puis intégrés dans la Yougoslavie de Tito.

La Slovénie en est la république la plus dynamique et s'en sépare en 1991 en même temps que la Croatie.

Le pouvoir fédéral tenta de les retenir. Les Slovénes résistent et sont vainqueurs de l'armée serbe de la fédération yougoslave, qui préfère se retirer après dix jours de guerre et de blocus. Il n'en fut pas de même en Croatie.

L'économie slovène, qui a beaucoup souffert au lendemain de son indépendance, abrite un véritable savoir-faire industriel et dispose toujours d'un débouché méditerranéen, il est vrai limité à 46 km, mais équipé d'un port.

Les petites et moyennes entreprises y assurent l'essentiel de l'économie, mais la chimie, la sidérurgie, le pétrole et les constructions mécaniques y reposent sur une vraie tradition manufacturière.

10

Slovénie

Renault exploite une importante usine depuis de nombreuses années.

Le niveau de vie des Slovénes est parmi les plus élevés des pays candidats. La population active est qualifiée et la productivité est en passe de rejoindre la moyenne européenne.

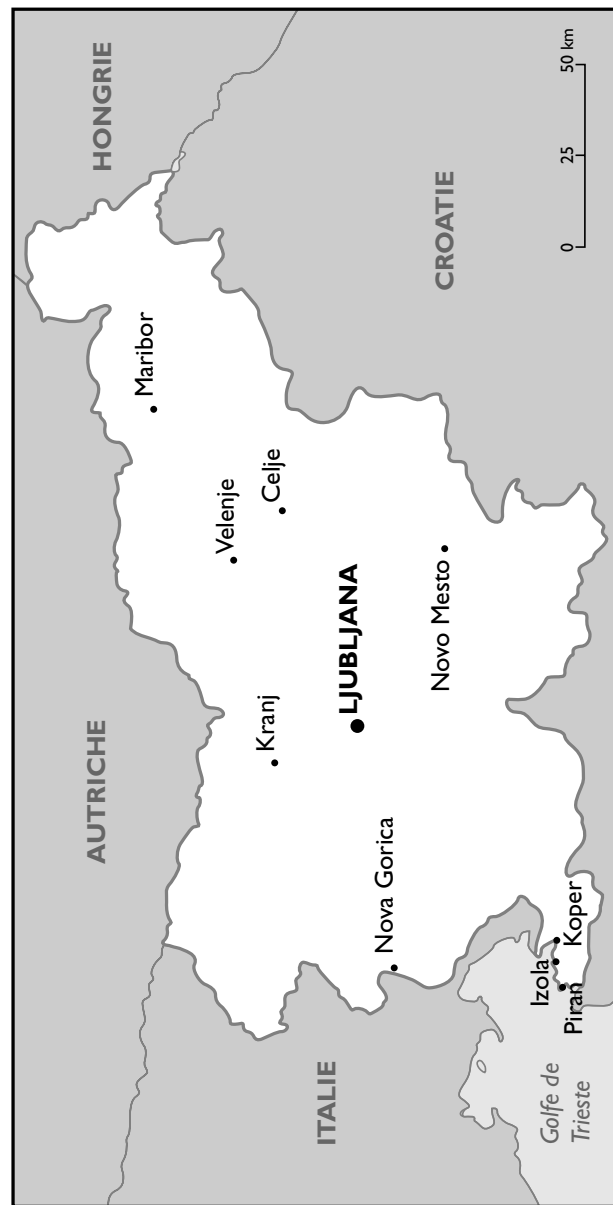
Au prix de grands efforts, la Slovénie a adopté l'essentiel des règles communautaires bien que l'agriculture souffre de ses prix élevés.

Ce peuple fier et courageux, appliqué et paisible, est jaloux de son indépendance et se méfie de tout ce qui le priverait de sa liberté reconquise. C'est la raison pour laquelle le Parlement, qui n'y est pas obligé, a décidé de faire ratifier l'adhésion à l'Union par un référendum.

Les premiers sondages indiquent un fort taux d'approbation.

La "Suisse des Balkans" est un modèle d'intégration dans l'Europe grâce à laquelle sa spécificité ne sera plus contestée, sa liberté sera garantie et son originalité mise en valeur. Elle sera un État membre modèle.

Slovénie



10

Slovénie

Profil

- Superficie : 20 273 km²
- Frontières : 1 382 km (Autriche 330 km, Croatie 670 km, Italie 280 km, Hongrie 102 km)
- Côtes : 46 km
- Capitale : Ljubljana
- Population : 2 millions d'habitants au 31 décembre 2001
- Composition : 87,8 % Slovènes, 2,8 % Croates, 0,4 % Hongrois, 0,2 % Italiens, 2,4 % Serbes, 1,4 % Bosniaques, 5 % non répertoriés (dont Tziganes)
- Confession : La majorité de la population est de religion catholique romaine (il existe aussi 30 autres communautés religieuses officiellement répertoriées).
- Croissance démographique (2000-2005) : -0,1 %
- Espérance de vie (2000-2005) : hommes 72 ans et femmes 79 ans

Données économiques (2001)

- PIB en SPA : 31,9 Mds €
- Croissance du PIB : 3,0 % (5,2 % en 1999, 4,6 % en 2000)
- PIB/habitant (en SPA €) : 16 000 (69 % de la moyenne communautaire)
- Salaire moyen mensuel brut : 988 € (en augmentation constante depuis 1997 : 799 €)
- Chômage au 31 décembre 2001 : 11,8 % (12,2 % au 31 décembre 2000)
- Inflation : 8,6 % (prévisions 2002 : 7,0 %)
- Part de l'agriculture : 3,1 % du PIB
- Part de l'emploi agricole : 9,9 %
- Déficit public : 2,3 % du PIB

- Dette publique : 23,3 % du PIB
- Secteurs performants : industrie agroalimentaire, électroménager, pharmacie.
- Investissements Directs Étrangers : stock de 2 676 M€ (1 348 €/habitant)

Relations commerciales avec l'Union européenne (2001)

- 62,2 % des exportations se font en direction de l'Union européenne
- 67,7 % des importations proviennent de l'Union européenne
- Solde commercial négatif en 2000 comme en 2001 : -994 M€
- Relations commerciales avec la France : La Slovénie est l'un des principaux partenaires commerciaux de la France en Europe centrale. En 2000 la France est le 3^e fournisseur de la Slovénie et son 5^e client. Les échanges se sont réduits significativement en 1999 (contraction générale du commerce extérieur slovène et ralentissement des activités de Renault) mais ont repris dès 2000 (redémarrage des exportations françaises et augmentation de 16 %). Quant aux entreprises françaises, elles sont présentes dans les secteurs de l'énergie (nucléaire, thermique et hydroélectrique), de l'environnement, de la grande distribution et surtout de l'automobile.

Système politique

- République, démocratie parlementaire. La Constitution actuelle a été adoptée le 23 décembre 1991.

10

Slovénie

■ Chef de l'État: ⁽¹⁾

Le Président est élu au suffrage universel direct pour un mandat de cinq ans, renouvelable une fois.

■ Premier ministre: ⁽¹⁾

■ Système parlementaire bicaméral.

L'Assemblée nationale (Drzavni Zbor) comprend 90 membres. Les députés sont élus, pour quatre ans, au suffrage universel direct à la proportionnelle.

Le Conseil national (Drzavni Svet) comprend 40 membres, élus pour cinq ans par les représentants de syndicats et de communautés locales. Les dernières élections parlementaires se sont déroulées en novembre 2000. La coalition gouvernementale est composée de LDS, ZLSD, SLS+SKD et DeSUS.

Composition de l'Assemblée nationale:

- 34 sièges LDS (Parti libéral démocrate)
- 14 sièges SDSS (Parti social-démocrate)
- 11 sièges ZLSD (Liste unie des sociaux-démocrates)
- 9 sièges SLS+SKD (Parti populaire slovène)
- 8 sièges NSI (Nouvelle Slovénie - Parti chrétien du peuple)
- 4 sièges DeSUS (Parti démocratique des Retraités)
- 4 sièges SNS (Parti national slovène)
- 4 sièges SMS (Parti de la jeunesse slovène)
- 2 sièges minorités hongroise et italienne

■ Prochaines élections: présidentielle en 2007, législatives en 2004.

Organisation administrative

58 départements, 192 villes

⁽¹⁾ Le premier tour de l'élection présidentielle a eu lieu le 10 novembre 2002. L'actuel Premier ministre Janez Drnovsek a obtenu 44,36 % des voix, et se trouve donc en position de favori face à Barbara Brezigar. S'il est élu au deuxième tour le 1^{er} décembre 2002, il a d'ores et déjà choisi le nouveau Premier ministre: Anton Rop.

11

Bulgarie

aux confins de l'Europe géographique, la Bulgarie marie les héritages slave, byzantin, grec, russe et occidental.

C'est Boris I^{er} et son fils Siméon I^{er}, qui, au sortir d'une période turque succédant elle-même à un âge byzantin, fondèrent réellement l'État bulgare en 865. En 925, le second se proclame Empereur des Grecs et des Bulgares.

Envahis par les Mongols, les Bulgares entament en 1396 une période de domination ottomane qui durera cinq siècles.

La Bulgarie renaît, indépendante, en 1878 après le Traité de San Stephano qui tire les conséquences de la défaite des Turcs face à la Russie.

Ferdinand I^{er} de Saxe-Cobourg met à profit la révolution des Jeunes Turcs en 1908 pour prendre le titre de Tsar Ferdinand I^{er}.

La Bulgarie s'engage, aux côtés de la Grèce et de la Serbie dans la première Guerre des Balkans, victorieuse contre les Ottomans, mais a le tort de se retourner aussitôt contre ses alliés. Le Traité de Neuilly, en 1919, lui retire alors son accès à la mer Égée et une partie de son territoire.

Elle choisit le mauvais camp pendant la seconde guerre mondiale et le paye d'une occupation soviétique suivie d'une prise de pouvoir communiste.

Destin tragique ou situation géographique impossible, toujours est-il que ce pays a fini par rejoindre le camp de la liberté à sa manière, c'est-à-dire toujours en nuance, élisant comme Président en 1990 Jelyu Jeleu, chef de l'opposition, mais en donnant la majorité à l'Assemblée aux anciens communistes.

La transition fut longue et contestée.

Les Bulgares n'aiment pas les excès et sont souvent les sujets de l'histoire.

Après de nombreuses hésitations, les réformes avancent pourtant avec beaucoup d'entrain.

La Bulgarie s'est impliquée dans le cheminement européen avec beaucoup de courage et de modernité.

Une réunion politique en Bulgarie, c'est toujours l'occasion de découvrir avec étonnement combien les femmes, dans ce pays, ont su prendre leur part de responsabilités. Jeunes, belles, compétentes, dynamiques, elles font souvent oublier que pour manifester la négation, les Bulgares hochent la tête de haut en bas et pour approuver, la tournent de droite à gauche!

C'est une coutume qui nécessite quelque entraînement.

Ce pays, où le Premier ministre est un Roi, Siméon de Saxe-Cobourg-Gotha, semble avoir

11

Bulgarie

réglé ses comptes avec son passé et regarder désormais vers l'avenir. En élisant comme chef de la majorité parlementaire, celui qui avait six ans quand il quitta son pays en roi déchu, en 1947, les Bulgares ont montré la grande liberté dont ils sont capables et leur recul face à leur histoire.

Doté d'institutions stables et d'une vraie Démocratie, le pays se relève d'une grave crise économique en 1996-1997, en accélérant le rythme de ses réformes pour rejoindre le camp de l'Union européenne.

Cet effort a été couronné de succès puisque les Européens ont finalement accepté que la Bulgarie, d'abord exclue des négociations d'adhésion, rejoigne le club des nouveaux, même si son entrée sera effective trois ans après les autres.

Des progrès difficiles et douloureux doivent encore être réalisés.

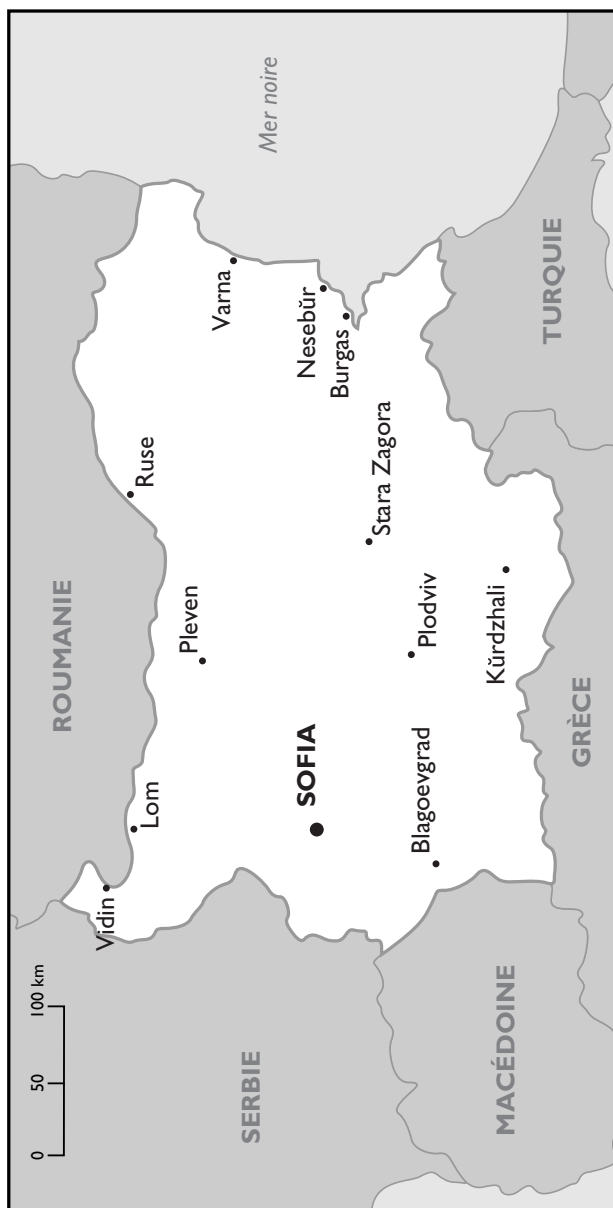
L'Union par exemple, souhaite, comme tous les voisins de la Bulgarie, que la centrale nucléaire de Kozloduy, soit mise aux normes et arrêtée, alors qu'elle fournit l'essentiel de l'électricité du pays. La question est devenue un vrai sujet de politique intérieure.

D'autres avancées devront être menée à bien, avant que la Bulgarie ne soit réellement prête, mais sa volonté est sans faille et l'adhésion est plébiscitée par plus de trois quarts des Bulgares et par l'ensemble des formations politiques.

La Communauté aura besoin de la Bulgarie et de ce qu'elle représente dans les Balkans, une

mixité intellectuelle et historique rare, pour mieux comprendre cette Péninsule dangereuse où le feu couve toujours sous la cendre, et pour peser dans le sens d'une intégration raisonnable des pays de la région.

La qualité des femmes et des hommes bulgares est telle que l'Europe a raison de faire confiance à la Bulgarie. Bienvenue!



Profil

- Superficie: 100 911 km²
- Frontières: 1 808 km (Grèce 494 km, Macédoine 148 km, Roumanie 608 km, Serbie et Monténégro 318 km, Turquie 240 km)
- Côtes: 354 km
- Capitale: Sofia
- Population: 8,1 millions d'habitants au 31 décembre 2001
- Composition: 85 % Bulgares, 10 % Turcs et 3 % Tsiganes et 2 % autres
- Confession: 85 % orthodoxes, 10 % musulmans et 2 % catholiques
- Croissance démographique (2000-2005): -1 %
- Espérance de vie (2000-2005): hommes 67 ans et femmes 74 ans

Données économiques (2001)

- PIB en SPA: 51,5 Mds €
- Croissance du PIB: 5,0 % (2,4 % en 1999; 5,8 % en 2000)
- PIB/habitant (en SPA €): 6 500 (28 % de la moyenne communautaire)
- Salaire moyen mensuel brut: 127 € (en augmentation constante; 67 € en 1997)
- Chômage au 31 décembre 2001: 17,3 % (16,4 % au 31 décembre 2000)
- Inflation: 7,4 % (prévisions 2002 : 7,0 %)
- Part de l'agriculture: 13,8 % en PIB
- Part de l'emploi agricole: 26,7 %
- Déficit public: 0,7 % du PIB en 2000
- Investissements Directs Étrangers: stock de 1 960 M€ (239 €/habitant), soit 5 % du PIB en 2001

11

Bulgarie

Relations commerciales avec l'Union européenne (2001)

- 54,8 % des exportations se font en direction de l'Union européenne
- 49,4 % des importations proviennent de l'Union européenne
- Solde commercial négatif en 2000 comme en 2001 : -2 394 M€
- Principaux produits exportés : industrie légère, agroalimentaire, vins
- Relations commerciales avec la France : progression sensible des relations économiques depuis 1998. En 2000 la France figure au 4^e rang des partenaires commerciaux (et au 7^e rang des investisseurs étrangers). De nombreuses sociétés françaises sont présentes en Bulgarie.

Système politique

- République parlementaire
La Constitution a été adoptée le 12 juillet 1991.
- Chef de l'État: Georgi PARVANOV
élu le 18 novembre 2001.
Le Président est élu pour cinq ans (mandat renouvelable une fois) au suffrage universel direct.
- Premier ministre: Siméon de SAXE COBOURG-GOTHA (ex-roi de Bulgarie Siméon II)
- Système parlementaire monocaméral.
L'Assemblée nationale (Narodno Sobranie) comprend 240 sièges. Les députés sont élus au suffrage universel direct pour quatre ans à la représentation est proportionnelle. Il

faut un seuil de 4 % des suffrages pour qu'une formation politique soit représentée au Parlement.

Les dernières élections législatives du 17 juin 2001 ont vu la victoire du Mouvement national de Siméon II. Ce nouveau parti n'a manqué que d'un siège la majorité absolue. Par ailleurs les électeurs du Mouvement national se retrouvent dans toutes les régions du pays et dans tous les milieux socio-économiques sans que le revenu, l'âge ou le niveau de diplôme, ne constituent des facteurs pertinents d'explication du vote. La coalition gouvernementale comprend le NDSV et le DPS.

Composition du Parlement:

- 120 sièges NDSV (Mouvement national)
- 51 sièges ODS (Forces démocratiques unies)
- 48 sièges BSP (Coalition pour la Bulgarie)
- 21 sièges DPS (Mouvement pour les Droits et Libertés)

- Prochaines élections : présidentielle en 2006, législatives en 2005.

Organisation administrative

28 régions, 262 communes

12 Roumanie

dans les rues de Bucarest, des Dacia, R12 de chez Renault au capot arrière qui s'enfuit bizarrement jusqu'au macadam, rappellent que les premiers habitants de la Roumanie furent les Daces et que Trajan créa une province de Dacie.

L'histoire de la Roumanie est assurément celle d'un grand pays. Grand comme ses territoires, grand comme sa culture, grand comme son Palais du peuple, construit jadis par Ceaucescu, qui rasa pour cela un quartier entier du vieux Bucarest et dont on ne sait toujours pas quoi faire tellement il est grand. Le Parlement y siège, l'Université et de nombreux autres services et... il reste encore de la place. Il faut dire qu'une telle construction n'a pas son égale dans le monde pour sa taille, son style néoclassique et, finalement sa laideur.

Peut-être est-il si laid d'avoir été construit avec les souffrances d'un peuple qui méritait mieux que le Conducator qui s'était imposé à sa tête.

La dictature sanglante et terrible qu'il imposa aux Roumains de 1965 à 1989 figure, hélas, au livre des records et constitue, pour tout le continent européen, une honte sans limites.

D'autres moments de l'histoire de la Roumanie peuvent porter à la réserve et notamment la dictature d'Antonescu qui choisit l'alliance avec l'Allemagne pendant la guerre. Il fallut que le Roi Michel I^{er} fasse un coup d'État (!) pour que la Roumanie s'engage enfin dans la guerre en septembre 1944.

Mais l'histoire de la Valachie, la Moldavie et la Transylvanie est intimement liée à celle de l'Europe centrale. À ce titre, elle est glorieuse, guerrière, mais riche d'une culture unique et du mélange des peuples qui en font sa spécificité.

La Roumanie ne prend la forme d'un État qu'en 1859. À la veille de la première guerre mondiale, elle est la principale puissance des Balkans. Grâce au Traité de Saint-Germain, en 1919, elle double sa population et son territoire. La seconde guerre mondiale lui reprendra une partie de ses territoires.

Les problèmes de minorités et de déplacements de frontières sont tels, dans cette partie de l'Europe, que la Roumanie et ses voisins ont dû, pour entrer dans l'Union européenne, signer toute une série de traités bilatéraux garantissant l'intangibilité des frontières !

Mais la Roumanie, pour la France, c'est toujours une partie de son cœur. Bien sûr, grâce à la langue. Le Français est aimé des Roumains dont la langue est proche de celle de Molière.

La latinité est portée en bandoulière par les Roumains comme une fierté à laquelle les

12

Roumanie

Français sont sensibles. Nos cultures sont proches et nos artistes aussi.

Eugène Ionesco fit son entrée à l'Académie française en 1970. Emil Cioran et Mircea Eliade trouvèrent à Paris les moyens d'exercer leur immense talent.

Qui ne connaît pas en France Constantin Brancusi, sculpteur de la simplicité c'est-à-dire de la profondeur des choses ?

Quel mélomane peut ignorer le violoniste Georges Enesco qui fut, entre autres, le professeur de Yehudi Menuhin ?

Et le comte Dracula, dans son château des Carpates, n'a-t-il pas fait trembler et rêver tous les enfants du monde ?

La culture roumaine fait partie de l'âme de son peuple et la France l'aime. Elle est profondément européenne et nous souhaitons que cela soit reconnu.

Mais les réalités économiques sont plus difficiles.

Malgré tous ses efforts, la Roumanie n'a pas pu se glisser dans le groupe des dix nouveaux arrivants de 2004. Mais prenant acte de ses progrès, les Quinze l'ont admise dans le club des négociations en cours et elle devrait rejoindre l'Union au plus tard en 2007. Il reste beaucoup de travail pour reconstruire une administration, une justice et une économie conformes aux critères européens, mais les réformes structurelles ont commencé et doivent se poursuivre.

Nul ne doute de la volonté des Roumains qui ont déjà tellement payé leur tribut à l'histoire récente qu'ils ne laisseront pas passer l'occasion de revenir chez eux. Seuls 3 % des Roumains se déclarent hostiles à l'Union !



Profil

- Superficie: 238 391 km²
- Frontières: 2 916 km (Bulgarie 608 km, Hongrie 432 km, Moldavie 681 km, Ukraine 649 km, Serbie et Monténégro 546 km)
- Côtes: 234 km
- Capitale: Bucarest
- Population: 22,4 millions d'habitants au 31 décembre 2001
- Composition: 89,5 % Roumains, 7,1 % Hongrois, 1,7 % Tziganes, 0,5 % Allemands, 0,3 % Ukrainiens, 0,8 % autres
- Confession: 88 % orthodoxes, 6 % catholiques romains, 5 % protestants, 1 % autres.
- Croissance démographique (2000-2005): -0,3 %
- Espérance de vie (2000-2005): hommes 66 ans et femmes 73 ans

Données économiques (2001)

- PIB en SPA: 132,2 Mds €
- Croissance du PIB: 5,3 % (-1,2 % en 1999; 1,8 % en 2000)
- PIB/habitant (en SPA €): 5 900 (25 % de la moyenne communautaire)
- Salaire moyen mensuel brut: 165 € (en augmentation constante depuis 1997: 105 €)
- Chômage au 31 décembre 2001: 8,6 % (10,5 % au 31 décembre 2000)
- Inflation: 34,5 % (prévisions 2002: 25,0 %)
- Part de l'agriculture: 14,6 % du PIB
- Part de l'emploi agricole: 44,4 %
- Déficit public: 4 % du PIB en 2000

12

Roumanie

■ Investissements Directs Étrangers:
7,121 M€ (317 € par habitant)

Relations commerciales avec l'Union européenne (2001)

- 67,8 % des exportations se font en direction de l'Union européenne
- 57,3 % des importations proviennent de l'Union européenne
- Solde commercial négatif en 2000 comme en 2001 : -4652 M€
- Principaux produits exportés : textiles, chaussures et industrie mécanique
- Relations commerciales avec la France : la présence économique française en Roumanie est forte et diversifiée. La France figure au premier rang des investisseurs étrangers et au troisième rang des partenaires commerciaux. Les grandes entreprises françaises présentes en Roumanie sont par exemple Elf, Eurocopter, Carrefour, France Télécom, Lafarge, Renault, Société Générale.

Système politique

- République, régime semi-présidentiel. La Constitution a été adoptée en novembre 1991 et approuvée par référendum le 8 décembre 1991.
- Chef de l'État : Ion ILIESCU, réélu en décembre 2000 (premier mandat de 1992 à 1996). Le Président est élu au suffrage universel direct pour quatre ans (mandat renouvelable une fois).

■ Premier ministre : Adrian NASTASE

■ Système parlementaire bicaméral. La Chambre des Députés comprend 346 sièges. Le Sénat comprend 140 sièges. Les députés et les sénateurs sont élus pour quatre ans au suffrage universel direct à la représentation proportionnelle; scrutin à un tour. Les dernières élections parlementaires se sont déroulées en novembre 2000. Elles ont vu la victoire du Parti social-démocrate, qui a formé un gouvernement monopartiste ayant le support tacite d'une partie de la droite opposée à l'extrême droite (Parti démocrate, HDUR et NLP). L'extrême droite, avec 22 % des voix, est devenue la deuxième force politique du pays (profitant d'une crise de confiance des Roumains envers leurs institutions). Ces élections législatives ont réduit le champ politique roumain et montré un clivage net entre les partisans de l'ouverture et les nationalistes.

Composition de la Chambre des Députés :

- 155 sièges PDSR (Parti de la démocratie sociale roumaine)
- 84 sièges PRM (Parti de la grande Roumanie)
- 31 sièges PD (Parti démocrate)
- 30 sièges PNL (Parti national libéral)
- 27 sièges UDMR (Union démocratique des Magyars de Roumanie)
- 19 sièges autres (les représentants des minorités nationales reçoivent un siège chacun à la Chambre des Députés)

Composition du Sénat :

- 65 sièges au PDSR
- 37 sièges au PRM

12

Roumanie

- 13 sièges au PD
 - 13 sièges au PNL
 - 12 sièges au UDMR
- Prochaines élections: présidentielle à l'automne 2004, législatives à l'automne 2004, locales au printemps 2004

Organisation administrative

41 départements ainsi que la capitale, 263 villes et 2 688 communes

Reconnue d'utilité publique par décret en date du 18 février 1992, la **Fondation Robert Schuman** a pour mission de:

- promouvoir l'idéal européen;
- soutenir tous ceux qui œuvrent pour la démocratie en Europe et dans le monde;
- contribuer, par tous les moyens, au débat européen et à l'évolution de l'Union;
- établir des liens et des coopérations avec toutes les institutions qui poursuivent les mêmes buts;
- favoriser l'étude de la pensée européenne par l'attribution de bourses, le développement de programmes de recherche et le soutien aux publications qui concernent la construction européenne, son passé et son avenir.

Elle est présidée par Monsieur Jean-Dominique Giuliani.

29, bd Raspail - 75007 Paris
Tél.: +33 (0)1 53 63 83 00
Fax: +33 (0)1 53 63 83 01
www.robert-schuman.org

Directeur de la publication: Pascale JOANNIN
p.joannin@robert-schuman.org

Achevé d'imprimer en novembre 2002









